



Public Disclosure Authorized

Note de conjoncture économique du Gabon 2024

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

THÈME SPÉCIAL :
Concevoir des politiques
fiscales pour une
foresterie durable

Mai 2024



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE
Macroéconomie, Commerce et Investissement

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ; Internet : www.worldbank.org

Certains droits sont réservés.

Cet ouvrage est le fruit du travail du personnel de la Banque mondiale et de contributions extérieures. Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de son Conseil d'administration ou des gouvernements qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des données incluses dans ce travail et n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou divergence dans les informations, ni aucune responsabilité quant à l'utilisation ou la non-utilisation des informations, des méthodes, des processus ou des conclusions présentées. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes de cet ouvrage n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut juridique d'un territoire, ni l'approbation ou l'acceptation de ces frontières. Rien dans le présent document ne constitue ou ne peut être interprété ou considéré comme une limitation ou une renonciation aux privilèges et immunités de la Banque mondiale, qui sont tous spécifiquement réservés.

Droits et autorisations

Le contenu de cet ouvrage est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses connaissances, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, à condition qu'il soit fait mention de la source.

Attribution - Veuillez citer l'œuvre comme suit : «Banque mondiale. 2024. Note de conjoncture économique du Gabon : Concevoir des politiques fiscales pour une gestion durable des forêts. Washington, DC : Banque mondiale.»

Toutes les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; e-mail : pubrights@worldbank.org.

Table des matières

Remerciements	iii
Acronymes et abréviations	iv
Aperçu général	1
Chapitre 1. Évolution économique récente et perspectives pour le Gabon	7
1. L'économie mondiale et celle de la région CEMAC ont toutes les deux enregistré un ralentissement de leur croissance ...	7
2. Le Gabon a également enregistré une croissance plus faible en 2023, dans un contexte de baisse de la demande mondiale combinée à des perturbations dans le transport des produits forestiers et miniers suite à des intempéries	9
3. Les pressions inflationnistes ont commencé à diminuer, mais la pauvreté a augmenté du fait des taux de chômage élevés et de l'insuffisance de l'expansion économique	13
4. L'accès au crédit s'est amélioré, mais l'insuffisance des prêts aux entreprises privées reste une contrainte pour la croissance économique du Gabon	16
5. Les recettes fiscales ont augmenté en 2023, néanmoins la hausse significative des dépenses publiques a réduit l'espace budgétaire, contribuant ainsi à accroître les risques budgétaires et d'endettement	17
6. La position extérieure du Gabon continue de bénéficier des fortes exportations de produits de base, malgré un moindre excédent commercial	23
7. Perspectives : La modeste reprise que le Gabon a enregistré ces dernières années devrait se poursuivre, dans un contexte de risques plus élevés	25
8. Pour réaliser une croissance plus durable et plus inclusive, il serait nécessaire de mettre en œuvre des réformes fortes et des mesures efficaces visant à améliorer l'environnement des affaires et la gestion des finances publiques	28
Chapitre 2. Concevoir des instruments fiscaux pour une foresterie durable et des finances publiques viables	33
1. Grâce aux efforts de conservation et aux pratiques durables, les forêts gabonaises sont une source vitale d'emplois et d'exportations pour l'industrie du bois et fournissent en même temps au monde des services climatiques essentiels ...	38
1.a. État et tendances des forêts au Gabon	38
1.b. Le secteur forestier contribue largement à l'économie et est devenu un moteur clé du programme d'action pour la diversification du Gabon	40
1.c. Le Gabon est un important puits de carbone pour le monde, grâce à ses forêts ; à l'avenir, le secteur forestier jouera un rôle croissant dans les engagements climatiques du pays	42
2. Perspectives régionales et mondiales concernant les politiques climatiques et forestières	45
2.a. Le financement mondial pour le climat est un agenda qui gagne en ambition mais la mise en place d'un mécanisme efficace et substantiel qui soit en mesure de satisfaire aux besoins des pays doit encore devenir une réalité	45
2.b. Interdiction d'exporter des grumes au Gabon et dans la CEMAC : serait-ce une solution pour promouvoir davantage de création de valeur ajoutée par les industries nationales ?	48
2.c. Quel sera l'impact du règlement de l'Union européenne sur les produits sans déforestation pour les pays de la CEMAC ?	49
3. Le rôle de la politique fiscale axée sur l'environnement : les compromis dans le secteur de la foresterie	50
3.a. Comment les instruments fiscaux peuvent-ils contribuer aux finances publiques et à une foresterie durable ?	50
3.b. Quels sont les instruments fiscaux utilisés pour l'exploitation forestière au Gabon et quels sont leurs impacts sur les entreprises, les emplois, les finances publiques et l'environnement ?	54
4. Opportunités pour une réforme en faveur d'une politique fiscale climato-intelligente pour les forêts du Gabon ...	60
4.a. Calibrer les taxes forestières de manière à offrir de plus amples incitations aux méthodes durables de production de bois	60
4.b. Le système de « bonus-malus » dans le secteur forestier : utilisation des taxes sur la production non durable pour financer des avantages fiscaux en faveur de pratiques durables	62
4.c. Perspectives : comment utiliser les réformes des politiques fiscales relatives à la foresterie pour réaliser les objectifs fiscaux, économiques et environnementaux ?	62
Références	69

Liste des figures et tableaux

Figure 1.	Croissance du PIB réel (en pourcentage), 2019-2025.....	9
Figure 2.	Réserves et taux de change de la CEMAC, 2017-2023.....	9
Figure 3.	Malgré les efforts de diversification, le secteur pétrolier reste essentiel à l'économie gabonaise.....	12
Figure 4.	Gabon : Contribution de l'offre à la croissance du PIB réel (en pourcentage), 2019 à 2024.....	12
Figure 5.	Gabon : Contribution de la demande à la croissance du PIB réel (en pourcentage), 2019 à 2024.....	12
Figure 6.	Inflation mensuelle (en glissement annuel, en pourcentage), janvier 2020 à janvier 2024.....	13
Figure 7.	Emploi par secteur (en pourcentage des emplois formels privés et publics), 2022.....	15
Figure 8.	Taux directeurs monétaires et crédit à l'économie, janvier 2020 à décembre 2023.....	16
Figure 9.	Évolution récente des conditions de financement du Gabon.....	17
Figure 10.	Recettes publiques (en pourcentage du PIB), 2019 à 2024.....	18
Figure 11.	Dépenses publiques (en pourcentage du PIB), 2019 à 2024.....	19
Figure 12.	Exécution budgétaire (taux d'exécution par rapport à la loi de finances), 2023.....	20
Figure 13.	Composition de la dette publique (en pourcentage de la dette totale), 2023.....	21
Figure 14.	Solde budgétaire et dette publique (en pourcentage du PIB), 2019 à 2024.....	21
Figure 15.	Évolution récente de la position commerciale du Gabon, 2019 à 2023.....	24
Figure 16.	Distribution des exportations et importations du Gabon, 2023.....	24
Figure 17.	Une baisse de la production pétrolière pourrait se produire à moyen terme, mais la production de bois, de minéraux et de produits agricoles augmenterait dans les années à venir.....	25
Figure 18.	Malgré les faibles perspectives de croissance mondiale, les prix de la plupart des principaux produits de base exportés par le Gabon pourraient légèrement augmenter dans les années à venir, offrant ainsi au pays l'opportunité de se constituer des réserves.....	27
Figure 19.	Superficie forestière au Gabon et dans les pays de la CEMAC (en pourcentage de la superficie).....	38
Figure 20.	Proportion de superficie forestière dotée d'un plan de gestion à long terme, 2020.....	39
Figure 21.	Taux de déforestation au Gabon et dans des pays sélectionnés, en pourcentage de la superficie forestière.....	39
Figure 22.	Tendance de déforestation au Gabon.....	39
Figure 23.	Quantité de production de bois rond industriel du Gabon (1 000 m ³).....	41
Figure 24.	Principales destinations des exportations de bois du Gabon en 2020.....	41
Figure 25.	Exportations de produits ligneux de première transformation, 2022 (millions USD).....	42
Figure 26.	Exportations de produits ligneux de deuxième transformation, 2022 (millions USD).....	42
Figure 27.	Émissions totales et par habitant de GES au Gabon, 1990-2020.....	43
Figure 28.	Émissions de GES du Gabon par secteur, en millions de tonnes, 2020.....	43
Figure 29.	Exportations de bois du Gabon (millions USD).....	49
Figure 30.	Recettes liées aux forêts au Gabon.....	55
Figure 31.	Concessions et permis forestiers attribués au Gabon.....	56
Figure 32.	Droits d'exportation au Gabon.....	58
Tableau 1.	Indicateurs macroéconomiques et budgétaires sélectionnés.....	10
Tableau 2.	Gabon : Indicateurs budgétaires sélectionnés.....	22
Tableau 3.	Perspectives du Gabon : indicateurs économiques.....	26
Tableau 4.	Indicateurs économiques et sociaux au Gabon (2020-2022).....	32
Tableau 5.	Exemples d'approches et d'instruments politiques pour la gestion durable des forêts.....	51
Encadré 1.	Événements politiques façonnant la transition au Gabon.....	11
Encadré 2.	Hypothèses budgétaires de la Banque mondiale.....	22
Encadré 3.	Réformes économiques, budgétaires et en matière de gouvernance adoptées à la fin de 2023 et au début de 2024.....	29
Encadré 4.	Appui de la CAFI au Gabon.....	47
Encadré 5.	Défis politiques et le rôle de la gouvernance : questions transversales dans la gestion durable des forêts.....	51
Encadré 6.	L'impact des instruments fiscaux liés à la forêt sur l'espace budgétaire.....	52
Encadré 7.	Leçons tirées de l'expérience des réformes fiscales forestières en Afrique centrale.....	66

Remerciements

Cette édition de la Note de conjoncture économique du Gabon a été préparée par une équipe de la Banque mondiale co-dirigée par Erick Tjong (Economiste, EAWM2) et Sonia Barbara Ondo Ndong (Economiste, EAWM2) et composée de Chris Belmert Katindi Milindi (Consultant, EAWM2) et Ryan Milan (Spécialiste en Gouvernance, EGVPI), sous la supervision de Robert Utz (Economiste en chef, EAWM2). L'équipe a bénéficié des orientations de Cheick Fantamady Kante (Directeur-pays, AWCC1), Sandeep Mahajan (Manager de programmes, EAWM2), Clelia Rontoyanni (Chef de programmes, EAWDR) et Aissatou Diallo (Représentante résidente). Pinar Baydar (Analyste des opérations, EAWM2), Ifeoma Clementina (Assistante de programme, EAWM2), Antoinette Kounda Kiki (Assistante de programme, AWMGA) et Irene Sitienei (Assistante de programme, EAWM2) ont soutenu l'équipe lors de la préparation du rapport.

Le rapport a bénéficié des éclairages et des commentaires apportés par Raju Singh (Economiste en chef, DFCII), Kanta Rigaud (Spécialiste en chef en Changement Climatique, SAWDR) et Stephen Stretton (Économiste en fiscalité environnementale, EMFTX).

L'équipe remercie chaleureusement le Gouvernement Gabonais pour sa collaboration tout au long de la préparation de ce rapport.

Acronymes et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ASS	Afrique subsaharienne
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BM	Banque mondiale
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (<i>Central African Forest Initiative</i>)
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale
CO ₂	Dioxyde de carbone
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FGIS	Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement direct étranger
IS	Impôt sur les sociétés
ND-GAIN	Initiative de Notre Dame pour l'adaptation mondiale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du travail
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Parité de pouvoir d'achat
RCA	République Centrafricaine
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USD	Dollar américain
WDI	Indicateurs du développement mondial (<i>World Development Indicators</i>)
WGI	Indicateurs de gouvernance mondiaux (<i>World Governance Indicators</i>)
WITS	Solution mondiale intégrée pour le commerce (<i>World Integrated Trade Solution</i>)

Aperçu général

La Note de conjoncture économique du Gabon est une publication annuelle de la Banque mondiale qui présente un aperçu de l'évolution de la situation macroéconomique du pays, suivi d'une étude détaillée d'un thème spécial, spécifique à chaque édition. Dans le premier chapitre, sont analysés les évolutions économiques récentes, les principaux défis de développement ainsi que les perspectives macroéconomiques et les risques pour la croissance du Gabon à l'avenir. Ce chapitre présente des mesures politiques qui pourraient contribuer à renforcer la viabilité budgétaire et celle de la dette, à contenir le coût de la vie, à promouvoir la création d'emplois et à promouvoir la croissance économique. Le deuxième chapitre de la Note de conjoncture économique de cette année est dédié aux politiques fiscales du secteur forestier. Ce chapitre présente des options de réformes de la politique fiscale forestière qui pourraient contribuer à générer davantage de recettes fiscales, à créer davantage d'emplois et à promouvoir des méthodes de production durables. Ce rapport est basé sur les données disponibles au mois de mai 2024.

Le Gabon a connu une baisse de la croissance en 2023, impacté par la baisse de la demande mondiale et par des perturbations des transports qui ont affecté les industries du bois et du manganèse. En 2023, l'économie gabonaise a enregistré une croissance estimée à 2,3 pour cent, contre 3,0 pour cent en 2022. La baisse de la demande, la hausse des coûts du carburant et les dommages subis par les voies ferroviaires suite à des événements météorologiques extrêmes ont eu un impact sur les exportations de bois et de produits miniers. Malgré ces défis, le secteur pétrolier a soutenu la croissance, la production pétrolière ayant augmenté de 3,7 pour cent tirant profit des cours mondiaux du pétrole élevés et de l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers. D'autres secteurs ont aussi contribué à la croissance, notamment l'agriculture,

la construction et les services. L'économie a fait preuve de résilience face aux événements politiques récents, tels que le changement de régime survenu suite à la contestation des résultats des élections d'août 2023. Les perturbations de l'activité économique ont été minimales et le nouveau Gouvernement de la Transition s'est efforcé de normaliser les relations internationales et de garantir l'accès du pays au financement régional et international.

Malgré la reprise économique et la baisse de l'inflation, un gabonais sur cinq est au chômage et plus d'un tiers des habitants vivent dans la pauvreté en raison du manque d'opportunités d'emploi et d'activités en mesure de générer des revenus. Les pressions inflationnistes se sont atténuées au Gabon grâce à la politique monétaire restrictive menée par la Banque des États d'Afrique Centrale, au renforcement du contrôle des prix et à la baisse de l'inflation mondiale. L'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, est tombée à 2,2 pour cent (en glissement annuel) en décembre 2023, après un pic de 5,8 pour cent fin 2022. Cependant, bien que l'inflation ait été contenue, les prix de référence ont tendance à être élevés étant donné que les coûts des échanges et les droits de douane sont élevés et que le pays importe une grande partie de ses produits alimentaires et de ses produits de base. De ce fait, les augmentations du coût de la vie, si petites soient-elles, peuvent être durement ressenties par la population, en particulier par les plus vulnérables, parce qu'elles affectent leur capacité à se procurer les produits de base. La pauvreté, définie comme le pourcentage des ménages vivant avec moins de 6,85 USD par jour, touchait 35,2 pour cent des ménages en 2023. Environ un tiers des jeunes ne travaillent pas, n'étudient pas et ne sont pas en formation, ce qui entraîne une perte importante de capital humain. L'insuffisance de la création d'emploi, d'activités génératrices de revenus et de programmes sociaux de transferts monétaires contribuent à la pauvreté. Les industries à forte intensité de capital, telles que l'industrie pétrolière, ne génèrent pas suffisamment d'emplois et il existe un décalage entre les opportunités d'emploi, les compétences et les aspirations. Dans un pays fortement urbanisé, les entreprises peuvent aussi rencontrer des difficultés à attirer des travailleurs vers les secteurs de l'agriculture ou du bois qui opèrent en milieu rural.

Les recettes fiscales du Gabon ont atteint un niveau record en 2023, soutenues par une forte production pétrolière et des mesures de renforcement du recouvrement fiscal. Malgré une baisse par rapport à 2022, les recettes pétrolières sont restées élevées grâce à une production soutenue et un haut niveau de recouvrement

des impôts basés sur les bénéfices significatifs des sociétés pétrolières réalisés l'année précédente. Les recettes totales ont ainsi atteint 22,9 pour cent du PIB en 2023. Les recettes fiscales non pétrolières ont également connu une augmentation substantielle grâce aux politiques fiscales, notamment grâce à la rationalisation des dépenses fiscales. Cependant, les incitations fiscales continuent d'être largement utilisées pour alléger les coûts pour les entreprises et les ménages, ce qui entraîne des pertes de recettes fiscales considérables, estimées à 352 milliards de francs CFA (2,8 pour cent du PIB). La numérisation des bureaux de douane à Oyem à la fin de l'année 2023 et le lancement d'une nouvelle plateforme électronique pour le paiement des taxes et impôts en début 2024 devraient contribuer à l'augmentation des recettes publiques à l'avenir.

Impactées par des besoins plus élevés, les dépenses publiques ont connu une forte augmentation en 2023, entraînant une légère hausse du déficit budgétaire. Les dépenses publiques au Gabon ont atteint 23,9 pour cent du PIB et le déficit a été estimé à 1,0 pour cent du PIB à la clôture budgétaire en 2023, contre 0,8 pour cent l'année précédente. L'investissement public a connu une augmentation significative de 76,6 pour cent, dans un contexte d'accélération des projets d'infrastructures et de lancement de grands projets au cours des derniers mois de 2023. Aussi, la relance des recrutements dans la fonction publique a entraîné une augmentation de la masse salariale. Par ailleurs, les coûts associés à l'organisation des élections du mois d'août et aux mesures sociales adoptées en réponse à de fortes attentes sociales en fin 2023 ont pesé sur le budget. Cependant, les dépenses en matière d'éducation et de santé sont restées faibles et en dessous des moyennes des pays du groupe de revenu du Gabon, respectivement à 1,6 pour cent et 1,0 pour cent du PIB. De tels écarts indiquent que le pays pourrait donner une plus forte priorité aux dépenses en faveur des secteurs sociaux de manière à mieux soutenir les ménages et réduire la pauvreté.

La dette publique du Gabon a dépassé le seuil de convergence régional de 70 pour cent du PIB en 2023, sous l'effet d'une baisse de la croissance, d'un relèvement des taux d'intérêt et d'arriérés supplémentaires causés par des défis de gestion des flux de trésorerie. Le Gabon pourrait avoir des difficultés significatives à contenir sa dette publique, qui est passée de 63,6 pour cent du PIB à environ 70,5 pour cent entre 2022 et 2023. D'autres composants de la dette ont été identifiés depuis le début de la Transition, tels que des engagements budgétaires impayés et des bons du Trésor, ceux-ci s'ajoutant au stock de la dette. En outre, en 2023, les pressions plus fortes sur les

flux de trésorerie dans le contexte électoral ont conduit à une augmentation des engagements impayés et des arriérés de TVA ainsi que sur d'autres postes de dépenses. En l'absence de mesures budgétaires significatives, le ratio de la dette sur le PIB continuerait d'augmenter. D'importantes dépenses seront nécessaires pour couvrir les salaires, l'aide sociale et les investissements prévus dans le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT). Au cours des derniers mois, le Gouvernement de la Transition s'est efforcé à améliorer la transparence et la visibilité des finances publiques. Néanmoins, les arriérés extérieurs, estimés à 146 milliards de francs CFA en mars 2024 (1,2 pour cent du PIB), représentent un fardeau pour le pays. L'accumulation des arriérés affecte la crédibilité du pays auprès des créanciers et pourrait aboutir à l'instabilité financière dans le contexte d'incertitudes de l'économie mondiale.

L'excédent commercial du Gabon est resté élevé en 2023, mais a été affecté par la baisse des cours du pétrole et de la performance du pays en matière d'exportations de bois et de manganèse. Alors que la production pétrolière a augmenté, les cours du pétrole ont diminué entre 2022 et 2023, entraînant une réduction de 15 pour cent de la valeur des exportations pétrolières. Toutefois, les prix du brut sont restés à des niveaux plus élevés comparé aux années précédentes depuis le choc pétrolier de 2014. De plus, les coûts élevés de l'énergie, les perturbations des transports et la faiblesse de la demande des marchés asiatiques ont eu un impact sur les exportations de bois et de produits miniers. En revanche, les importations nominales sont restées stables. Les exportations du Gabon sont fortement concentrées, le pétrole, le manganèse et le bois représentant 83 pour cent des exportations en 2023. Le pétrole à lui seul représentait 68 pour cent des exportations. Le pays exporte principalement vers les marchés asiatiques, la Chine étant le principal client, alors que les exportations vers les pays africains et la région CEMAC sont minimales. Les avantages que le commerce régional pourrait générer se trouvent contrariés par divers défis, tels qu'une faible intégration régionale et des barrières logistiques et réglementaires.

La reprise économique du Gabon devrait se poursuivre dans les années à venir, mais le pays est confronté à des défis tels qu'une baisse des recettes pétrolières et de plus fortes pressions sur les dépenses qui pourraient rapidement aboutir à une situation budgétaire et d'endettement non viables. Malgré les baisses attendues de la production pétrolière dans un contexte de maturité prévue des champs pétroliers, la croissance resterait soutenue à moyen terme par de nouvelles explorations et par la croissance de l'exploitation minière, de l'exploitation du

bois et celle de l'agriculture. Toutefois, des nouvelles découvertes pétrolières récemment annoncées pourraient changer les perspectives de production, notamment en ce qui concerne les baisses initialement prévues. Le niveau des exportations resterait relativement élevé en toute probabilité, soutenu par la croissance des marchés asiatiques. L'Inde devrait connaître une croissance plus élevée, projetée à 6,5 pour cent en 2026. En ce qui concerne la Chine, la croissance, bien que plus faible, devrait encore y atteindre 4,3 pour cent en 2026. Dans l'ensemble, bien que l'économie gabonaise se trouve en position de poursuivre une modeste reprise, elle est confrontée à des risques importants liés aux tensions géopolitiques, à la hausse des coûts d'emprunt, à la persistance de l'inflation mondiale, aux chocs climatiques et à un éventuel ralentissement de l'économie chinoise. La situation économique et budgétaire du pays pourrait être davantage compliquée par la matérialisation des risques relatifs aux tensions politiques dans le cadre de la Transition et par de potentielles sanctions régionales qui en découleraient.

Des initiatives visant à soutenir les entrepreneurs et les petites entreprises locales, à améliorer les infrastructures et à offrir un meilleur accès au crédit sont actuellement menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la création d'emplois. La croissance du secteur privé se trouve limitée par des barrières réglementaires, concurrentielles et commerciales, ainsi que par un accès insuffisant au crédit, à l'énergie et à une main-d'œuvre qualifiée. Des défis en matière de gouvernance persistent et le niveau de vie ainsi que l'accès aux services de base tels que l'eau, l'électricité, l'assainissement et la santé sont inférieurs à ce à quoi l'on s'attendrait pour un pays du groupe de revenu du Gabon. Le Gouvernement de la Transition met actuellement en œuvre d'importantes politiques économiques et sociales, notamment en adoptant des mesures visant à améliorer la gouvernance des finances publiques, des infrastructures et le soutien aux entreprises nationales.

À l'avenir, des mesures plus profondes seraient nécessaires pour stimuler la croissance et améliorer durablement les conditions de vie sans compromettre la viabilité des finances publiques et de la dette. Il serait crucial de réhausser la transparence de la gestion des ressources afin d'en permettre une utilisation plus socialement optimale, notamment axée sur des investissements productifs dans le capital humain et dans les infrastructures. Les réserves pétrolières étant limitées, le secteur du bois est en train d'émerger comme un futur pilier de l'économie et des finances publiques du Gabon. Il serait essentiel d'adopter

des mesures fiscales adéquates pour gérer correctement cette immense source de revenus et d'emplois et en tirer réellement profit. Bien qu'il ait gagné en importance dans les finances publiques, le secteur du bois n'a contribué aux recettes totales qu'à hauteur de 1,5 pour cent en 2023. La contribution foncière unique, les droits d'exportation du bois et la taxe de superficie restent à ce jour les principales sources de recettes fiscales liées aux forêts au Gabon. L'élargissement du champ d'application des instruments de politique fiscale relatifs aux forêts permettrait aux décideurs politiques de réaliser les objectifs environnementaux et climatiques à un moindre coût, tout en générant davantage de recettes pour l'État.

Thème spécial : Les politiques fiscales relatives aux forêts pourraient être réformées de manière à accroître les recettes publiques et à favoriser la création d'emplois et la croissance d'une industrie forestière durable

Grâce aux efforts de conservation et à des pratiques d'exploitation durables, les forêts gabonaises sont une source vitale d'emplois et d'exportations, tout en fournissant à la planète des services climatiques essentiels. Le Gabon est le quatrième pays le plus boisé au monde : plus de 91 pour cent de son territoire sont couverts par des forêts bien préservées. Chaque année, les forêts du Gabon absorbent environ 140 millions de tonnes de CO₂, un fait qui souligne leur importance cruciale dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle planétaire. L'écosystème forestier du pays est impressionnant et bien préservé. Environ 14 pour cent des forêts sont situées dans des aires protégées dont 13 parcs nationaux. Environ 59 pour cent des forêts sont destinées à la production durable de produits forestiers, sous gestion d'entreprises privées. Le taux de déforestation, à 0,05 pour cent sur la période allant de 2010 à 2020, a été faible par rapport à la plupart des pays de la région et du monde. Dans ses contributions déterminées au niveau national, le Gabon s'est engagé à maintenir sa neutralité en émissions de carbone jusqu'en 2050 et au-delà. Cependant, malgré l'adoption de politiques solides de conservation des forêts, le Gabon reste confronté à des défis en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale. La mise en place d'un nouveau système numérique de traçabilité du bois figure parmi les réformes prévues en réponse à ce problème.

Si le pétrole reste le principal secteur de l'économie, le secteur forestier génère des milliers d'emplois dans

les zones urbaines et rurales et est devenu un moteur clé du programme de diversification économique du Gabon. Grâce à des exigences de certification, à des seuils d'exploitation forestière stricts et à des incitations pour le développement d'une industrie du bois nationale, le Gabon a pu transformer le secteur du bois en une source importante d'emplois et d'exportations. En 2009, le pays a interdit les exportations de grumes et a créé une zone économique spéciale pour stimuler la transformation locale du bois. L'industrie du bois a ainsi pris de l'importance en tant que pilier de l'économie gabonaise, représentant 3,2 pour cent du PIB et 6 pour cent des exportations en 2023. Elle est désormais le premier employeur privé du pays, fournissant près de 15 000 emplois en 2022. Cependant, les lacunes en matière de compétences de la main-d'œuvre constituent un obstacle au développement du secteur. Des initiatives ont été lancées en réponse à cet obstacle, telles que l'ouverture d'un nouveau centre de formation dédié aux métiers de l'industrie du bois en février 2024.

Ces dernières années ont vu une augmentation du financement international pour la gestion durable des forêts dans la région du Bassin du Congo. Cependant, les engagements internationaux sont encore largement insuffisants. Les engagements mondiaux manquent souvent d'objectifs quantifiables et transparents, ce qui crée un écart entre les promesses et les résultats. Le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir des paiements basés sur les résultats, obtenant 150 millions USD dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale menée par les Nations unies. Toutefois, la communauté mondiale devrait offrir des appuis plus substantiels et plus soutenus aux pays de la région. Le Gabon n'a pu sécuriser le financement attendu pour les 90 millions de tonnes de crédits carbone certifiés en 2022. Les crédits carbone et les autres mécanismes de financement vert sont encore à un stade embryonnaire aussi, il faudrait un renforcement du soutien apporté par les partenaires au développement et la communauté internationale.

Les réformes fiscales visant à optimiser les ressources forestières pourraient être un élément de la solution, offrant un moyen d'accroître les recettes publiques et de réaliser les objectifs environnementaux. Même si le secteur forestier a gagné en importance pour les finances publiques, le niveau de départ de sa contribution était très faible, ce qui indique un potentiel inexploité important. En 2023, le secteur a contribué à hauteur de 41,9 milliards de francs CFA au budget de l'État (0,3 pour cent du PIB), soit presque quatre fois plus comparé à la contribution de 2016. Les principales recettes ont été tirées de la contribu-

tion foncière unique, des droits d'exportation du bois et de la redevance superficielle, suivis des recettes relatives à l'impôt sur les sociétés payé par les entreprises du secteur forestier. À l'avenir, les réformes fiscales pourraient être conçues de manière à intégrer davantage d'instruments de politique fiscale écologique qui peuvent être rentables et donner des résultats significatifs. Les instruments de politique fiscale relatifs aux forêts peuvent venir en complément des stratégies de conservation et de gestion des forêts, permettant aux décideurs politiques de réaliser les objectifs environnementaux et climatiques à un moindre coût, tout en générant davantage de recettes pour l'État.

La taxe de superficie appliquée au Gabon constitue un exemple de politique fiscale qui encourage une exploitation forestière durable, dont le principe pourrait être élargi à d'autres taxes et impôts dans le pays et ailleurs. Le Gabon prélève une taxe de superficie auprès des entreprises forestières, sous la forme d'une taxe ciblant les aspects environnementaux. Ses taux varient en fonction du niveau de certification de la surface en question. Le niveau d'imposition des entreprises est moindre lorsqu'elles opèrent dans des concessions forestières certifiées (FSC ou PAFC), un peu plus élevé dans les concessions avec certification légale et le plus élevé dans les concessions non certifiées. Des approches similaires pourraient être envisagées pour d'autres taxes et redevances prélevées dans le secteur du bois ou encore de l'agriculture et de la pêche, ce qui pourrait promouvoir davantage les objectifs de certification.

Les incitations fiscales en faveur de l'agriculture pourraient être réformées de manière à en réduire le coût budgétaire et à promouvoir les pratiques agricoles durables, générant des avantages tant pour l'économie que pour l'environnement. Au Gabon, les agriculteurs et les agro-entreprises bénéficient d'exonérations et de réductions de TVA sur les intrants agricoles et de taxes foncières réduites. Des exonérations sont appliquées aux importations d'engrais et de produits phytosanitaires pour l'agriculture, ainsi qu'aux biens d'équipement utilisés dans l'agriculture et l'élevage. Ces instruments fiscaux sont utilisés pour promouvoir l'agriculture locale afin de favoriser la sécurité alimentaire, générer des emplois et réduire la dépendance à l'égard d'importations alimentaires coûteuses. Cependant, leur coût budgétaire est élevé. Les réductions et exonérations de TVA, qui servent en partie à rendre les intrants agricoles plus abordables, ont représenté des pertes de recettes d'un montant de 161 milliards de francs CFA en 2023, soit 1,3 pour cent du PIB et 12,4 pour cent des recettes fiscales. Ainsi, le Gouvernement pourrait repenser

les avantages fiscaux de manière à les cibler afin de soutenir les pratiques agricoles qui maintiennent ou améliorent la couverture forestière, ont recours à des technologies et des pratiques respectueuses de l'environnement et contribuent à la conservation des sols et à la biodiversité, ou appliquent des techniques agroforestières plus avancées et plus vertes. Les réformes pourraient ainsi promouvoir à la fois la production agricole nationale et la durabilité environnementale, tout en évitant des pertes fiscales massives et les pièges d'une expansion incontrôlée associée à une plus forte déforestation.

Au final, l'intégration de la certification pour des pratiques durables dans les taux d'imposition appliqués dans le secteur des forêts représente une approche avant-gardiste en matière de politique fiscale selon une perspective environnementale, combinant les objectifs fiscaux et économiques à la préservation des atouts naturels au bénéfice des générations futures des gabonais. Une telle stratégie prend en considération les complexités des mesures de promotion de la production durable et cherche à mobiliser des instruments fiscaux au service d'une combinaison d'objectifs fiscaux, économiques, sociaux et environnementaux. Les politiques fiscales qui favorisent une exploitation forestière durable peuvent également être utilisées par des pays tels que le Gabon pour éviter de s'engager dans une trajectoire où une exploitation non durable compromettrait les écosystèmes forestiers, en adoptant plutôt une approche dans laquelle l'exploitation durable des forêts et des autres ressources naturelles du pays garantissent un meilleur avenir au profit des générations futures de gabonais. Alors que les Autorités poursuivent un projet de révision du code forestier, différentes options de politique fiscale pourraient être envisagées dans le cadre d'une stratégie visant à augmenter les recettes fiscales tout en favorisant la génération de revenus, la création d'emplois et l'exploitation durable des ressources ligneuses. Les options de politique fiscale qui pourraient contribuer à ces objectifs comprennent notamment les actions suivantes :

- Élargir l'approche différenciée qui sous-tend la taxe de superficie à d'autres instruments fiscaux. Dans ce cas, les pratiques plus durables et les concessions certifiées bénéficieraient de taux d'imposition moindres, tandis que les coûts fiscaux augmenteraient pour les entreprises utilisant des méthodes de production moins durables.
- Rationaliser les dépenses fiscales en faveur de l'agriculture afin d'améliorer leur ciblage et d'assurer leur cohérence avec les objectifs environ-

- nementaux. Les autorités pourraient envisager la mise en place d'un système de contrôle pour s'assurer que les avantages générés par les incitations fiscales sont utilisés efficacement et alignés sur les objectifs environnementaux.
- Réformer le code forestier à travers un processus participatif et inclusif qui prend en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris ceux des communautés locales, des petits producteurs et des entreprises forestières.
 - Promouvoir les services numériques pour le secteur forestier, y compris les processus d'octroi et de vérification des permis et le paiement de tous les frais, taxes et redevances pour réhausser l'efficacité et la transparence des services publics. Ces services pourraient aussi inclure le suivi en temps réel des activités forestières, en veillant à ce que ces plateformes soient également disponibles dans les zones les plus reculées afin d'accroître l'efficacité et la transparence. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, le gouvernement pourrait former les agents forestiers et les concessionnaires à l'utilisation des outils numériques pour améliorer l'efficacité et la transparence.
 - S'engager avec les communautés locales dans l'expansion et le renforcement de la mise en œuvre des projets REDD+ dans les forêts gabonaises afin de s'assurer qu'elles bénéficient directement des efforts de séquestration du carbone. Il pourrait s'agir d'incitations financières ou de programmes de subsistance alternatifs. L'objectif serait d'obtenir des bailleurs de fonds internationaux un financement davantage axé sur la performance en démontrant des progrès mesurables en matière de séquestration de carbone et d'avantages pour les communautés.
 - Favoriser les partenariats internationaux et obtenir un financement accru pour la conservation des forêts et les projets de résilience climatique. Le Gabon pourrait prendre des mesures pour attirer davantage de financements climatiques, d'assistance technique et de soutien au renforcement des capacités par le biais de la coopération internationale. En s'engageant dans des initiatives environnementales mondiales, dans des collaborations avec les partenaires au développement internationaux et dans des initiatives relatives à des fonds climatiques, le pays peut obtenir davantage de ressources nécessaires à la conservation des forêts, aux stratégies d'adaptation des communautés et aux programmes de moyens de subsistance durables.
- Promouvoir l'agroforesterie et les pratiques de gestion durable des terres en tant que stratégies clés pour réduire la pression sur les forêts. Les investissements dans des projets d'agroforesterie qui intègrent la culture d'arbres avec des cultures agricoles, associés à des programmes de formation et de soutien technique pour les agriculteurs, peuvent faciliter la transition vers des pratiques agricoles plus durables, telles que la rotation des cultures, l'agriculture biologique et les techniques de conservation des sols, réduisant ainsi la déforestation et la dégradation des forêts.
 - Renforcer l'engagement communautaire et les pratiques de gestion forestière participative pour garantir la durabilité des efforts de conservation. L'autonomisation des communautés locales par le biais de modèles de gestion forestière participative est cruciale pour l'utilisation durable des ressources forestières. La mise en œuvre de programmes de gestion communautaire des forêts comprenant des mécanismes clairs de partage des bénéfices peut encourager la conservation et les moyens de subsistance durables.
 - Accroître les efforts pour produire et exporter davantage de produits du bois transformés de haut niveau, tels que les meubles. Cela pourrait être facilité par des mesures d'incitation telles que des allègements fiscaux, des subventions et une assistance technique, bien que les incitations fiscales doivent être soigneusement conçues et étudiées compte tenu de leur coût fiscal potentiellement élevé. Les réformes pourraient se concentrer sur la promotion de la production locale de produits de grande valeur pour les marchés nationaux et internationaux. Les pays pourraient investir davantage dans des programmes de formation professionnelle afin de créer une main-d'œuvre qualifiée capable de soutenir un secteur de la transformation du bois prospère.

Chapitre 1

Évolution économique récente et perspectives pour le Gabon

1. L'économie mondiale et celle de la région CEMAC ont toutes les deux enregistré un ralentissement de leur croissance

L'activité économique mondiale a continué à ralentir du fait des impacts négatifs des conditions financières restrictives, du resserrement des politiques monétaires et de la stagnation des flux commerciaux. La croissance mondiale a continué de baisser, passant de 3,0 pour cent en 2022 à 2,6 pour cent en 2023 selon les estimations de la Banque mondiale. Les risques et incertitudes géopolitiques se sont intensifiés et pourraient plonger l'économie mondiale dans la récession. Les effets du récent conflit au Moyen-Orient s'ajoute aux effets des chocs précédents qui persistent, notamment ceux liés à la crise de la COVID-19 et à l'invasion russe en Ukraine. La croissance a été concentrée dans les marchés émergents, notamment en Asie, tandis que les économies avancées ont enregistré une croissance plus faible.

La croissance a également ralenti en Afrique subsaharienne (ASS), dans un contexte de diminution de la demande mondiale, d'inflation persistante, de coûts énergétiques élevés, de baisse des prix d'exportation des métaux et d'une plus grande instabilité dans certaines régions. La croissance a baissé, passant à environ 2,9 pour cent en 2023 en ASS, contre 3,7 pour cent l'année précédente. L'affaiblissement de la demande mondiale et le resserrement de la politique monétaire pour enrayer l'inflation persistante ont freiné la croissance récente. Plusieurs pays ont été affectés par des conflits qui se prolongent et s'intensifient, touchant notamment le Soudan, le Tchad et certaines régions du Sahel. Les phénomènes météorologiques défavorables et l'insécurité alimentaire augmentent également. De plus, chaque pays est confronté à ses défis spécifiques, tels que les prix élevés des intrants pour le Nigéria, la

crise énergétique pour l'Afrique du Sud et la forte baisse de la croissance pour les exportateurs de métaux à cause de la volatilité du cours de ces produits.

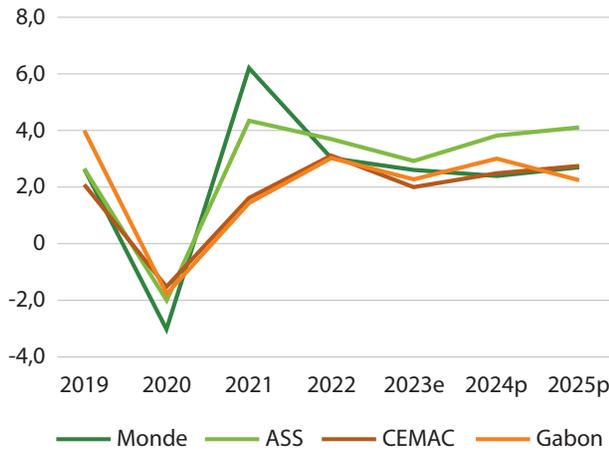
Dans la région de la CEMAC, le dynamisme de l'activité économique a aussi diminué, tandis que l'inflation est restée stable (Figure 1). La croissance du PIB réel de la région s'est élevée à 1,7 pour cent en 2023, contre 3,1 pour cent l'année précédente. La croissance du secteur des hydrocarbures a baissé en raison de l'épuisement progressif des gisements de pétrole et des contraintes de production de gaz, tandis que les industries manufacturières ont enregistré des résultats inférieurs aux prévisions, malgré la contribution plus élevée des investissements privés non pétroliers à la croissance. Les Autorités régionales et les gouvernements de la CEMAC se sont engagés à stimuler la croissance par le biais de l'intégration régionale. L'engagement récent des partenaires au développement à financer treize projets dans le cadre du programme de projets d'infrastructure pour la promotion de l'intégration régionale (8,8 milliards USD) est prometteur à cet égard. Le taux d'inflation régional moyen a légèrement augmenté pour atteindre 5,6 pour cent en 2023, contre 5,5 pour cent en 2022. La baisse des prix du pétrole et des denrées alimentaires importées, combinée à l'application plus stricte des contrôles de prix et à une politique monétaire restrictive menée par la BEAC, a compensé l'impact de la suppression partielle des subventions aux prix des carburants au Cameroun, au Tchad, en République centrafricaine et en République du Congo, qui avait eu un effet inflationniste dans ces pays.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a maintenu sa politique monétaire restrictive en 2023 pour contenir les pressions inflationnistes et appuyer la viabilité extérieure de l'accord de change. Le taux d'intérêt des appels d'offres de la BEAC a été maintenu à 5 pour cent après une augmentation cumulée de 175 points de base entre novembre 2021 et mars 2023. Par ailleurs, la BEAC a mis fin aux injections hebdomadaires de liquidités au début de 2023 et a intensifié ses opérations d'absorption de liquidités. Les indicateurs de solidité du secteur bancaire se sont légèrement détériorés au premier semestre de l'année 2023. L'adéquation du capital a légèrement diminué pour passer à 14 pour cent en juin 2023, mais plusieurs banques sont gravement sous-capitalisées ou insolubles, soulignant les importants besoins de recapitalisation. Le ratio des prêts non performants déclarés, quant à lui, est passé à 19,1 pour cent en mars 2023, contre 17,7 pour cent du total des prêts bruts en 2022. Bien que le ratio de liquidité à court terme soit satisfaisant, à 187 pour cent en mars 2023, cette liquidi-

té présente en réalité plusieurs segments, plusieurs banques ayant un ratio inférieur à 100 pour cent. Dans l'ensemble, moins d'un tiers des banques respectent l'ensemble des exigences prudentielles. En outre, l'exposition croissante du secteur bancaire au risque souverain s'ajoute aux risques qui pèsent sur le secteur financier. En juin 2023, les prêts et titres publics représentaient environ 30 pour cent du total des actifs bancaires, plusieurs banques étant exposées à plus de 50 pour cent.

Les situations extérieure et budgétaire de la CEMAC se sont détériorées en 2023 dans un contexte de baisse des prix et des recettes liées aux matières premières, ce qui a incité la Banque centrale à renforcer les efforts pour faire appliquer la nouvelle réglementation des changes en vigueur. La baisse des prix, notamment celle du cours du pétrole, a affecté négativement la performance de la CEMAC en matière d'exportations. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'excédent du compte courant a diminué pour atteindre une moyenne de 2,2 pour cent du PIB en 2023, contre 5,9 pour cent en 2022. À la fin de 2023, les réserves régionales s'élevaient à 6 886 milliards de francs CFA, soit l'équivalent de 4,8 mois d'importations de biens et de services, contre 5,2 mois en 2022 (Figure 2). La baisse des recettes tirées des ressources naturelles et la hausse des dépenses publiques ont affecté le solde budgétaire de la région, l'excédent passant de 2,9 pour cent du PIB à 1,1 pour cent entre 2022 et 2023. Malgré la dynamique positive d'accumulation des réserves de change en 2022 qui s'est poursuivie au premier semestre 2023, le montant des actifs étrangers nets a chuté par la suite en raison de la baisse des prix du pétrole, avec une baisse mensuelle moyenne de 7,6 pour cent enregistrée entre mai et octobre 2023. Pour inverser cette tendance, la BEAC a renforcé l'application de la réglementation des changes de 2018, notamment en ce qui concerne le rapatriement des fonds réservés à la réhabilitation des sites pétroliers, situés à l'étranger. Des discussions sont en cours entre la BEAC, les ministères des Finances et des Hydrocarbures des pays de la CEMAC et les compagnies pétrolières sur l'étendue de ces fonds et le cadre juridique qui régirait le processus de rapatriement et la gestion des comptes connexes qui seront créés à la Banque centrale. En outre, l'interdiction régionale d'exportation des grumes, prévue pour 2028, risque d'accroître les pressions sur les réserves de change, car les grumes figurent parmi les produits les plus exportés dans trois pays de la CEMAC. Sans un approfondissement de l'intégration régionale avec le développement de chaînes de valeur régionales au sein de l'industrie du bois, qui pourrait contribuer à réduire la demande en produits de bois manufacturés importés, l'application d'une politique régionale d'interdiction d'exportation

Figure 1. Croissance du PIB réel (en pourcentage), 2019-2025



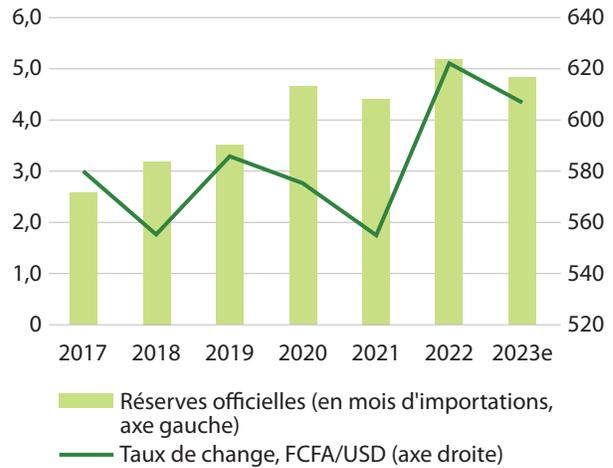
Sources : BEAC, Rapport « Perspectives économiques mondiales » et calculs des services de la Banque mondiale. Les données pour les pays de la CEMAC sont basées sur une moyenne pondérée reposant sur le PIB de chaque pays. Données préliminaires pour 2023 ; projections de la Banque mondiale à partir de 2024.

tation de grumes pourrait avoir des effets négatifs sur les réserves de change.

2. Le Gabon a également enregistré une croissance plus faible en 2023, dans un contexte de baisse de la demande mondiale combinée à des perturbations dans le transport des produits forestiers et miniers suite à des intempéries

En 2023, l'économie du Gabon a connu une croissance estimée à 2,3 pour cent, les activités économiques ayant été affectées par la baisse de la demande mondiale et la perturbation des transports. Ce ralentissement de la croissance, par rapport aux 3,0 pour cent de 2022, a été causé par une baisse de la production de bois et de manganèse, suite à la fois à une réduction de la demande et à l'augmentation des coûts du carburant, ainsi qu'aux perturbations enregistrées dans le transport ferroviaire causées par de fortes pluies et des glissements de terrain qui ont détruit un kilomètre de rails sur l'unique voie ferrée du pays vers la fin de l'année 2022. Les expéditions de bois et de manganèse ont ainsi été interrompues pendant plusieurs semaines, perturbant la production pendant la première partie de l'année. L'industrie du bois en particulier a également été affectée par la difficulté à garantir l'approvisionnement en grumes, le nombre de wagons disponibles pour le secteur étant insuffisant pour

Figure 2. Réserves et taux de change de la CEMAC, 2017-2023



répondre à la demande de transport de bois. De plus, les entreprises sont confrontées à des factures d'énergie plus lourdes suite à la suppression des subventions aux carburants à usage industriel à partir de la mi-2022. Au Gabon, la performance des filières du bois et du manganèse est également affectée par l'inadéquation des infrastructures de transport, notamment ferroviaire, ainsi que par celle de l'approvisionnement en énergie (Tableau 1). Cependant, la production de manganèse a montré des signes de reprise au début de l'année 2024, après les difficultés observées l'année précédente. La production de manganèse a augmenté de 43,2 pour cent (en glissement annuel) au premier trimestre 2024, atteignant 2,44 milliards de tonnes.

Le secteur pétrolier, qui occupe toujours une place centrale dans l'économie malgré les efforts continus de diversification économique, a été le principal moteur de la croissance en 2023 (Figures 3 et 4). La production pétrolière a augmenté de 3,7 pour cent pour atteindre 10,8 millions de tonnes en 2023 suite à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et aux efforts d'optimisation de la production des gisements vieillissants mis en œuvre par les opérateurs. La production de pétrole a continué à augmenter au cours des derniers mois, progressant de 17,3 pour cent au cours du premier trimestre 2024 (en glissement annuel). La demande mondiale de pétrole est restée élevée, avec un cours encore relativement élevé d'environ 80 USD le baril, bien qu'en baisse depuis 2022, période où le cours a culminé à environ 100 USD le baril. De plus, l'OPEP+ n'a pas relevé les quotas de production du Gabon

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques et budgétaires sélectionnés					
Pourcentage du PIB, sauf indication contraire	2019	2020	2021	2022	2023e
Croissance du PIB réel (%)	3,9	-1,8	1,5	3,0	2,3
PIB par habitant (USD, nominal)	7 524	6 680	8 636	8 840	8 414
Secteur pétrolier	21,9	15,5	20,4	27,4	24,2
Agriculture et foresterie	5,6	6,6	6,0	5,6	5,8
Industrie (y compris pétrolière)	47,7	41,6	50,9	57,4	52,9
Services	40,5	44,9	38,7	33,2	36,4
Consommation privée	37,7	42,0	32,9	30,2	34,1
Consommation publique	11,0	13,2	11,4	10,5	11,1
Formation brute de capital fixe	21,9	19,9	16,8	15,6	17,2
Exportations, biens et services	51,4	47,5	55,5	60,3	55,0
Importations, biens et services	22,0	22,6	16,6	16,6	17,4
Recettes publiques	19,5	17,6	14,7	20,4	22,9
Dépenses publiques	18,2	19,8	16,6	21,2	23,9
Solde budgétaire	1,4	-2,1	-1,8	-0,8	-1,0
Dette publique	59,8	78,3	70,2	63,6	70,5
Solde du compte courant	23,0	20,7	30,1	35,2	28,7
Balance commerciale	29,4	24,9	36,1	43,6	37,5
Entrées nettes d'IDE	-0,3	0,7	2,1	4,6	5,5
Inflation (croissance)	1,0	1,6	1,1	4,3	3,7
Population totale (millions)	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4
PIB nominal (milliards FCFA)	9 887	8 815	11 211	13 144	12 444
PIB nominal (millions USD)	16 874	15 314	20 218	21 118	20 502

Sources : WDI, BEAC, Autorités gabonaises et calculs des services de la Banque mondiale. Remarque : e = estimation.

en 2023, certains grands producteurs de pétrole au sein de l'organisation ayant annoncé des réductions volontaires de production en avril et novembre afin de contrecarrer la baisse du cours du pétrole. Cependant, toujours en 2023, le raffinage domestique du pétrole a été affecté par deux opérations de maintenance programmées.

Parmi les autres moteurs de la croissance en 2023 figurent l'agriculture, la construction et les services. Le secteur agricole, comprenant principalement les plantations de palmiers à huile et d'hévéas et l'industrie agro-alimentaire, a connu une expansion soutenue. Le secteur de la construction, stimulé par les travaux publics, a aussi significativement contribué à la croissance. D'importants travaux sont également en cours dans les secteurs de l'eau et de l'électricité pour couvrir les besoins de consommation locale et réduire la fréquence des délestages dus à l'insuffisance de la production d'électricité et d'eau. Les investissements dans les projets d'infrastructures publiques ont

permis d'atteindre une croissance de 6,5 pour cent dans le secteur de la construction au dernier trimestre de l'année 2023 (en glissement trimestriel). Par ailleurs, les secteurs du commerce de détail et des services ont tiré avantage de la demande issue des secteurs du pétrole, de la construction et d'autres secteurs. Cependant, les restaurants, les bars et les autres services nocturnes continuent d'être affectés par les conséquences négatives des couvre-feux maintenus depuis les élections d'août 2023.

L'impact de la transition politique sur l'économie n'a pas été très significatif dans l'ensemble, et l'économie a fait preuve de résilience face aux événements politiques récents. Le changement de régime qui s'est produit le 30 août 2023 n'a jusqu'à présent eu que des impacts négatifs marginaux sur l'ensemble des activités économiques. Suite à cet événement, une société minière a suspendu ses activités pendant une journée, mais les autres sociétés, notamment les grands exportateurs de produits

de base, ont choisi de poursuivre leurs activités. De même, les perturbations politiques ont été maîtrisées. Un gouvernement de transition a été instauré et les Autorités se sont engagées à respecter les engagements internationaux du

Gabon et à normaliser progressivement les relations internationales, plusieurs visites du Chef de l'État et d'autres responsables politiques auprès des partenaires régionaux ayant été organisées (Encadré 1).

Encadré 1. Événements politiques façonnant la transition au Gabon

Des élections générales ont eu lieu au Gabon le 26 août 2023 et aucun résultat n'a été annoncé pendant quatre jours, dans un contexte de fortes tensions politiques et sociales. Un couvre-feu nocturne a été instauré dans le pays et les services d'accès à internet ont été bloqués. Dans la nuit du 30 août, le président Ali Bongo, au pouvoir depuis 2009 et en lice pour un troisième mandat, a été annoncé vainqueur. Peu de temps après cette déclaration, le président a été destitué par un coup d'État non violent mené par des membres des forces de défense et de sécurité, bénéficiant d'un large appui populaire. Cet événement a mis fin à plus de cinq décennies de pouvoir de la famille Bongo - le défunt père d'Ali Bongo, Omar Bongo, ayant régné de 1967 jusqu'à son décès en 2009.

Le Gabon est ainsi entré dans une période de transition politique de deux ans, l'objectif déclaré de la période de transition étant de renforcer la gouvernance et les institutions du pays. Le calendrier des principales phases de la transition a été adopté en novembre 2023, une étape-clé ayant permis au pays de normaliser ses relations extérieures. L'une des étapes les plus importantes de la transition était l'organisation d'un dialogue national sur les institutions du pays et la vie politique future, ce dernier ayant récemment eu lieu.

Présidé par l'Archevêque catholique de Libreville, le dialogue national a été organisé en avril 2024 pour jeter les fondations de l'avenir politique du pays après la transition. Au total, 673 représentants de partis politiques, de la société civile, de groupes religieux, de mouvements sociaux, de la diaspora et d'autres entités y ont participé. Des commissions ont été mises sur pied pour analyser environ 38 000 contributions individuelles soumises avant le dialogue. Le dialogue a produit un rapport contenant des propositions pour le Gouvernement, notamment : la mise en place d'un régime présidentiel à mandat de sept ans ; la suspension de tous les partis politiques et l'adoption de nouvelles règles pour la création de partis à l'avenir ; le maintien d'un calendrier de transition de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an en cas de circonstances exceptionnelles ; la promotion de la diversification économique en mettant l'accent sur la production industrielle locale, l'augmentation du contenu national et de la sécurité alimentaire ; et une plus grande attention ainsi que davantage de ressources accordées au secteur de la santé et à la formation professionnelle.

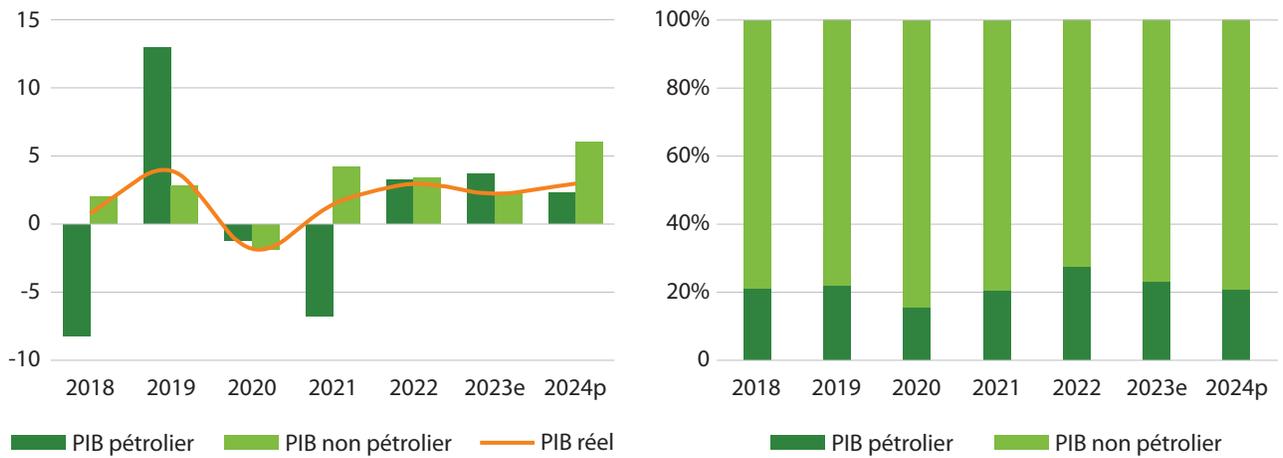
Calendrier des principaux événements politiques et des étapes de la transition

- 26 août 2023 : Élections présidentielles, législatives et locales organisées au Gabon.
- 30 août 2023 : Publication des résultats des élections et destitution du Gouvernement à travers un coup d'État mené par des membres des forces de défense et de sécurité ; création du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) ; fermeture temporaire des frontières, suspension de la Constitution et dissolution des institutions publiques.
- 2 septembre 2023 : Charte de la Transition publiée par le CTRI.
- 4 septembre 2023 : Le Général Brice Clotaire Oligui Nguema est investi en tant que Président de la Transition et Chef de l'État ; de nouveaux membres sont nommés à la Cour Constitutionnelle de la Transition.
- 7 au 12 septembre 2023 : Nomination du Premier ministre Raymond Ndong Sima et formation d'un Gouvernement de transition, d'un Sénat et d'une Assemblée nationale, qui comprennent des militaires et des civils des partis d'opposition, de la société civile et du précédent parti au pouvoir.
- Septembre - décembre 2023 : Normalisation des relations avec les partenaires au développement, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international.
- 9 mars 2024 : Réadmission du Gabon dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et levée des sanctions en vigueur à la suite du coup d'État.
- 2 au 30 avril 2024 : Dialogue national organisé pour discuter des réformes sociales, économiques, politiques et institutionnelles.
- Juin 2024 : Transformation du Parlement en Assemblée Constitutionnelle.
- Août - octobre 2024 : Préparation d'un projet de Constitution.
- Septembre - décembre 2023 : Adoption de la Constitution par référendum populaire.
- Début 2025 : Adoption d'un nouveau code électoral.
- Avril 2025 : Révision de la liste des électeurs.
- Juillet 2025 : Distribution des cartes d'électeurs.
- Août 2025 : Élections présidentielles et mise en place d'un nouveau Gouvernement constitutionnel.

Du côté de la demande, la croissance en 2023 a été principalement tirée par les exportations pétrolières et agricoles, ainsi que par l'investissement public et la consommation. Les exportations pétrolières et agricoles ont augmenté respectivement de 3,1 pour cent et 17,6 pour cent en 2023, portées par la demande asiatique qui est restée soutenue. Les dépenses publiques consacrées aux projets d'infrastructures ont augmenté, avec l'accélération des projets en cours et la mise en œuvre de nouveaux projets à la fin de l'année 2023 ; de nouvelles augmentations sont

prévues en 2024. Les grands projets comprenaient l'expansion des services d'électricité et d'eau, des centres de traitement de l'eau, ainsi que la réhabilitation et l'expansion des routes nationales, notamment l'autoroute transgabonaise reliant la capitale à Franceville, la troisième plus grande ville du Gabon, située dans la partie orientale du pays. Des travaux publics ont également été lancés sur les routes urbaines des principales villes du pays. De même, la consommation publique a augmenté au cours de l'année, dans un contexte d'élections générales (Figure 5) et au vu de l'aug-

Figure 3. Malgré les efforts de diversification, le secteur pétrolier reste essentiel à l'économie gabonaise



Source : Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale. Données préliminaires pour 2023 ; projections de la Banque mondiale pour 2024.

Figure 4. Gabon : Contribution de l'offre à la croissance du PIB réel (en pourcentage), 2019 à 2024

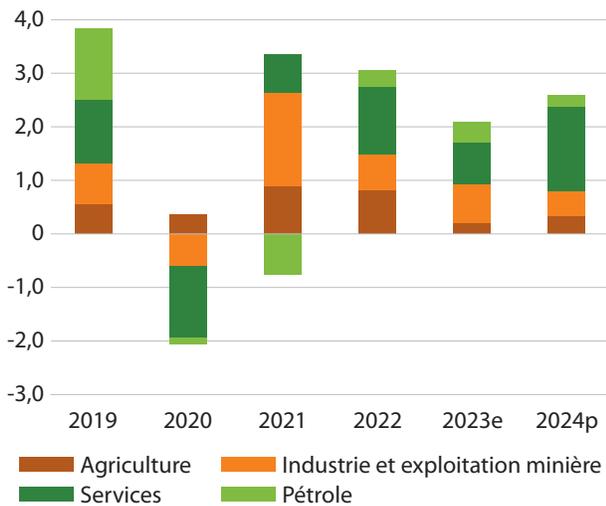
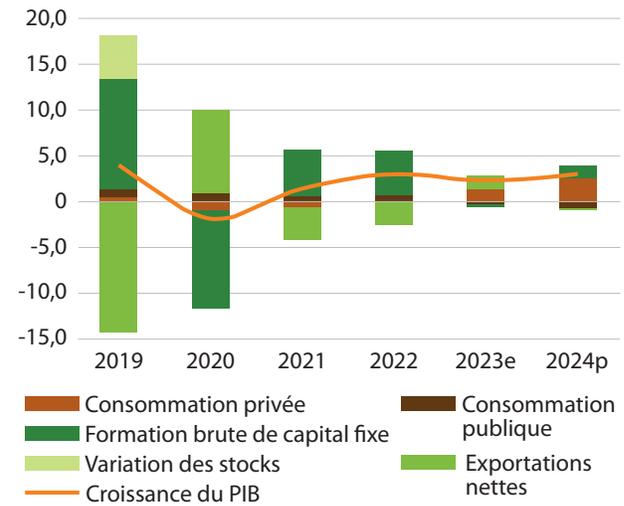


Figure 5. Gabon : Contribution de la demande à la croissance du PIB réel (en pourcentage), 2019 à 2024



Source : Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale. Données préliminaires pour 2023 ; projections de la Banque mondiale pour 2024.

mentation des dépenses par les Autorités de la Transition. L'investissement privé dans le secteur pétrolier a également contribué de manière importante à l'économie en 2023.

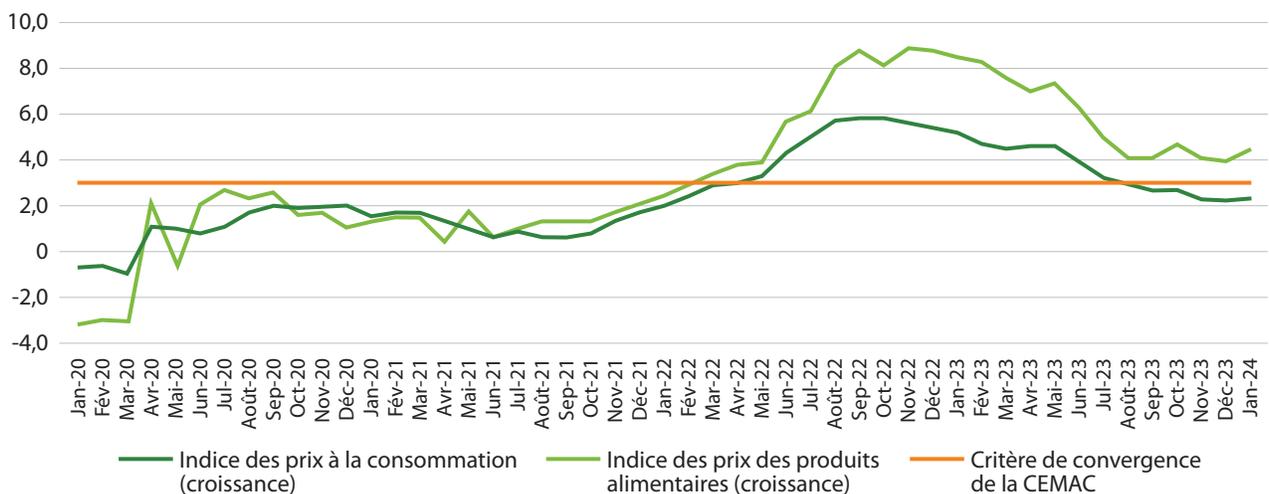
3. Les pressions inflationnistes ont commencé à diminuer, mais la pauvreté a augmenté du fait des taux de chômage élevés et de l'insuffisance de l'expansion économique

Les pressions inflationnistes ont lentement diminué au fil de l'année 2023 et début 2024, reflétant le resserrement de la politique monétaire adoptée par la BEAC, un meilleur contrôle des prix et la baisse de l'inflation mondiale. Le taux de variation de l'inflation était de 2,3 pour cent en janvier 2024 (en glissement annuel) suite à une baisse graduelle mais soutenue par rapport aux 5,8 pour cent enregistrés à la fin de 2022 (Figure 6). L'inflation au Gabon a donc été ramenée en dessous du critère de convergence régionale de la CEMAC de 3,0 pour cent depuis le mois d'août 2023. Si elle a également diminué par rapport à son pic de 8,9 pour cent à la fin de 2022, l'inflation des prix des produits alimentaires atteignait toujours 4,4 pour cent en janvier 2024 (en glissement annuel). Le Gabon étant fortement dépendant des importations de produits alimentaires (qui représentent environ 60 pour cent des besoins nutritionnels du pays), les importations ont également contribué à l'inflation. En janvier 2024, l'inflation des produits importés atteignait 3,7 pour cent

(en glissement annuel), ce qui est supérieur à la variation des prix des produits locaux (2,2 pour cent). En revanche, l'inflation des prix de l'énergie a continué à baisser, s'établissant à -0,7 pour cent en janvier 2024 (en glissement annuel), reflétant l'effet de la subvention à la consommation de carburants.

Le Gouvernement a continué à élargir les mesures visant à contenir la hausse du coût de la vie au cours de 2023 et au début de 2024. A la mi-2023, le Gouvernement a publié une liste révisée de 67 produits alimentaires de base importés qui font l'objet de réductions fiscales et dont les prix sont plafonnés dans le cadre de son programme de maîtrise du coût de la vie appelé « Lutte contre la vie chère » lancé en 2017. Cette mesure a été adoptée suite aux assises nationales d'avril 2023 auxquelles des représentants des consommateurs, des distributeurs de produits alimentaires et des chaînes de vente au détail ont participé. La liste mise à jour comprend divers produits tels que la viande, la volaille, les produits laitiers, le riz et d'autres aliments de base, et représente une version élargie d'une liste précédente qui contenait 48 produits, en vigueur depuis octobre 2022. A la fin de l'année 2023, les Autorités ont intensifié la surveillance et la mise en application de ces mesures de contrôle des prix en multipliant les inspections et les amendes infligées aux vendeurs de produits alimentaires qui ne les appliquaient pas. Le Gouvernement a également continué à subventionner la farine de blé et a reculé à dix ans la limite d'âge pour les véhicules importables, afin de réduire les coûts des véhicules. De plus, même si les prix des carburants à usages industriels ont été libéralisés

Figure 6. Inflation mensuelle (en glissement annuel, en pourcentage), janvier 2020 à janvier 2024



Source : Autorités du Gabon.

à partir de juillet 2022, les subventions ont été maintenues pour contrôler les prix des carburants consommés par les ménages, l'objectif étant d'alléger la pression sur les dépenses des ménages en essence, gasoil, pétrole lampant et gaz butane. Plus récemment, de nouvelles mesures ont été annoncées. En janvier 2024, les Autorités ont annoncé une nouvelle baisse du prix du gaz butane, une source d'énergie très utilisée pour la cuisson des aliments. Par la suite, des mesures supplémentaires ont été prises en mars, dont la réduction des prix plafonnés de certains produits alimentaires et matériaux de construction de base, notamment l'huile de cuisson raffinée et le ciment, afin de réduire les coûts des aliments et de l'accès au logement. Les prix des billets d'avion et de train ont également été révisés à la baisse.

Les mesures visant à contenir l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie ont été bénéfiques à la population, en particulier aux ménages les plus vulnérables, mais ont eu un coût élevé pour l'Etat. En 2023, le Programme de lutte contre la vie chère, évalué sur la base des réductions de la TVA à l'importation, a coûté 33 milliards de francs CFA (soit 0,3 pour cent du PIB) au budget de l'Etat, tandis que le coût budgétaire des subventions aux carburants s'est élevé à 84 milliards de francs CFA (soit 0,7 pour cent du PIB). Les mesures telles que les exonérations fiscales et les subventions aux carburants ont ainsi des implications budgétaires importantes et restent une source de risque pour les finances publiques, en particulier dans un contexte de chocs pétroliers où il devient urgent de générer des recettes supplémentaires. Elles sont également associées à un coût d'opportunité étant donné qu'elles rendent plus difficile la possibilité de constituer des réserves budgétaires ou de financer des projets d'investissement prioritaires visant à stimuler la croissance et à améliorer le niveau de vie. Bien qu'à des fins sociales, la plupart des subventions à l'essence et au gasoil profitent en réalité surtout aux ménages les plus aisés, ces derniers étant les principaux consommateurs de ces carburants¹, ce qui implique que des politiques mieux ciblées et moins

coûteuses pourraient être mises en œuvre pour aider les populations les plus vulnérables de manière plus viable d'un point de vue économique et plus durable d'un point de vue écologique.

Même dans un contexte de poursuite de la reprise et de diminution des pressions inflationnistes, la pauvreté est estimée avoir augmenté, affectant plus d'un gabonais sur trois notamment à cause des taux de chômage élevés. Le coût de la vie élevé affecte toujours les ménages, un phénomène aggravé par les coûts élevés des droits de douane, des échanges et du transport à l'intérieur du pays qui entraînent une hausse des coûts des produits importés et locaux. En 2022, selon le cabinet de conseil Mercer, Libreville aurait été la 2e ville la plus chère pour les employés internationaux en Afrique subsaharienne et la 24e au niveau mondial². En 2019, le Gabon, qui dépend largement de l'importation de produits alimentaires et d'une multitude d'autres biens de consommation, a maintenu un droit d'importation moyen pondéré de 14,5 pour cent, l'un des plus élevés au monde³. Les frais officiels et informels payés par les commerçants aux frontières et le long des corridors commerciaux entraînent une augmentation de 14 pour cent des coûts des produits agricoles en provenance du Cameroun, tandis que les coûts des acteurs intermédiaires commerciaux ajoutent environ 39 pour cent aux coûts totaux⁴. Le niveau de vie est donc affecté par un coût de vie élevé, mais aussi par l'insuffisance de la création d'emplois. Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de pauvreté – défini comme la proportion de gabonais vivant avec moins de 6,85 USD par jour en parité de pouvoir d'achat – serait passé de 32,3 pour cent en 2022 à 35,2 pour cent en 2023⁵. Le chômage reste particulièrement élevé au Gabon, faisant que de nombreux ménages ne perçoivent pas de revenu. En 2023, selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail, un gabonais sur cinq, âgé de quinze ans ou plus, serait au chômage, et près d'un tiers des jeunes ne travailleraient pas, n'étudieraient pas ou ne seraient pas en formation, ce qui représente une perte majeure de capital humain dans cette génération⁶.

1 Banque mondiale. Note de conjoncture économique du Gabon 2023.

2 Mercer 2022. Classement des villes selon le coût de la vie. <https://www.mercer.com/en-ph/insights/total-rewards/talent-mobility-insights/cost-of-living/#:~:text=The%20top%2010%20most%20expensive,%2C%20Dushanbe%2C%20Bishkek%2C%20Ankara>

3 Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). Seuls dix pays au monde appliquaient un taux de droit de douanes moyen pondéré plus élevé sur les importations (sur la base des dernières données disponibles pour chaque pays).

4 Banque mondiale. 2022. Note de conjoncture économique du Gabon 2023. Commerce de produits agricoles : Réduire les tracasseries.

5 Le taux de pauvreté est défini comme la proportion des gabonais vivant avec moins de 6,85 USD par jour, en parité de pouvoir d'achat, sur la base du taux de pauvreté des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (en PPA de 2017). Cette estimation est basée sur des projections reposant sur les données de l'enquête nationale auprès des ménages de 2017 (Enquête Gabonaise pour l'Evaluation et le Suivi de la Pauvreté, EGEP).

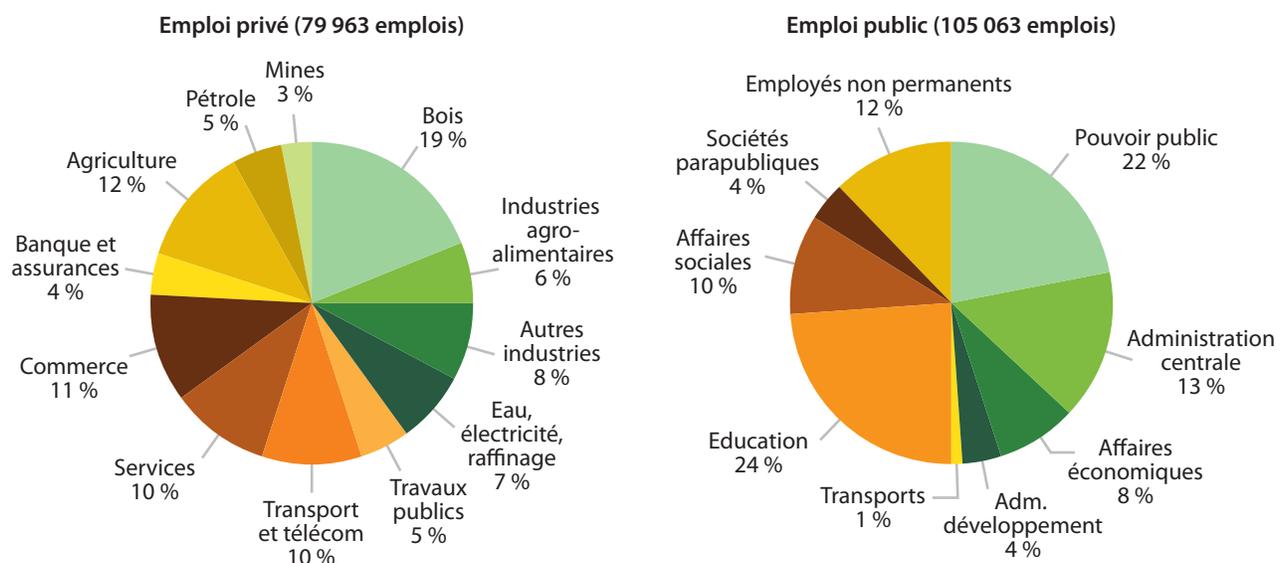
6 Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail, en 2023, 20,4 pour cent des gabonais âgés de 15 ans ou plus seraient au chômage, et 29,3 pour cent des jeunes ne seraient ni employés, ni scolarisés, ni en cours de formation.

La plupart des emplois formels se trouvent dans le secteur public ; le manque de croissance du secteur privé et d'opportunités économiques, en particulier pour les jeunes, faisant que ceux-ci ne peuvent générer des revenus et sortir de la pauvreté. L'administration publique reste le plus grand pourvoyeur d'emploi au Gabon, employant plus de 105 000 personnes – environ 57 pour cent des emplois du secteur formel – en 2022 (Figure 7). En l'absence de profils adéquats, deux tiers des postes vacants dans le secteur privé restent généralement non pourvus. Les jeunes sont particulièrement affectés, un jeune sur trois étant actuellement au chômage. Les entreprises privées sont confrontées à des obstacles réglementaires, à des contraintes en rapport aux politiques de concurrence et commerciales, ainsi qu'à un accès inadéquat au crédit et à l'énergie, autant d'obstacles qui entravent leur capacité à investir et à créer davantage d'emplois⁷. L'investissement privé est concentré dans le secteur pétrolier, qui représentait 31 pour cent des investissements en 2023. Cependant, étant donné que l'industrie pétrolière n'exige pas beaucoup de main-d'œuvre et crée donc moins d'emplois, elle ne représente qu'environ 5,0 pour cent des emplois privés. Malgré la poursuite de la reprise, la croissance provient toujours en grande partie des industries extractives à forte intensité en capital et peu créatrices d'emplois. En conséquence, une proportion importante de la population ne peut pas tirer directement avantage de la croissance de

ces secteurs dans la mesure où elle n'y travaille pas. Alors que les Autorités envisagent de développer les secteurs à fort potentiel de croissance tels que l'agriculture, le bois et la pêche, il pourrait être difficile d'attirer une grande partie de la population urbaine du Gabon vers des emplois en milieu rural.

Pour inverser cette situation, des initiatives sont élaborées en appui aux entrepreneurs locaux et aux petites entreprises. Des investissements sont actuellement réalisés pour élargir l'accès à l'énergie et aux routes. Pour faciliter l'accès au crédit, Okoumé Capital, filiale du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), a lancé en mai 2023 une ligne de crédit d'un milliard de francs CFA en faveur des entreprises locales. Plus récemment, en mai 2024, une autre entité gérée par le FGIS, la Société de Garantie du Gabon (SGG), a signé un accord avec l'Union Gabonaise de Banque, l'une des plus grandes banques du pays, pour fournir un milliard de francs CFA supplémentaires de garanties en appui au financement des PME. Des réformes sont également envisagées pour mettre en place un cadre institutionnel pour les entrepreneurs indépendants. Le Gouvernement de la Transition a reconnu que la promotion des entreprises privées et de l'emploi est essentielle à l'amélioration des conditions de vie. En conséquence, une nouvelle institution dénommée Banque pour le Commerce et l'Entreprenariat du Gabon a été créée en

Figure 7. Emploi par secteur (en pourcentage des emplois formels privés et publics), 2022



Source : Autorités du Gabon.

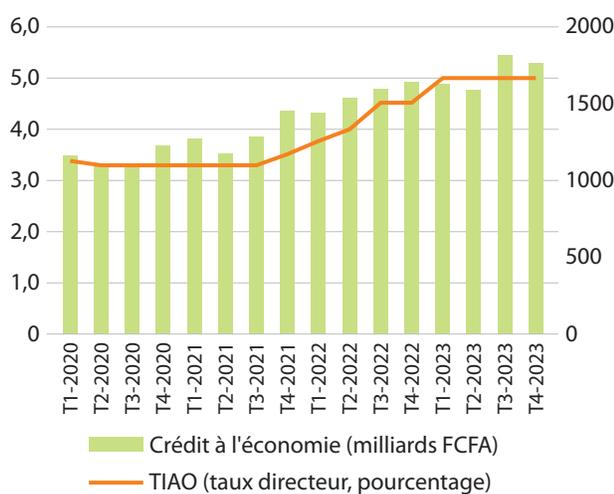
⁷ Banque mondiale. 2022. Mémoire économique du pays - Gabon : Vers une croissance plus inclusive et plus verte.

mars 2024 pour promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et les PME à travers le pays. Environ 4 milliards de francs CFA ont déjà été alloués à cette nouvelle entité, mais l'institution doit encore obtenir l'approbation de la COBAC, l'Autorité de régulation bancaire régionale, avant de pouvoir commencer à fonctionner. Il faudrait de manière urgente mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour créer davantage d'emplois et stimuler les entrepreneurs locaux si l'on veut obtenir une réduction plus significative de la pauvreté dans les années à venir.

4. L'accès au crédit s'est amélioré, mais l'insuffisance des prêts aux entreprises privées reste une contrainte pour la croissance économique du Gabon

Bien que la BEAC ait maintenu une politique monétaire restrictive, le crédit à l'économie a augmenté en 2023. À la fin du mois de septembre 2023, les crédits au secteur privé ont augmenté de 13,8 pour cent (en glissement annuel), pour atteindre 1 810 milliards de francs CFA (Figure 8). Cette augmentation est due à la demande des entreprises opérant dans l'industrie extractive, les travaux publics, les services de vente au détail et les transports, cette demande étant corrélée à l'augmentation des investissements et de l'activité globale dans lesdits secteurs, à l'exemple des investissements privés dans l'exploration pétrolière et de l'exécution et l'accélération des projets d'infrastructures

Figure 8. Taux directeurs monétaires et crédit à l'économie, janvier 2020 à décembre 2023



Source : BEAC. Projection du crédit à l'économie pour le T4 de 2023.

publiques. Sur la même période, les prêts à l'État ont augmenté de 18,2 pour cent (en glissement annuel), s'élevant à 1 769 milliards de francs CFA. L'augmentation des émissions d'obligations et de bons du Trésor sur le marché régional (179,8 milliards de francs CFA), conformément à la stratégie du Gabon consistant à renforcer le recours aux sources de financement régionales, a été un facteur important de cette hausse. L'acquisition de titres publics par les banques a entraîné une augmentation de la part des prêts à l'État entre septembre 2022 et 2023, passant de 34,2 pour cent à 36,7 pour cent de l'ensemble des crédits accordés par les banques commerciales.

Cependant, l'accès au crédit reste faible, entravant la capacité des entreprises à obtenir des fonds pour investir et développer leurs activités. Le crédit domestique au secteur privé a atteint environ 14 pour cent du PIB au Gabon en 2023, alors que l'année précédente, la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne avoisinait 36 pour cent du PIB. De plus, étant donné qu'une grande partie du secteur financier participe aux prêts à l'État et aux grandes entreprises de l'industrie extractive, les petites et moyennes entreprises (PME) sont confrontées à des contraintes encore plus sévères en matière d'accès au crédit, à cause des taux d'intérêt élevés, de l'absence d'une centrale d'information sur les risques et du manque de transparence des dossiers commerciaux et des garanties.

À la fin de l'année 2023, le Gouvernement a réglé les arriérés de la dette domestique, contribuant ainsi à injecter des liquidités dans le secteur privé et à réduire le ratio des prêts non performants. En septembre 2023, la *Task Force* de la dette, un groupe de travail comprenant des responsables de différentes agences et institutions publiques a été rétabli pour auditer la dette intérieure du pays. Suite à ces vérifications, le Gouvernement a procédé au règlement des arriérés sur la dette domestique. Ainsi, 85 milliards de francs CFA ont été décaissés pour payer les arriérés de dettes à environ 300 entreprises, ce qui a permis d'augmenter les liquidités et d'améliorer la situation financière de ces entreprises, leur permettant à leur tour de régler leurs paiements dus à la sécurité sociale et aux Autorités fiscales. Le ratio des prêts non performants a diminué à 7,58 pour cent du total des prêts bruts à la fin de 2023, ce qui correspond à une baisse de 0,8 pour cent par rapport à l'année précédente. De plus, les Autorités se sont engagées à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés envers les entreprises privées, mais également envers les créanciers internationaux. Parmi les initiatives en cours, les Autorités ont décidé de réactiver le comité interministériel de trésorerie et d'adopter des critères de traitement

des paiements des engagements budgétaires par ordre d'arrivée. L'adoption de mesures visant à institutionnaliser et garantir l'application à long terme de la discipline de paiement et le paiement dans un délai raisonnable de la dette contribuerait à améliorer la passation des marchés publics, étant donné que ces mesures apporteraient une plus grande crédibilité et une meilleure prévisibilité aux entreprises concernées par les acquisitions publiques de biens et de services.

Concernant les coûts de financement pour l'État, les marchés régionaux et internationaux sont restés accessibles, mais à des coûts plus élevés. Immédiatement après le coup d'État, l'agence de notation Fitch Ratings avait classé les perspectives du Gabon dans la catégorie « sous surveillance en vue d'une possible baisse ». Le différentiel de taux du Gabon a considérablement augmenté dans les premiers mois qui ont suivi le coup d'Etat du fait de la forte incertitude politique qui régnait à l'époque. Par la suite, il a progressivement baissé tout en restant légèrement supérieur aux niveaux d'avant août 2023, reflétant la stabilisation progressive de la situation politique. La notation du pays par Fitch a été relevée à « stable » en janvier 2024 à mesure que les incertitudes politiques se dissipaient. Concernant le marché régional, après une hausse significative suite au coup d'État, le coût du crédit a fortement baissé. Selon les informations disponibles sur le site de la BEAC, le Gabon a réussi à lever le montant total ciblé dans 9 des 13 émissions de titres lancées sur le marché depuis le coup d'État, tant pour les bons du Trésor

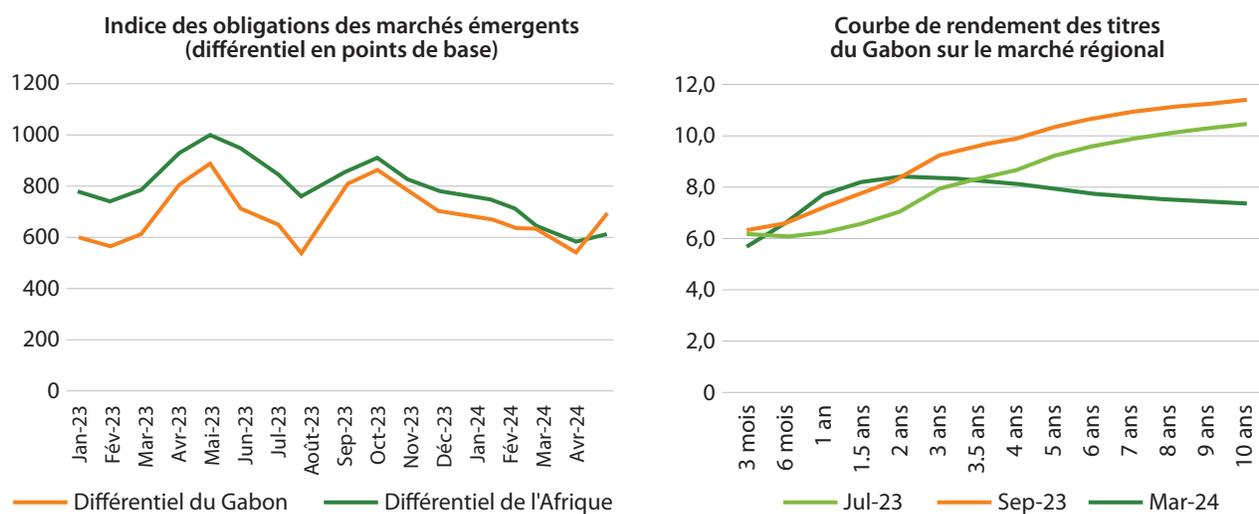
que pour les obligations du Trésor. Le pays a ainsi mobilisé 167,3 milliards de francs CFA (équivalent à 275 millions USD) de financement régional au cours des quatre derniers mois de 2023, lui permettant de clôturer l'année avec un financement régional total dépassant les prévisions budgétaires de 35,1 milliards de francs CFA. Un financement supplémentaire de 158,4 milliards de francs CFA (260 millions USD) a été mobilisé en janvier et février 2024. Depuis avril 2024, une nouvelle augmentation des différentiels de taux s'est produite, qui pourrait s'expliquer par l'organisation du dialogue national, période autour de laquelle les tensions politiques sont à nouveau relativement montées (Figure 9).

5. Les recettes fiscales ont augmenté en 2023, néanmoins la hausse significative des dépenses publiques a réduit l'espace budgétaire, contribuant ainsi à accroître les risques budgétaires et d'endettement

Évolution de la situation budgétaire

Tirant avantage d'une production pétrolière soutenue et d'un cours du pétrole qui est resté relativement élevé, ainsi que de l'intensification des efforts de recouvrement des impôts, les recettes publiques ont atteint environ 2 848 milliards de francs CFA en 2023, atteignant le niveau le plus élevé de ces dernières années. Entre 2022

Figure 9. Évolution récente des conditions de financement du Gabon



Sources : Banque mondiale et BEAC.

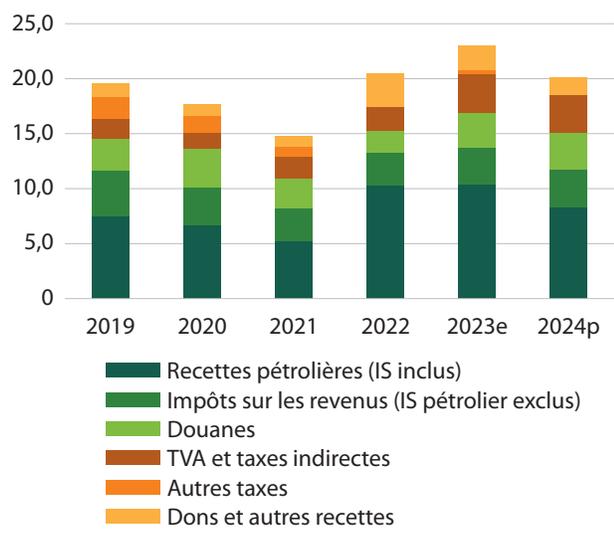
et 2023, les recettes totales ont augmenté, passant de 20,4 pour cent du PIB à 22,9 pour cent, en grande partie grâce aux recettes provenant des ressources naturelles (Figure 10 et Tableau 2). Malgré une baisse de 20 pour cent par rapport à 2022, les recettes pétrolières sont restées élevées grâce à une augmentation de la production pétrolière et au niveau élevé de l'impôt sur les sociétés prélevé sur les bénéfices des sociétés pétrolières réalisés en 2022. En effet, le montant de l'impôt sur le revenu payé par les sociétés pétrolières – qui est payé sur la base des bénéfices de l'année précédente – a augmenté de 80,2 pour cent, pour atteindre 4,3 pour cent du PIB. Les initiatives visant à mobiliser davantage de recettes domestiques ont entraîné une augmentation de 44 pour cent des recettes fiscales non pétrolières, qui ont atteint 10,4 pour cent du PIB en 2023. La plupart des impôts ont été prélevés sur la consommation (3,4 pour cent du PIB), sur les revenus et les bénéfices des secteurs hors pétrole (3,3 pour cent du PIB), ainsi que sur les importations et les exportations (3,2 pour cent). Les mesures fiscales en cours comprennent des restrictions sur les incitations fiscales, des augmentations du taux de TVA, l'introduction effective de la contribution foncière unique en janvier 2023, et la numérisation des bureaux de douane à la frontière nord du

pays à travers leur connexion au système SYDONIA World à la fin de l'année 2023 et, plus récemment, le lancement d'une nouvelle plateforme électronique pour le paiement des impôts au début de 2024. Les recettes douanières ont également augmenté suite à l'augmentation des volumes d'importation, aux impacts inflationnistes et à l'amélioration des méthodes d'évaluation des taxes pour les exportations de manganèse. Le gouvernement a collecté 276,1 milliards de francs CFA en recettes fiscales et douanières en janvier et février 2024, soit environ 2,2 pour cent du PIB. Le recouvrement des recettes devrait ainsi rester soutenu au cours de l'année.

Néanmoins, le fort recours aux incitations fiscales continue à entraîner une perte substantielle de recettes pour l'Etat.

En 2023, les dépenses fiscales étaient estimées à 352 milliards de francs CFA, soit 2,8 pour cent du PIB et 19 pour cent des recettes fiscales. Certaines exonérations fiscales sont utilisées dans le cadre d'une stratégie visant à contenir le coût de la vie et ont d'importantes répercussions sociales dans la mesure où elles soutiennent le pouvoir d'achat des ménages. Par exemple, les exonérations sur les importations de produits alimentaires de base adoptées dans le cadre du Programme de lutte contre la vie chère représentaient environ 9 pour cent du manque à gagner total. D'autres avantages fiscaux sont accordés pour encourager les entreprises de différents secteurs. En particulier, le secteur du bois est le secteur le plus fortement subventionné, absorbant 96 pour cent des incitations au titre de l'impôt sur les sociétés, soit 18,1 milliards de francs CFA (5 pour cent des dépenses fiscales totales). La majorité des entreprises implantées dans la zone économique spéciale de Nkok, où des incitations fiscales sont accordées pour appuyer la transformation locale du bois, relèvent de l'industrie du bois⁸. En ce qui concerne les incitations relatives à la TVA intérieure, les secteurs qui en bénéficient le plus sont les secteurs du raffinage du pétrole (pour un coût de 70,7 milliards de francs CFA), de la distribution d'eau et d'électricité (18,8 milliards de francs CFA) et de la vente de produits alimentaires (16,8 milliards de francs CFA). Compte tenu du coût budgétaire élevé associé au manque à gagner en termes de recettes, il est important de rationaliser les dépenses fiscales, d'améliorer leur ciblage et leur visibilité et de renforcer le contrôle des avantages sociaux et économiques. Il est également nécessaire d'améliorer la mise en cohérence et la coordination entre les agences gouvernementales concernées par leur octroi et leur contrôle. Ces dernières années, certaines mesures ont été prises pour auditer les secteurs bénéficiant d'incitations

Figure 10. Recettes publiques (en pourcentage du PIB), 2019 à 2024



Sources : Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale. Estimations pour 2022 et 2023 et projections de la Banque mondiale pour 2024. Les autres taxes comprennent des éléments tels que les amendes fiscales et les taxes forestières. Les autres recettes comprennent les participations de l'État, les recettes des licences, permis et autres.

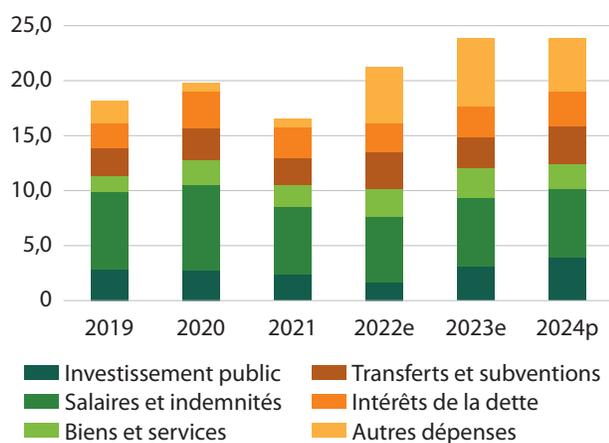
⁸ Pour de plus amples informations sur les mesures incitatives fiscales et autres politiques fiscales pour l'industrie du bois, veuillez consulter le Chapitre 2 de cette Note de conjoncture économique.

fiscales et pour réduire le montant et la durée des avantages fiscaux. Cependant, de plus grands efforts pour rationaliser et améliorer les contrôles des exonérations et incitations fiscales pourraient être très bénéfiques aux finances publiques dans la mesure où ils atténueraient les pressions budgétaires.

Les dépenses publiques étaient considérablement plus élevées en 2023 ; l'augmentation des investissements, de la masse salariale et d'autres coûts aurait porté les dépenses à 2 970 milliards de francs CFA (23,9 pour cent du PIB), entraînant un déficit budgétaire estimé de 1,0 pour cent du PIB en 2023, contre 0,8 pour cent du PIB en 2022. Les dépenses totales ont augmenté de 12,5 pour cent en 2023, du fait de pressions en matière de dépenses sur plusieurs fronts (Figure 11). Les dépenses ont augmenté d'une part à l'approche des élections d'août 2023, et d'autre part du fait que les Autorités de la Transition ont maintenu une politique d'augmentation des dépenses pour répondre aux fortes attentes sociales. Les dépenses en biens et services ont ainsi augmenté pour atteindre 2,7 pour cent du PIB en 2023, tandis que les dépenses d'investissement ont connu une forte augmentation de 76,6 pour cent pour atteindre 3,1 pour cent du PIB. À la fin de 2023, dans le cadre d'une stratégie de modernisation et

d'expansion des infrastructures, les Autorités ont accéléré la mise en œuvre des investissements en cours et ont lancé de nouveaux travaux publics relatifs aux routes et aux services d'électricité et d'eau. De plus, la masse salariale a atteint 6,2 pour cent du PIB au cours de cette période, le gel des recrutements dans la fonction publique qui était en vigueur depuis 2018 ayant été levé par les Autorités de la Transition. La régularisation des employés existants et les nouveaux recrutements ont entraîné une augmentation de 3,8 pour cent de l'emploi public au niveau de l'administration centrale, portant ainsi le nombre de fonctionnaires à 104 744. Le Gouvernement a également augmenté les dépenses consacrées au service de la dette et a réglé les arriérés domestiques au cours des derniers mois de 2023. Par ailleurs, les dépenses consacrées aux subventions aux carburants sont restées élevées, représentant 84 milliards de francs CFA en 2023 (0,7 pour cent du PIB), bien qu'elles aient considérablement diminué par rapport aux 193 milliards de francs CFA de 2022 en raison de la baisse du cours du pétrole et de la suppression des subventions aux consommateurs industriels depuis la mi-2022. Plus récemment, les subventions aux carburants accordées à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), la compagnie nationale d'électricité, ont été réintroduites au début de 2024, augmentant le risque d'une résurgence du coût budgétaire associé auxdites subventions.

Figure 11. Dépenses publiques (en pourcentage du PIB), 2019 à 2024



Sources : Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale. Estimations pour 2022 et 2023 et projections de la Banque mondiale pour 2024. Les autres dépenses comprennent les dépenses d'assistance sociale et de santé (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale, CNAMGS), les remboursements de TVA et les dépenses affectées.

La plupart des dépenses publiques en 2023 ont été allouées à la défense et à la sécurité, à l'éducation et à la santé, alors que dans le même temps la persistance de défis en matière de développement indique la nécessité d'améliorer le ciblage, d'augmenter les volumes et de renforcer l'efficacité des dépenses sociales. La loi de finances de 2023 a alloué respectivement 11,4 pour cent, 9,1 pour cent et 5,6 pour cent du budget de l'État à ces trois domaines. Les allocations à l'éducation s'élevaient à 1,6 pour cent du PIB, soit la moitié des dépenses publiques dans ce domaine en Afrique subsaharienne. Il est nécessaire d'améliorer les résultats d'apprentissage afin de développer le capital humain au regard du constat selon lequel près d'un tiers des enfants de 10 ans étaient incapables de lire et de comprendre un texte simple en 2019. Les dépenses de santé comptaient pour 1,0 pour cent du PIB, alors qu'il faudrait améliorer l'accès aux services de santé. En 2020, le Gabon comptait en moyenne 0,6 médecins pour 1 000 habitants, ce ratio représentant près d'un quart de la moyenne pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure⁹. Les dépenses allouées à la protection

⁹ Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. En 2019, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure comptaient en moyenne 2,2 médecins pour 1 000 habitants.

et à l'assistance sociales ne représentaient que 0,5 pour cent du PIB, ce qui équivaut à 6 pour cent des dépenses moyennes des pays de la catégorie de revenu du Gabon¹⁰.

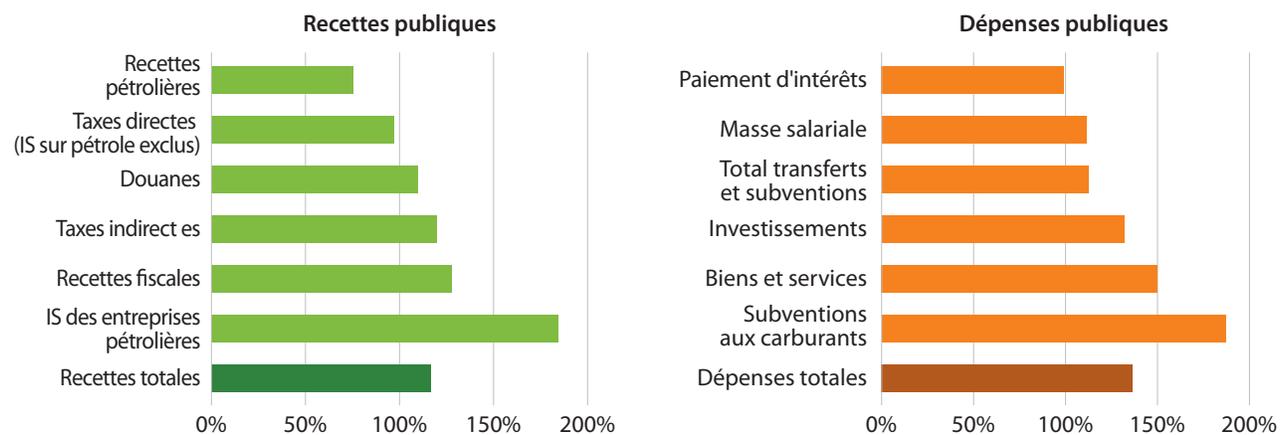
Les recettes et les dépenses ont été plus élevées en comparaison aux prévisions établies dans la Loi de finances de 2023. Du fait de la baisse du cours du pétrole par rapport à 2022, les recettes pétrolières non-fiscales n'ont atteint que 75 pour cent des montants budgétisés pour l'année. Cependant, les recettes fiscales ont dépassé de 27 pour cent les montants budgétisés en 2023, en grande partie grâce aux impôts sur les revenus payés par les sociétés pétrolières, calculés sur les bénéfices de 2022 alors que le cours du pétrole était plus élevé. De plus, les taux de recouvrement des impôts et des droits de douane ont été particulièrement élevés au cours du dernier trimestre de l'année, s'élevant respectivement à 125 pour cent et 140 pour cent des objectifs fixés par la loi de finances, suite aux efforts de mobilisation des recettes domestiques menés par le nouveau Gouvernement, dans le cadre d'une stratégie visant à financer des besoins de dépenses plus élevés. Le taux de recouvrement des recettes a continué à dépasser les objectifs fixés par la loi de finances en janvier et en février 2024. Du côté des dépenses, en 2023, les dépenses publiques ont dépassé de 36 pour cent les prévisions budgétaires. Les dépenses effectives ont été particulièrement élevées pour les subventions aux carburants (187 pour cent de l'allocation budgétaire) et pour les biens et services (150 pour cent), ce qui pourrait s'expliquer en partie par le contexte électoral (Figure 12). Pour

garantir un budget plus crédible et réalisable, et réduire les risques de dérapage budgétaire, le pays pourrait adopter des actions visant à améliorer les contrôles et l'exécution budgétaires, en prenant des mesures pour maîtriser les dépenses discrétionnaires et limiter les décisions qui ne sont pas en accord avec les prévisions de dépenses.

Dettes

La dette publique du Gabon a augmenté, passant de 63,6 pour cent du PIB à environ 70,5 pour cent entre 2022 et 2023, sous l'effet d'un ralentissement de la croissance, de la hausse des taux d'intérêt et du cumul d'arriérés supplémentaires causés par des défis de gestion des flux de trésorerie. L'encours total de la dette s'élevait à 8 773,1 milliards de francs CFA à la fin de 2023. Les dettes intérieures et extérieures combinées représentaient 57,4 pour cent du PIB en décembre 2023, et ont connu une légère baisse à 56,4 pour cent en mars 2024. Des éléments supplémentaires ont été constatés par les Autorités depuis le début de la Transition, tels que des engagements budgétaires impayés, des arriérés de remboursement de TVA et de salaires, et des bons du Trésor. Ces nouveaux éléments se sont élevés à 13,1 pour cent du PIB, amenant la dette totale à 70,5 pour cent du PIB à la fin de 2023. De plus, en 2023, des pressions sur les flux de trésorerie dans un contexte électoral a entraîné une augmentation des engagements impayés et d'autres dettes. En termes de composition, mis à part ces éléments supplémentaires, la dette extérieure représentait environ 59

Figure 12. Exécution budgétaire (taux d'exécution par rapport à la loi de finances), 2023



Sources : Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale.

10 Banque mondiale, base de données Prosperity Data360. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont consacré en moyenne 9,0 pour cent de leur PIB à la protection sociale en 2014-2015 (moyenne des 40 pays pour lesquels des données étaient disponibles).

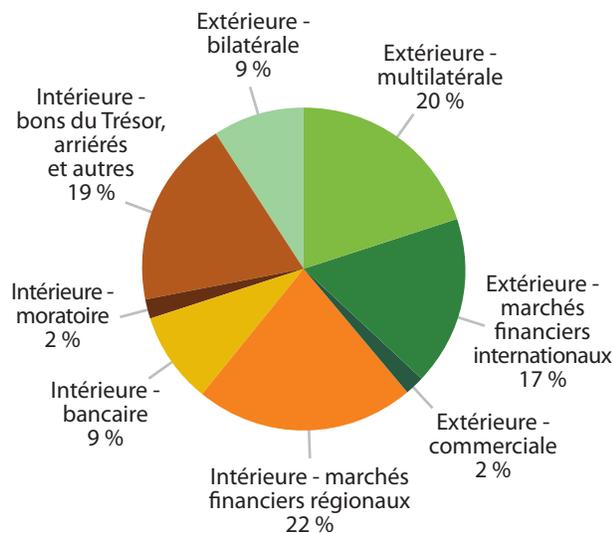
pour cent de la dette totale, composée principalement d'euro-obligations, en plus des dettes multilatérales, principalement dues au FMI, à la BAD et à la Banque mondiale. Les dettes bilatérales et commerciales représentaient une part moindre, et étaient due principalement aux créanciers chinois et français. La dette intérieure représentait 41 pour cent de la dette et était principalement due aux créanciers des marchés financiers régionaux et, dans une moindre mesure, aux banques locales (Figure 13).

Compte tenu des fortes pressions exercées sur les dépenses et des risques budgétaires accrus, il est essentiel de renforcer l'efficacité des dépenses et d'intensifier la mobilisation des recettes domestiques pour garantir que la trajectoire de la dette reste viable. En 2023, la dette publique du Gabon a dépassé le seuil de 70 pour cent du PIB établi par la CEMAC, et ce ratio devrait encore augmenter à moyen terme en l'absence d'adoption de mesures budgétaires efficaces (Figure 14). Selon l'Analyse de viabilité de la dette réalisée au début de l'année 2024 par le FMI, la viabilité de la dette publique s'est détériorée depuis mi-2022, entraînant des risques plus élevés de surendettement, particulièrement si une politique substantielle et soutenue de consolidation budgétaire n'est pas adoptée. Le pays pourrait se entrer dans une spirale d'endettement compte tenu des taux d'intérêts et des besoins

de dépenses plus élevés provenant de la masse salariale et des mesures d'aide sociale, combinés aux investissements prévus dans le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT).

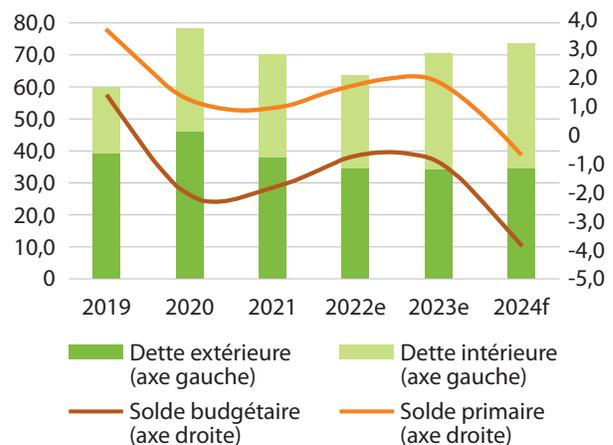
Les Autorités intensifient les efforts visant à améliorer la gestion de la dette et des flux de trésorerie, mais l'accumulation d'arriérés extérieurs reste une source de préoccupations. À la fin de l'année 2023, l'encours des arriérés extérieurs était de 123 milliards de francs CFA (1,0 pour cent du PIB), y compris des arriérés de dettes commerciales, bilatérales et multilatérales. En mars 2024, le stock des arriérés avait encore augmenté pour atteindre 146 milliards de francs CFA. L'accumulation récurrente d'arriérés intérieurs et extérieurs au cours des dernières années entraîne une augmentation des coûts de financement et constitue un obstacle au renforcement de la crédibilité vis-à-vis des créanciers du pays. En effet, elle peut compromettre la stabilité du financement, en particulier en cas de resserrement des conditions de financement et de plus fortes incertitudes économiques au niveau mondial, ces conditions étant susceptibles d'entraîner une fuite des capitaux vers des marchés à moindre risque. En réponse à ce problème, entre la fin de 2023 et le début de 2024, les Autorités de la Transition ont pris des mesures visant à renforcer la transparence et la visibilité des finances publiques. À la fin de 2023, environ 380 milliards de francs CFA ont été utilisés par le Gouvernement pour régler les arriérés extérieurs, tandis que la totalité des arriérés de

Figure 13. Composition de la dette publique (en pourcentage de la dette totale), 2023



Sources : Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale. Données au 31 décembre 2023. La catégorie de dette intérieure « Bons du Trésor, arriérés et autres » comprend les arriérés de remboursement de TVA et de salaires, les engagements budgétaires impayés et la dette légale.

Figure 14. Solde budgétaire et dette publique (en pourcentage du PIB), 2019 à 2024



Sources : Autorités du Gabon, FMI et calculs des services de la Banque mondiale. La dette totale pour 2023 et 2024 comprend la dette intérieure et extérieure, ainsi que les arriérés de TVA, les arriérés de salaires et les bons du Trésor.

Tableau 2. Gabon : Indicateurs budgétaires sélectionnés					
En pourcentage du PIB (sauf indication contraire)	2020	2021	2022	2023e	2024f
Recettes totales et dons	17,6	14,7	20,4	22,9	20,0
Recettes pétrolières	6,8	5,3	10,4	10,5	8,4
Recettes fiscales non pétrolières	9,9	8,7	7,2	10,4	10,1
Recettes non fiscales	0,9	0,7	2,9	2,0	1,5
Dons et autres recettes	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	19,8	16,6	21,2	23,9	23,9
Dépenses courantes	16,2	13,3	14,3	14,6	15,1
Salaires et rémunérations	7,7	6,1	5,9	6,2	6,2
Biens et services	2,3	2,1	2,5	2,7	2,4
Transferts et subventions	2,8	2,4	3,4	2,9	3,4
Paiements d'intérêts	3,4	2,8	2,5	2,8	3,1
Autres dépenses	0,8	0,9	5,1	6,1	4,9
Investissements publics	2,7	2,4	1,8	3,1	3,9
Solde budgétaire global (basé sur les engagements)	-2,1	-1,8	-0,8	-1,0	-3,8
Solde primaire	1,2	0,9	1,7	1,9	-0,7
Dette publique totale	78,3	70,2	63,6	70,5	73,7
Dette extérieure totale	46,0	37,8	34,4	34,1	34,7
PIB nominal (milliards FCFA)	8 815	11 211	13 144	12 444	12 565

Sources : Autorités Gabonaises et calculs des services de la Banque mondiale. Données préliminaires pour 2023 ; projections de la Banque mondiale pour 2024 (veuillez consulter l'Encadré 2 pour de plus amples détails sur les projections). Au vu d'un manque de disponibilité des données, la dette totale en 2020 n'inclut pas des éléments tels que les arriérés de remboursement de TVA, les arriérés de salaires et les bons du Trésor.

Encadré 2. Hypothèses budgétaires de la Banque mondiale

Les prévisions budgétaires présentées pour 2024 reposent sur un taux de croissance de 3,0 pour cent. Les recettes pétrolières devraient diminuer en 2024, alors que la tendance actuelle à la hausse des dépenses publiques, observée en 2022 et 2023, devrait persister. De grands investissements publics dans le développement des infrastructures et des services publics sont en cours, et les attentes sociales plus fortes entraînent une augmentation des dépenses d'aide sociale dans le contexte de la transition politique. Aussi, le Gouvernement serait confronté à des difficultés pour mobiliser davantage de recettes domestiques de manière à pouvoir répondre à ses besoins de financement et à assurer la viabilité de la situation budgétaire et de la dette.

Les principales hypothèses pour 2024 reposent sur les facteurs et tendances suivants :

- **Les recettes pétrolières (y compris l'IS du secteur pétrole)** devraient diminuer pour passer à 8,4 pour cent du PIB, conformément aux projections du Gouvernement, du fait de la baisse du cours du pétrole (environ 80 USD le baril en 2024).
- **Les recettes fiscales non pétrolières** devraient diminuer légèrement pour passer à 10,1 pour cent du PIB, contre les 11,3 pour cent du PIB prévus dans la loi de finances de 2024. L'anticipation d'une baisse plus forte s'explique par le fait que les autres recettes fiscales et non fiscales devraient être inférieures aux projections du Gouvernement, étant donné que la mise en œuvre des mesures d'augmentation des taxes telles que la contribution foncière unique prendraient selon nos hypothèses plus de temps qu'initialement prévu. De plus, les projections relatives aux recettes non fiscales (telles que les comptes des correspondants) sont plus prudentes compte tenu du fait que les réalisations de ces dernières ont été considérablement inférieures aux prévisions du Gouvernement sur la période historique.
- **Les dépenses courantes** devraient augmenter pour passer à 15,1 pour cent du PIB, contre les 14,1 pour cent du PIB prévus dans la loi de finances de 2024, notamment à cause des nouvelles mesures sociales introduites

Encadré 2. Hypothèses budgétaires de la Banque mondiale

par le Gouvernement telles que l'augmentation des subventions aux carburants, des transferts et de la masse salariale. En effet, les dépenses consacrées à ces postes ont tendance à dépasser les allocations budgétaires (6,2 pour cent du PIB prévus pour 2024 contre 6,1 pour cent alloués aux salaires et 3,4 pour cent du PIB prévus contre 2,8 pour cent alloués aux transferts et subventions).

- **Les dépenses d'investissement** devraient augmenter pour passer à 3,9 pour cent du PIB, correspondant globalement aux projections du Gouvernement, pour couvrir les grands projets d'investissement prévus dans la loi de finances de 2024.

La reprise économique a été plus lente que prévu et la détérioration des finances publiques plus prononcée qu'initialement anticipée. Une comparaison entre les prévisions à court terme établies par la Banque mondiale au début de 2023 et les estimations préliminaires pour l'année en cours indique que la situation budgétaire du Gabon s'est détériorée en 2023 et devrait continuer à se dégrader en 2024 comparé aux prévisions initiales, en raison des pressions accrues sur les dépenses mentionnées ci-dessus. Outre la détérioration de la situation budgétaire, la croissance estimée en 2023 a été inférieure aux prévisions initiales, notamment en raison des perturbations des transports qui ont affecté la production de bois et de manganèse. En revanche, l'inflation devrait être plus faible que prévu en 2024, en raison de la baisse de l'inflation mondiale, du renforcement des contrôles des prix et d'une politique monétaire stricte menée par la BEAC. En outre, les révisions de données effectuées par la Banque centrale ont entraîné une hausse des positions extérieures par rapport aux projections antérieures.

Comparaison des prévisions de 2023 et 2024	Note de conjoncture économique 2023		Note de conjoncture économique 2024	
	2023p	2024p	2023e	2024p
Croissance du PIB réel (%)	3,1	3,0	2,3	3,0
Inflation (%)	3,2	2,5	3,7	2,4
Solde budgétaire (% du PIB)	2,1	2,6	-1,0	-3,8
Solde du compte courant (% du PIB)	21,4	23,1	28,7	29,2

Source : Calculs de la Banque mondiale. Les projections pour la note de conjoncture économique de 2023 étaient basées sur les informations disponibles en avril 2023. Les estimations et les projections de la conjoncture économique de 2024 sont basées sur les informations mises à jour en avril 2024.

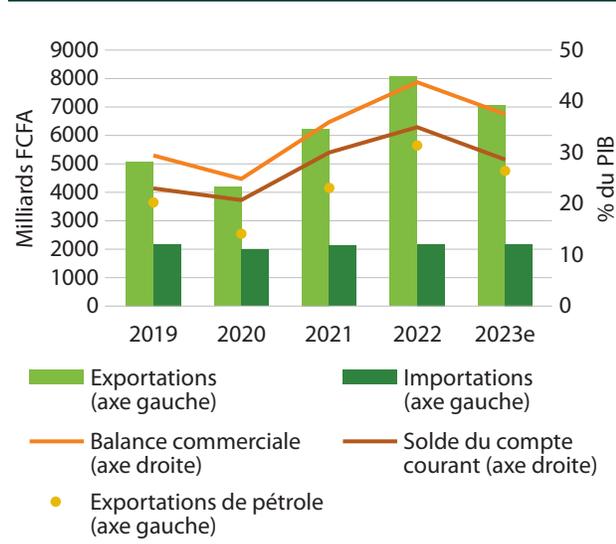
la dette domestique a été payée pour un coût de 85 milliards de francs CFA. Cet effort, en plus de la restauration de la Cour constitutionnelle et de la mise en place d'une Assemblée et d'un Parlement de la Transition, a permis au pays de regagner accès aux financements concessionnels des agences multilatérales, dont une grande partie avait déjà été suspendue avant la transition à cause du défaut de paiement des dettes aux échéances. Une stratégie de règlement est prévue pour couvrir les arriérés extérieurs restants en 2024.

6. La position extérieure du Gabon continue de bénéficier des fortes exportations de produits de base, malgré un moindre excédent commercial

L'excédent commercial du Gabon est resté élevé en 2023, mais a été affecté par une baisse relative du

cours du pétrole et une diminution de la performance des exportations de bois et de manganèse. Bien que les volumes des exportations de pétrole aient augmenté, le cours du brut a baissé, passant de 97,1 USD à 80,8 USD entre 2022 et 2023, ce qui a entraîné une réduction de 15 pour cent sur la valeur des exportations de pétrole. De plus, comme mentionné précédemment, les coûts élevés de l'énergie, la perturbation des réseaux de transports et la baisse de la demande asiatique ont affecté les exportations de bois et de produits miniers, la baisse étant respectivement de 10 pour cent et 3,5 pour cent sur cette période. En conséquence, les exportations totales ont diminué de 12,6 pour cent en termes nominaux. En revanche, les importations nominales sont restées globalement stables en 2023. Selon les estimations de la Banque mondiale, la balance commerciale s'est détériorée pour passer à 37,5 pour cent du PIB en 2023, contre 46,3 pour cent du PIB l'année précédente, tandis que l'excédent du compte courant a diminué passant de 35,2 pour cent du PIB à un taux estimé à 28,7 pour cent sur la même période (Figure 15).

Figure 15. Évolution récente de la position commerciale du Gabon, 2019 à 2023



Sources : BEAC, Autorités du Gabon et calculs des services de la Banque mondiale.

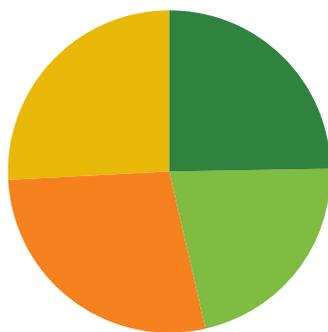
Le panier des exportations du Gabon reste fortement concentré, les dérivés de trois produits de base – le pétrole, le manganèse et le bois – représentant 83 pour cent de toutes les exportations en 2023. Le pétrole représentait à lui seul 68 pour cent des exportations totales, la part restante étant principalement constituée de manganèse, de bois et de produits agricoles, notamment l’huile de palme et le caoutchouc (Figure 16). Le Gabon

a également continué à s’appuyer fortement sur les marchés asiatiques. Ceux-ci ont absorbé environ les deux tiers de ses exportations en 2023, la Chine représentant à elle seule plus d’un tiers des exportations totales. De même, la région Asie-Pacifique a absorbé 81 pour cent des exportations pétrolières gabonaises au premier trimestre 2024. Seuls 3 pour cent des exportations étaient destinés à des pays africains et 1 pour cent à la région CEMAC. Malgré les opportunités que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait offrir, les faibles niveaux d’intégration, les défis logistiques et infrastructurels, ainsi que les obstacles réglementaires tels que les inspections routières et les difficultés de mise en conformité aux frontières, restent des obstacles à la réalisation du potentiel des échanges intrarégionaux.

L’agriculture représente un autre secteur dont le potentiel reste à réaliser, le Gabon possédant des terres arables et des stocks halieutiques en abondance. Une grande partie des importations de biens de consommation est composée de produits alimentaires, représentant environ 20 pour cent des importations totales¹¹, malgré les programmes gouvernementaux mis en œuvre au fil des ans pour stimuler la production agricole. Le pays dépend des importations pour couvrir 60 pour cent de ses besoins nutritionnels. Cette dépendance contribue au coût de la vie élevé parce que les droits de douane et les coûts commerciaux sont élevés, et expose davantage le pays à l’inflation importée, comme l’illustre la hausse du prix du blé, conséquence directe de la guerre en Ukraine. Actuellement

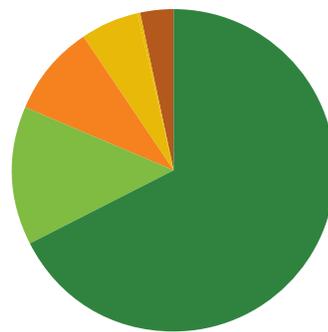
Figure 16. Distribution des exportations et importations du Gabon, 2023

Part des importations du Gabon, 2023



■ Biens de consommation ■ Biens intermédiaires
■ Biens d'investissement ■ Services

Part des exportations du Gabon, 2023



■ Pétrole ■ Produits agricoles ■ Minéraux
■ Bois ■ Services

Source : Autorités du Gabon (Direction Générale de l’Economie et de la Politique Fiscale).

11 Direction Générale des Douanes. Statistiques douanières : Commerce extérieur et Résultats de la Fiscalité douanière. 2023.

en gestation, le Plan National de Développement pour la Transition est axé sur le développement de l'agriculture et de la pêche en tant que stratégie visant à réduire le prix des denrées alimentaires, créer davantage d'emplois et renforcer la sécurité alimentaire. En effet, le Gabon pourrait devenir un plus grand exportateur de palmier à huile, de café, de cacao, de caoutchouc et d'autres produits, étant donné que le pays possède environ cinq millions d'hectares de terres fertiles, dont plus de 90 pour cent ne sont pas exploitées. De plus, en 2023, la production halieutique atteignait environ 30 000 tonnes, soit 13 pour cent du potentiel estimé dans un scénario de pêche durable. L'abondance de terres fertiles et de stocks halieutiques pourrait permettre au Gabon de développer de manière durable des activités agricoles et de pêche, de diversifier ses exportations et de réduire le chômage.

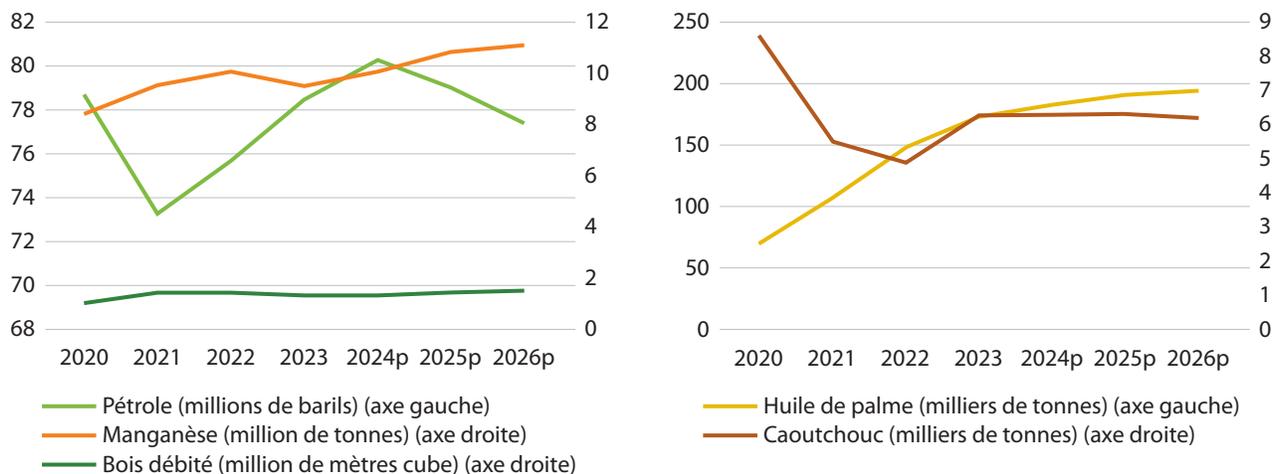
7. Perspectives : La modeste reprise que le Gabon a enregistré ces dernières années devrait se poursuivre, dans un contexte de risques plus élevés

En dépit d'un contexte international difficile, les économies d'Afrique subsaharienne devraient connaître un rebond plus fort qu'en 2023 dans les années à ve-

nir, suite à une baisse progressive des pressions inflationnistes et de l'assouplissement des conditions de financement¹². Ce rebond stimulerait la consommation et l'investissement dans l'ensemble de la région, en particulier dans les pays pauvres en ressources naturelles. Des prix modérés pour les engrais bénéficieraient à l'agriculture dans la région alors que les exportateurs de métaux se remettraient des récents chocs de prix. Dans l'ensemble, la croissance en ASS passerait de 2,9 pour cent en 2023 à 3,8 pour cent en 2024, puis à 4,1 pour cent en 2025, selon les estimations de la Banque mondiale. Cependant, une croissance plus faible est prévue dans les pays de la CEMAC, la moyenne étant d'environ 2,7 pour cent sur la période de 2024 à 2025. À l'avenir, l'Afrique subsaharienne serait confrontée à des risques liés à la montée de l'instabilité politique et des conflits violents, à des difficultés financières, ainsi qu'aux effets néfastes des sécheresses, des inondations et d'autres chocs climatiques plus sévères et plus fréquents affectant l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Malgré ce contexte, la modeste reprise économique que le Gabon connaît devrait se poursuivre, tirée par une économie non pétrolière qui gagnerait en importance. Gabon Sur la période 2024-2026, le Gabon devrait connaître une croissance moyenne d'environ 2,7 pour cent (0,7 pour cent en croissance du PIB par habitant), reposant principalement sur l'activité non pétrolière (Figure 17 et

Figure 17. Une baisse de la production pétrolière pourrait se produire à moyen terme, mais la production de bois, de minéraux et de produits agricoles augmenterait dans les années à venir



Source : Autorités gabonaises. Projections du Gouvernement pour 2024 et au-delà. Remarque : les projections de production pétrolière ont été effectuées sur la base des données disponibles en avril 2024 et ne tiennent pas compte des impacts potentiels des récentes découvertes de réserves pétrolières annoncées en mai 2024.

12 Banque mondiale. 2024. *Perspectives économiques mondiales*. Janvier.

Tableau 3). La maturité des gisements pétroliers pourrait entraîner une baisse de la production pétrolière sur le moyen terme, quoique ce scénario puisse s'inverser avec les récentes découvertes d'importantes réserves de pétrole annoncées en mai 2024. Les productions minière, de bois et agricole devraient augmenter, soutenant la croissance globale de l'économie. La production de manganèse s'accroîtrait suite à l'exploitation de nouveaux gisements à Okondja et Okouma, tandis que l'extraction de minerai de fer, lancée en fin 2023 dans le nouveau gisement de Belinga, l'une des plus grandes réserves mondiales, serait renforcée par l'exploitation à Baniaka, dont le démarrage est prévu en 2025. L'industrie du bois bénéficierait d'un approvisionnement stable en grumes pour les entreprises de la zone économique spéciale de Nkok, tandis qu'une plus forte production palmier à huile et de caoutchouc ainsi que de nouvelles industries d'huile de palme, du biodiesel et du gaz appuieraient également la croissance. La poursuite de grands travaux publics serait bénéfique au secteur de la construction, tandis que les services connaîtraient une croissance suite à l'augmentation de la demande de transport de marchandises et à la demande globale générée par l'expansion de l'activité économique.

Tableau 3. Perspectives du Gabon : indicateurs économiques				
Indicateurs	2023e	2024p	2025p	2026p
Variation annuelle en pourcentage				
PIB réel	2,3	3,0	2,3	2,8
Secteur pétrolier	3,7	2,3	-1,6	-2,0
Agriculture et foresterie	2,1	3,6	5,5	6,6
Industrie (y compris pétrolière)	3,5	2,2	0,0	4,2
Services	1,5	3,3	3,1	1,1
Inflation	3,7	2,4	2,3	2,2
Pourcentage du PIB				
Recettes publiques	22,9	20,0	18,8	18,1
Dépenses publiques	23,9	23,9	24,7	23,1
Solde budgétaire	-1,0	-3,8	-5,9	-5,0
Dette publique	70,5	73,7	79,1	81,8
Solde du compte courant	28,7	29,2	28,8	28,4
Balance commerciale	37,5	37,8	38,0	37,9

Sources : WDI, BEAC, Autorités gabonaises et calculs des services de la Banque mondiale. Remarque : e = estimation. Les projections ont été effectuées par la Banque mondiale sur la base des données d'avril 2024.

Les exportations du Gabon devraient continuer de tirer avantage de la demande mondiale de pétrole et des autres produits de base, en particulier des marchés asiatiques¹³.

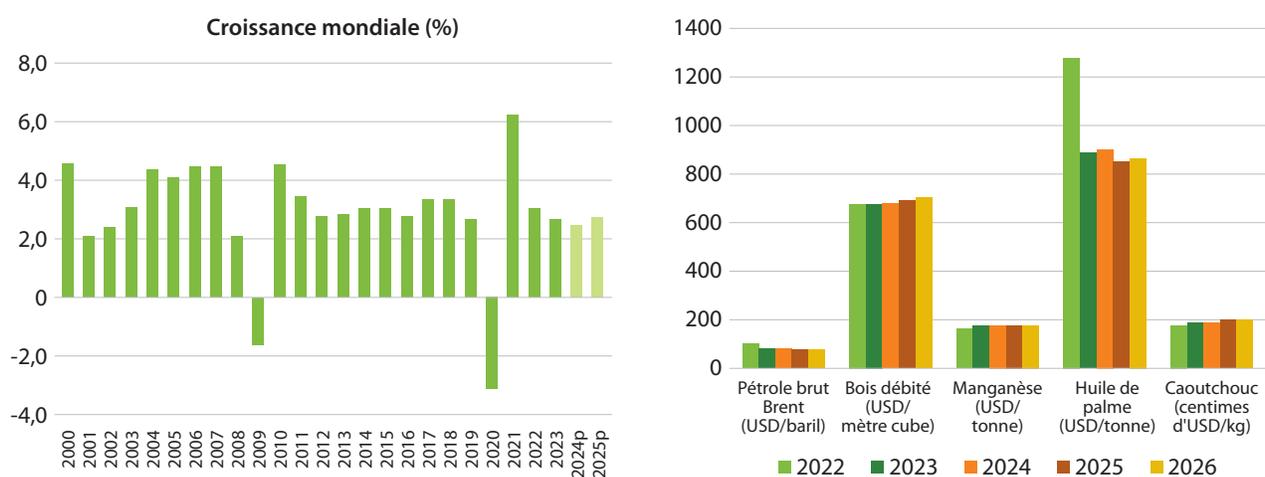
Bien qu'une décélération de la croissance mondiale soit encore attendue en 2024, les principales destinations des exportations du Gabon continueraient à enregistrer une croissance supérieure à celle de la plupart des autres régions. L'économie chinoise devrait croître de 4,5 pour cent en 2024, contre 5,2 pour cent en 2023, tandis que l'économie de l'Inde devrait croître de 6,4 pour cent en 2024, contre 6,3 pour cent l'année précédente. Bien que la Chine soit en proie à des turbulences et devrait connaître une croissance inférieure à celle des dernières décennies, sa demande de produits de base devrait néanmoins contribuer au maintien des cours d'un bon nombre des principales exportations du Gabon (Figure 18). Les exportations de pétrole devraient rester importantes en 2024, les données du premier trimestre faisant état d'une croissance de 11,2 pour cent (en glissement annuel), même si les exportations pourraient diminuer à partir de 2025 en raison d'un épuisement potentiel des réserves de pétrole. Néanmoins, le maintien de la demande mondiale combinée à la bonne performance des produits de base non pétroliers, en particulier les produits miniers et forestiers, contribuerait à soutenir la balance extérieure du Gabon. Une amélioration dépendrait de la bonne performance des exportations des autres produits de base, notamment le manganèse, le fer et le bois, conformément aux efforts du Gouvernement visant à promouvoir ces secteurs. Les importations, en revanche, resteraient relativement stables et seraient largement stimulées par la mise en œuvre de projets d'infrastructures et d'investissements privés.

Concernant la situation budgétaire du Gabon, la baisse des recettes pétrolières et la montée des pressions en matière de dépenses exposent le budget à des risques importants.

Le cours du pétrole devrait baisser progressivement au fil des prochaines années, affectant les recettes publiques. Par ailleurs, les dépenses publiques devraient augmenter à moyen terme, stimulées notamment par des grands projets d'infrastructures et des mesures d'aide sociale telles que l'augmentation des subventions aux carburants et le rétablissement des bourses pour l'enseignement secondaire. En conséquence, des déficits budgétaires plus importants pourraient se produire dans les années à venir, entraînant une augmentation du ratio de la dette sur le PIB. De plus, les pressions sur les liquidités pourraient entraîner des risques en termes de capacité de financement dans la

13 OPEP. 2023. Perspectives pétrolières mondiales 2045. Chapitre 3. Demande de pétrole. <https://wo.opec.org/chapter.php?chapterNr=1768&tableID=2997>

Figure 18. Malgré les faibles perspectives de croissance mondiale, les prix de la plupart des principaux produits de base exportés par le Gabon pourraient légèrement augmenter dans les années à venir, offrant ainsi au pays l'opportunité de se constituer des réserves



Sources : Perspectives économiques mondiales, calculs des services de la Banque mondiale et Autorités Gabonaises. Données préliminaires pour 2023 et projections de la Banque mondiale pour 2024 et au-delà. Les taux de croissance agrégés sont calculés en utilisant les poids du PIB réel de chaque pays en USD aux prix moyens de 2010-2019 et aux taux de change du marché.

mesure où le pays pourrait être confronté à des difficultés à mobiliser des financements sur les marchés internationaux et régionaux. En avril 2024, la période de souscription aux bons du Trésor émis par le Gabon sur le marché régional a été prolongée d'un mois, ce qui pourrait indiquer une insuffisance des taux de souscription face au contexte politique et ainsi, une potentielle augmentation des pressions sur les liquidités.

En l'absence de programmes de transferts monétaires, la pauvreté devrait augmenter dans les années à venir, alimentée par les inégalités et par l'insuffisance de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Selon les estimations de la Banque mondiale, la proportion de gabonais vivant avec moins de 6,85 USD par jour devrait augmenter légèrement d'environ 0,8 pour cent par an, pour atteindre 36,9 pour cent de la population d'ici 2026. Les principaux facteurs contribuant à l'augmentation de la pauvreté seraient l'inégalité de la répartition des revenus et le manque de participation à l'activité économique, en termes d'emplois et d'activités génératrices de revenus. L'économie reste fortement concentrée dans les industries pétrolières et minières, des industries qui ne sont pas à forte intensité d'emploi. Les revenus globaux par habitant augmenteraient mais resteraient inégalement répartis, ce qui appellerait à des mesures plus énergiques pour lutter contre la pauvreté. Alors que des efforts sont menés pour élargir les mesures d'aide sociale, celles-ci sont presque

entièrement consacrées aux subventions et aux bourses, les programmes de transferts monétaires étant quasiment inexistants. De plus, les dépenses de protection sociale ne représentent qu'une fraction des dépenses typiques des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Dans l'ensemble, même si la reprise devrait continuer, l'économie gabonaise est exposée à des risques importants. Sur le plan international, il s'agit notamment des risques géopolitiques associés aux perturbations des échanges dues à l'intensification de la guerre en Ukraine, au conflit actuel au Moyen-Orient ou à une escalade des tensions régionales au Sahel. Parmi les autres facteurs qui pourraient perturber la croissance figurent la hausse des coûts d'emprunt et de l'inflation globale, l'intensification des chocs climatiques et de leur fréquence, ou le ralentissement de la croissance en Chine et la baisse associée des prix des produits de base. Le Gabon fait également face à de plus fortes pressions sociales depuis le début de la transition politique, qui, combinées aux récentes acquisitions d'entreprises publiques, aux coûts occasionnés par l'augmentation de la masse salariale et aux grands projets d'investissement, pourraient aboutir à des dépenses publiques incontrôlées et à une spirale d'endettement. De plus, comme mentionné précédemment, d'éventuels retards dans la transition politique pourraient déclencher des sanctions régionales, compromettant la stratégie du Gabon visant à accroître son recours aux marchés régionaux.

8. Pour réaliser une croissance plus durable et plus inclusive, il serait nécessaire de mettre en œuvre des réformes fortes et des mesures efficaces visant à améliorer l'environnement des affaires et la gestion des finances publiques

La reprise économique se poursuivrait dans les années à venir, mais pour accélérer le niveau de la croissance, il serait nécessaire avant tout d'assurer une situation macroéconomique et budgétaire viable, pour éviter que le pays ne s'engage sur une trajectoire budgétaire non viable. Le Gouvernement de la Transition mène d'importantes politiques budgétaires et de renforcement de la croissance (Encadré 3). Pourtant, compte tenu des importants besoins de dépenses et des risques budgétaires, des mesures sont nécessaires pour éviter de compromettre la viabilité budgétaire et de la dette. Selon les prévisions, les déficits budgétaires devraient se creuser à moyen terme, dans un contexte d'une baisse éventuelle des recettes pétrolières, de resserrement des conditions de financement et d'accentuation des pressions en matière de dépenses. Des coûteux investissements sont nécessaires pour améliorer l'accès et la qualité des routes, de l'énergie, de l'eau, de la santé, de l'éducation et des services de protection sociale. Pour assurer une trajectoire budgétaire viable, il serait essentiel de respecter des plans de dépenses en cohérence avec la capacité budgétaire et de renforcer le contrôle des dépenses. En particulier, il sera essentiel de garantir que la masse salariale reste viable, de contenir les coûts des subventions aux carburants et des acquisitions d'entreprises publiques, et de prioriser les investissements prévus dans le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) afin d'assurer leur cohérence avec des sources de financement disponibles. Les dépenses sociales pourraient être renforcées et mieux ciblées, afin d'améliorer le soutien apporté aux ménages les plus vulnérables. En ce qui concerne les recettes, des mesures sont actuellement prises en matière de recouvrement fiscal, notamment l'augmentation des droits d'exportation sur le bois et les mines ainsi que des droits d'accise sur les boissons en 2024, et des projets de numérisation des factures de TVA, aussi prévue pour l'année. Cependant, d'autres mesures pourraient être nécessaires, telles que la numérisation complète des administrations fiscale et douanière, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'optimisation des politiques fiscales et la rationalisation des exonérations fiscales et douanières.

En second lieu, pour améliorer les moyens de subsistance et inverser la tendance à l'augmentation de la pauvreté, de réformes solides en matière de gouvernance seront indispensables. Malgré l'adoption des réformes récentes, des défis en matière de gouvernance persistent. Des réformes de la gouvernance sont en cours et des améliorations de la législation et des processus sont en cours de discussion, dans des domaines tels que la gouvernance des entités publiques, la passation des marchés publics, la gestion de l'investissement public et la gestion des flux de trésorerie. L'accélération des actions clés dans ces domaines pourrait entraîner des gains significatifs en termes de transparence, de gouvernance et d'utilisation optimale des fonds publics. Par exemple, il serait important d'assurer la pleine opérationnalisation du Compte Unique du Trésor et de réformer la législation sur les marchés publics afin d'améliorer l'efficacité des processus de passation de marchés et de réduire le recours aux contrats de gré-à-gré. De même, une nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques, actuellement à l'étude, pourrait contribuer à améliorer la supervision de l'État et la transparence des entreprises publiques et des autres actifs de l'État, y compris de leurs risques budgétaires, ce qui permettrait de mieux cibler les transferts vers les entités publiques. De plus, il sera crucial de renforcer les contrôles institutionnels et la transparence des recettes de l'industrie extractive. Les finances du Gabon restent fortement dépendantes du pétrole alors que le secteur minier devrait générer des recettes plus élevées à moyen terme. Le pays devrait également s'efforcer de garantir la conformité à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), une initiative mondiale qui encourage une gestion ouverte et redevable des ressources en hydrocarbures et en minéraux. Les Autorités analysent aussi actuellement les dispositions qui permettraient la publication des contrats pétroliers, ce qui constituerait un pas important vers une plus grande transparence des revenus pétroliers de l'État. La publication d'un rapport de l'ITIE à la mi-2024 serait une étape clé pour permettre sa première validation aux normes ITIE, depuis la réintégration du pays en 2021.

Troisièmement, en améliorant l'accès aux services de base et leur qualité, le Gabon pourrait renforcer son capital humain pour apporter une réponse aux défis de développement et aux menaces climatiques. Le Gabon a l'un des niveaux de revenus les plus élevés d'Afrique subsaharienne : il est l'un des rares pays de la région à avoir accédé au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cependant, le niveau de vie de la population et son accès aux services de base tels que la santé, l'eau, l'électricité et l'assainissement y sont inférieurs à ceux de la

Encadré 3. Réformes économiques, budgétaires et en matière de gouvernance adoptées à la fin de 2023 et au début de 2024

Le Gouvernement de la Transition a mis en œuvre une nouvelle vision politique et a adopté plusieurs réformes au Gabon. Au cours des derniers mois, les Autorités ont mis en œuvre une série de mesures visant à renforcer la transparence, l'efficacité et la gouvernance des finances publiques, à améliorer la gestion de la dette publique et à stimuler la croissance et la création d'emplois.

Inclusivité économique, conditions de vie et création d'emplois :

- Adoption de nouvelles exonérations fiscales et contrôles des prix sur les produits alimentaires, le gaz butane, les services de transport et les matériaux de construction, et réintroduction des subventions aux carburants pour la compagnie d'électricité afin de contenir le coût de la vie.
- Attribution des marchés publics d'un montant maximal de 150 millions de francs CFA exclusivement aux PME locales.
- Acquisition d'Assala Energie, un important producteur de pétrole, visant à augmenter la participation de l'État local dans le secteur pétrolier.
- Création de Fly Air Gabon Holding, une nouvelle compagnie aérienne appartenant à l'État, qui a acquis 56 pour cent d'Afrijet, une compagnie aérienne locale, dans le but d'étendre les services de transport aérien.
- Transfert à l'État de 35 pour cent de la participation dans le grand groupe de distribution alimentaire CECA-GADIS, pour favoriser l'accès des produits locaux aux marchés. Cet actif est considéré comme ayant été induit obtenu de l'État par le passé.
- Création de la Société de Construction et de Restauration des Édifices Publics (SOCOREP), en charge de la construction des bâtiments publics, pour réduire le coût élevé de location de bureaux par l'État.
- Élaboration d'un nouveau plan de développement, le Plan National de Développement de la Transition pour 2024-2026.
- Cession des participations de l'État dans SUCAF Gabon, une entreprise de raffinage de sucre détenue en partie par l'État, dans le but d'équilibrer les autres investissements du Gouvernement dans les entreprises publiques et de permettre aux investissements privés de stimuler la production de sucre et de répondre à la demande intérieure.
- Création de la Banque pour le Commerce et l'Entreprenariat du Gabon pour promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et les PME dans l'ensemble du pays. Environ 4 milliards de francs CFA ont été alloués à cette nouvelle structure, mais l'institution doit obtenir l'approbation de la COBAC avant de pouvoir commencer à fonctionner effectivement.

Gestion des finances publiques :

- Relance du recrutement, des promotions et de la régularisation des agents publics temporaires dans la fonction publique. Entre la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024, les recrutements dans les ministères et agences sectoriels comprenaient 2 519 personnes pour la santé, l'éducation et la formation ; 300 pour le logement ; 200 pour l'agriculture et la pêche ; et 500 pour les médias gouvernementaux.
- Report de 60 à 62 ans de l'âge de départ à la retraite dans le secteur public et augmentation des cotisations sociales à la fois pour ce qui est de la part des salariés et de celle de l'État pour assurer la viabilité financière du système de retraite.
- Saisies des biens de l'État précédemment acquis de manière abusive.
- Audits d'entités dont Delta Synergie, une société de patrimoine gérant un portefeuille d'une vingtaine de participations dans plusieurs secteurs d'activité. Créée en 1993 par l'ancien président Omar Bongo, son objectif était de contribuer au développement du secteur privé et de contribuer à former des « champions nationaux » dans différents secteurs d'activité. Cet audit vise à cibler les mécanismes qui auraient pu permettre à certains hommes d'affaires et politiciens d'acquérir de manière abusive des actifs.
- Lancement de Digitax, une nouvelle plateforme numérique pour élargir la déclaration et le paiement des impôts en ligne à tous les contribuables.
- Transfert de la tutelle du Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS) de la Présidence vers le Ministère de l'Économie et des Participations pour améliorer la coordination de ses investissements avec les stratégies du Gouvernement et les objectifs de développement.

Encadré 3. Réformes économiques, budgétaires et en matière de gouvernance adoptées à la fin de 2023 et au début de 2024

Gestion de la dette :

- Rétablissement de la *Task Force sur la dette*, un groupe de travail sur la dette pour certifier et auditer l'ensemble de la dette publique.
- Rétablissement des réunions du Comité de Trésorerie pour améliorer la coordination des agences dans la gestion des flux de trésorerie et réduire l'accumulation des arriérés.
- Planification du versement direct des recettes pétrolières au Compte Unique du Trésor.
- Rétablissement du principe de paiement par ordre d'arrivée (« journée comptable ») et décision de traitement des paiements budgétaires plus tôt dans le processus, pour réduire les décisions arbitraires et l'accumulation des arriérés.

plupart des pays du groupe de revenu du Gabon. Le pays est confronté à plusieurs défis de développement (Tableau 4). A titre d'exemple, 50 pour cent de la population avait accès à l'assainissement en 2022 au Gabon, contre 93 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ces défis sont interdépendants comme l'illustre le fait que la faiblesse de l'accès à un assainissement amélioré et à des sources d'eau potable, en particulier dans certaines régions, a conduit à un taux de mortalité élevé, atteignant 17,5 pour 100 000 personnes, soit plus de trois fois la moyenne des pays du groupe de revenu du Gabon¹⁴. De plus, la santé humaine et les infrastructures sont exposées aux risques climatiques tels que les inondations, les glissements de terrain, l'élévation du niveau de la mer et autres phénomènes naturels. Les tempêtes et les inondations gagnent en intensité et ont causé des dommages aux infrastructures et aux moyens de subsistance dans différentes régions du pays, ce qui appelle à intégrer les efforts d'adaptation au changement climatique aux investissements et stratégies futurs visant à développer les services publics.

Quatrièmement, le pays pourrait renforcer les compétences de la main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs à fort potentiel tels que la foresterie et l'agriculture, pour parvenir à une croissance inclusive, lutter contre le chômage et réduire les inégalités sur le marché du travail. Bien que le taux de scolarisation dans l'éducation de base ait considérablement augmenté et que le Gabon ait été le pays le plus performant parmi les pays africains francophones selon les constats du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) 2019, la qualité du système éducatif reste faible par rapport à ceux de

ses pairs, minant le rendement scolaire et le développement des compétences¹⁵. La demande d'emplois dépasse largement l'offre. Affectant un jeune Gabonais sur trois, le manque d'opportunités d'emploi constitue un autre grand défi, une conséquence de l'inadéquation des compétences professionnelles et d'une économie qui repose traditionnellement sur les industries extractives à forte intensité de capital. Le Gouvernement a créé des centres de formation, mais la croissance rapide de la population et le manque d'opportunités restent un défi pour l'inclusivité de la croissance dans le futur. Etant donné que la plupart des Gabonais vivent dans la capitale et dans les autres centres urbains, l'un des défis importants à relever consiste à attirer les travailleurs vers les secteurs en croissance en milieu rural, tels que la foresterie et l'agriculture. Il est particulièrement important de développer et d'attirer les compétences dans les secteurs de la croissance verte à ce stade critique du développement du pays.

Cinquièmement, des réformes sont nécessaires pour éliminer les obstacles réglementaires et logistiques, créer un meilleur environnement des affaires et permettre aux entreprises privées d'investir et de créer davantage d'emplois dans le pays. Selon les entreprises interviewées par la Banque mondiale, le manque d'électricité et les lacunes dans le transport comptent parmi les principaux obstacles aux activités commerciales. Le manque de compétences, la corruption, l'informalité et l'accès au crédit ont également été cités comme principaux obstacles¹⁶. D'importants investissements sont en cours, notamment à travers des projets en cours d'hydroélectricité, de lignes de transmission, d'aménagement routier et d'appui au crédit. Des discussions sont également en cours concer-

14 Banque mondiale. Base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

15 Banque mondiale. 2022. Mémoire économique pays - Gabon : Vers une croissance plus inclusive et plus verte.

16 Banque mondiale. Base de données des Enquêtes auprès des entreprises (*Enterprise Surveys*) de 2009.

nant une nouvelle loi sur les investissements afin d'attirer les investissements dans les régions plus éloignées, et des politiques sont envisagées pour améliorer le soutien aux entrepreneurs et aux activités génératrices de revenus. En plus de ces contraintes, des inadéquations en matière de logistique et d'infrastructures commerciales entravent le potentiel d'exportation du pays dans la mesure où cette situation entraînent une augmentation considérable des coûts des échanges. En 2023, le Gabon figurait au 115e rang sur 139 pays à l'Indice de performance logistique (IPL) de la Banque mondiale. Cette situation est particulièrement problématique étant donné que les exportations du pays sont principalement acheminées vers des marchés éloignés, ce qui exige une logistique avancée et une bonne connectivité des transports aériens et maritimes. Par ailleurs, le renforcement de l'infrastructure numérique pourrait également contribuer à l'activité commerciale. Même si le Gabon possède le marché des services numériques le plus développé d'Afrique centrale et figure au sixième rang en tant qu'acteur dans ce domaine en Afrique selon l'Union internationale des télécommunications, il reste des opportunités pour renforcer la capacité numérique. En particulier, une plus grande utilisation des technologies numériques pourrait créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et favoriser le développement de l'industrie numérique locale¹⁷.

Enfin, les politiques en faveur du secteur forestier et les autres réformes sectorielles ciblées pourraient contribuer à optimiser les recettes budgétaires, à instaurer de meilleures conditions et à créer des incitations pour une croissance durable. La diversification économique est un objectif à long terme et reste une priorité pour le Plan National de Développement pour la Transition. Pour garantir que les rentes tirées des ressources naturelles seront optimisées et contribueront aux objectifs de développement, il serait important à l'avenir d'accorder une attention particulière non seulement aux recettes de l'industrie extractive mais aussi sur celles provenant des autres principaux moteurs de croissance. Des réformes pourraient être envisagées pour améliorer les politiques fiscales et garantir une exploitation durable des ressources dans les principaux secteurs renouvelables qui devraient stimuler la croissance dans l'ère post-pétrolière, tels que l'agriculture et, en particulier, le bois qui est déjà le premier pourvoyeur d'emplois privés formels du pays. Des discussions sont en cours pour l'adoption d'un nouveau code forestier, qui pourrait intégrer d'importantes réformes fiscales dans

ce secteur. L'élaboration de politiques fiscales appropriées pour encourager la production durable de bois – le thème spécial traité au Chapitre 2 – peut apporter des avantages substantiels aux travailleurs, aux entreprises, aux finances publiques et aux forêts du Gabon.



¹⁷ Banque mondiale. 2020. Étude diagnostique systématique par pays pour le Gabon ; Banque mondiale. 2022. Mémorandum économique pays - Gabon : Vers une croissance plus inclusive et plus verte.

Tableau 4. Indicateurs économiques et sociaux au Gabon (2020-2022)					
Indicateur	Valeur			Tendance	Position par rapport au groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (tercile supérieur - moyen - inférieur)
	2020	2021	2022		
STRUCTURE ECONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE					
Entrées nettes d'investissements directs étrangers (% du PIB)	9,2	11,2	7,5	Baisse	Tercile moyen
Industrie (y compris extractives et construction), valeur ajoutée (% du PIB)	41,6	50,9	57,4	Hausse	Tercile supérieur
Services, valeur ajoutée (% du PIB)	44,9	38,6	33,2	Baisse	Tercile inférieur
Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée (% du PIB)	6,6	6,0	5,6	Baisse	Tercile moyen
INFRASTRUCTURE					
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	21,9	19,9	16,8	Baisse	Tercile inférieur
Accès à l'électricité (% de la population)	90,3	91,1	91,8	Hausse	Tercile inférieur
Indice de performance logistique (IPL) de la BM Score : 0 à 5 Rang : Sur 139-160 pays	Score : 2,2 Rang : 143 En 2016	Score : 2,1 Rang : 150 En 2018	Score : 2,4 Rang : 115 En 2023	Hausse	Tercile inférieur
CAPITAL HUMAIN (ÉDUCATION)					
Dépenses publiques dans l'éducation, total (% du PIB)	2,9	3,4	2,7	Baisse	Tercile inférieur
Produit par heure travaillée (PIB constant 2017 en PPA)	28,4	27,2	25,8	Baisse	Tercile supérieur
NUMÉRISATION					
Accès à l'Internet (% de la population)	68,7	70,8	71,7	Hausse	Tercile inférieur
CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Indice ND-GAIN sur la vulnérabilité et la préparation au changement climatique (0-100 ; plus le score est élevé, meilleure est la performance)	43,0	42,5	42,6	Stable	Tercile inférieur
EMPLOI					
Emploi dans l'agriculture et la foresterie (% de l'emploi total)	30,0	30,2	29,9	Stable	Tercile supérieur
Emploi dans l'industrie (% de l'emploi total)	15,8	16,1	16,2	Hausse	Tercile inférieur
Emploi dans les services (% de l'emploi total)	54,0	54,0	54,5	Hausse	Tercile moyen
Taux d'activité, total (% de la population totale âgée de 15 à 64 ans) ¹	47,5	48,0	50,4	Hausse	Tercile inférieur
Taux d'activité, hommes (% de la population masculine âgée de 15 et plus) ¹	53,9	54,3	57,3	Hausse	Tercile inférieur
Taux d'activité, femmes (% de la population féminine âgée de 15 et plus) ¹	37,1	37,8	39,5	Hausse	Tercile inférieur
Emplois vulnérables, total (% du total des emplois) ¹	31,5	31,4	31,3	Stable	Tercile moyen
Emplois vulnérables, hommes (% du total des emplois occupés par les hommes) ¹	28,2	28,1	28,0	Stable	Tercile moyen
Emplois vulnérables, femmes (% du total des emplois occupés par les femmes) ¹	37,7	37,6	37,4	Stable	Tercile moyen
INDICATEURS MONDIAUX DE GOUVERNANCE					
Rang percentile par rapport à tous les pays (allant de 0 [le plus bas] à 100 [le plus élevé])					
Voix et responsabilité	21,7	23,1	24,2	Hausse	Tercile inférieur
Stabilité politique et absence de violence et terrorisme	45,8	45,8	49,5	Hausse	Tercile moyen
Efficacité du gouvernement	15,2	19,5	24,5	Hausse	Tercile inférieur
Qualité réglementaire	17,1	21,9	25,5	Hausse	Tercile inférieur
État de droit	26,7	24,8	22,2	Baisse	Tercile inférieur
Lutte contre la corruption	20,5	20,9	16,0	Baisse	Tercile inférieur

Sources : WDI, WGI, OIT, ND-GAIN. Données pour 2020-2022, sauf indication contraire.

¹ Données sur l'emploi basées sur des estimations modélisées de l'OIT. Le taux d'activité désigne le pourcentage de la population en âge de travailler faisant partie de la population active (y compris les demandeurs d'emploi). Le taux de chômage désigne le pourcentage de la population active actuellement sans emploi. L'emploi vulnérable désigne l'ensemble des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux non rémunérés.

Chapitre 2

Concevoir des instruments fiscaux pour une foresterie durable et des finances publiques viables

Introduction

Le Bassin du Congo s'étend sur six pays : le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République démocratique du Congo et la République du Congo. Ensemble, ces pays détiennent la deuxième forêt tropicale du monde par sa taille et le plus vaste paysage forestier restant ininterrompu. Ce bassin constitue un puits de carbone vital, crucial pour l'équilibre écologique et la stabilisation du climat à l'échelle régionale et mondiale. C'est un riche réservoir de biodiversité et un précieux habitat pour 60 millions d'habitants pour qui ces forêts sont des ressources naturelles indispensables et font également partie intégrante de leur patrimoine culturel. Les peuples et les communautés locales de cette région dépendent de ces écosystèmes et les gèrent de manière durable. La gestion durable des forêts et la production de bois adéquatement réglementée sont d'importantes sources d'activité économique et de recettes dans le Bassin du Congo.

Par le passé, le Bassin du Congo a connu des taux de déforestation relativement faibles par rapport aux autres régions à forêts tropicales ; cependant, l'année 2021 a été marquée par une augmentation alarmante de la perte de forêts. La déforestation dans le Bassin du Congo a augmenté en 2021 par rapport à la période de référence qui s'étend de 2018 à 2020, avec une hausse de près de 30 000 hectares (soit 4,9 pour cent), atteignant ainsi au total 636 000 hectares de forêts perdues cette année-là. Pour réaliser l'objectif mondial de mettre un terme à la déforestation d'ici 2030, une réduction de 10 pour cent par an de la perte de couverture forestière par rapport au niveau de référence de 2018 à 2020 sera nécessaire. Selon une évaluation régionale récente, seuls deux pays du Bassin du Congo – la République du Congo et le Gabon – sont actuellement en bonne voie de réaliser cet objectif. Avec chaque année qui passe durant laquelle les progrès ont été insuffisants, il

devient plus difficile de réaliser les objectifs mondiaux de protection des forêts, et le quota de réductions annuelles à réaliser dans les années à venir augmente. En plus de la déforestation, les risques de dégradation et de fragmentation des forêts sont importants, menaçant l'intégrité du plus vaste paysage forestier intact du monde.

Les services de séquestration de carbone fournis par la forêt du Bassin du Congo valent au moins 55 milliards USD par an, ce qui correspond à 36 pour cent du PIB de la région couverte par la forêt en 2021¹⁸. De plus, les forêts du Bassin du Congo atténuent également le réchauffement climatique à travers l'effet de refroidissement provoqué par l'évapotranspiration. Parmi les autres services écosystémiques importants fournis par les forêts - certains d'entre eux présentant également des caractéristiques de bien public mondial - figurent la biodiversité, la lutte contre les inondations et l'érosion et le filtrage des réserves d'eau.

Les pays du Bassin du Congo se trouvent face à un compromis difficile entre préserver les forêts et saisir les opportunités économiques qui entraîneraient une plus forte déforestation. Les principales menaces qui pèsent sur ces forêts essentielles proviennent de l'exploitation minière industrielle, de l'exploitation forestière et de l'agriculture commerciale, des activités qui ouvrent la voie à la croissance mais aussi à la déforestation des territoires forestiers vierges. Si l'agriculture de subsistance reste la principale cause directe de déforestation dans la région, elle se produit généralement dans des zones déjà fragmentées. Des défis tels que l'insécurité du régime foncier pour les communautés locales, les défis liés à la gouvernance, l'inadéquation des cadres institutionnels et l'application insuffisante des lois accélèrent l'empiètement sur les forêts et accentuent les pressions directes sur ces forêts. Compte tenu du besoin des pays du Bassin du Congo d'accélérer leur croissance et de créer plus d'emplois, il est essentiel de trouver un juste équilibre entre les objectifs de préservation des forêts et l'exploitation des ressources et des terres forestières pour le développement économique. Le financement climatique international devrait jouer un rôle important en fournissant des ressources qui offrent au minimum une compensation adéquate pour le renoncement à d'autres utilisations économiques des ressources forestières et des terres, tout en aidant à financer des investissements alternatifs favorisant une croissance durable et la création d'emplois.

Les gouvernements de la région du Bassin du Congo se sont engagés dans des efforts concertés pour réduire la déforestation, bien que la priorité qu'ils accordent à la croissance et à la réduction de la pauvreté puisse de manière non intentionnelle entrer en conflit avec les objectifs de conservation des forêts en l'absence d'une mise en cohérence stratégique. En 2021, lors de la conférence climatique COP26 de l'ONU, plus de 140 pays, représentant plus de 90 pour cent de la couverture forestière mondiale, se sont engagés à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des terres dans le monde d'ici 2030 dans le cadre de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Les six pays du Bassin du Congo ont appuyé cette déclaration, reconnaissant la nécessité cruciale de préserver les forêts à la fois au niveau mondial et dans leur région. L'intégration d'une approche centrée sur la forêt aux plans de développement économiques et aux régimes de politique fiscale peut aider ces pays à réaliser un développement durable et à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural, tout en préservant leurs écosystèmes forestiers. Pour réaliser ces objectifs dans le Bassin du Congo, il est nécessaire que les nations industrialisées, le secteur privé et les entités philanthropiques fassent preuve d'un engagement solidaire en investissant dans l'utilisation et la gestion durables de ces ressources forestières indispensables.

Le financement carbone, l'aide au développement et la mobilisation du secteur privé en soutien à la protection des forêts peuvent jouer un rôle important dans l'indemnisation des pays du Bassin du Congo pour les opportunités économiques qu'ils doivent abandonner pour préserver leurs forêts. Les pays de l'Afrique centrale ont besoin de l'appui des pays industrialisés, du secteur privé et des organisations philanthropiques pour investir dans l'utilisation et la gestion durables de ces forêts vitales. Cependant, actuellement, la compensation financière pour la fourniture du bien public mondial qu'est la séquestration du carbone ne représente que moins de 1 pour cent de la valeur estimée de ces services. Les projets forestiers comptent pourtant parmi les interventions les moins coûteuses par tonne d'émissions de CO₂ évitées¹⁹.

Les partenaires au développement ont reconnu l'importance primordiale des forêts du Bassin du Congo et se sont engagés à fournir 1,5 milliards USD en dons entre 2021 et 2025, mais ces engagements, bien que

18 Mitchell I. et S. Pleek. 2022. Il s'agit d'une estimation à la baisse, basée sur la valeur de 50 USD par tonne utilisée par le Gouvernement américain. Cependant, Mitchell et Pleek estiment que cette valeur pourrait atteindre 150 USD par tonne.

19 Mitchell I. et S. Pleek. 2022.

louables, ne se sont pas encore entièrement concrétisés en actions. Selon les constats de l'évaluation mondiale de la Déclaration sur les forêts de 2022, un an après la COP26, le monde a enregistré une perte de 6,8 millions d'hectares de forêt, entraînant l'émission de 3,9 milliards de tonnes de gaz à effet de serre. Il reste à peine six ans pour réaliser l'objectif ambitieux de mettre un terme à la déforestation et de l'inverser d'ici 2030. Dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, la Banque mondiale travaille avec 11 pays, dont le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo et le Gabon, pour se préparer à l'émission de crédits carbone à haute intégrité qui faciliteraient le transfert de ressources aux communautés par les entreprises et les gouvernements.

La politique fiscale est un instrument politique souvent sous-exploité pour favoriser l'utilisation durable des ressources forestières et la croissance alors qu'elle peut jouer un rôle complémentaire important par rapport à d'autres instruments tels que la réglementation, les campagnes d'information et les instruments volontaires. En particulier, la politique fiscale tend à être plus efficace dans les cas où les agents économiques réagissent aux signaux de prix et quand la faiblesse de la capacité de gouvernance entrave l'application effective des réglemen-

tations²⁰. Les politiques basées sur les dépenses publiques et les subventions peuvent également appuyer la gestion durable des forêts, mais un espace budgétaire restreint tend à limiter considérablement leur utilisation. Alors qu'un plus grand financement climatique pour les pays du Bassin du Congo est essentiel pour modérer la nécessité d'établir un compromis entre la gestion durable des forêts et les objectifs économiques, les politiques fiscales environnementales peuvent contribuer à élargir l'espace budgétaire et à établir les importantes conditions préalables à une plus grande mobilisation de financements internationaux et privés pour l'action climatique.

Une utilisation efficace des instruments fiscaux peut : (a) aider l'État à percevoir une part équitable des rentes des ressources, contribuant ainsi à l'expansion de l'espace budgétaire ; (b) contribuer à promouvoir les objectifs de politique industrielle, tels que la création de valeur ajoutée et d'emplois dans le pays ; et (c) appuyer la promotion de la gestion environnementale et l'utilisation durable des forêts. Parmi les principaux instruments, nous pouvons citer l'imposition sur les rentes des ressources naturelles, les politiques de financement basées sur les résultats (paiements pour les services écosystémiques, REDD+²¹), les subventions, la fiscalité en-



20 Banque mondiale. 2021. Concevoir des instruments fiscaux pour des forêts durables. Washington, DC : La Banque mondiale.

21 La Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) est un cadre volontaire d'atténuation du changement climatique élaboré par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour promouvoir la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier.

vironnementale (taxes, redevances et droits), les permis négociables, les compensations de biodiversité, les instruments en rapport aux responsabilités (amendes pour non-conformité) ou les cautions de bonne exécution. Les différents instruments fiscaux agiraient ensemble pour réaliser les objectifs mentionnés précédemment. De plus, les politiques économiques qui ne concernent pas directement les questions forestières, telles que les politiques agricoles ou minières, peuvent également affecter l'utilisation des ressources forestières. Ainsi, il est important qu'elles s'inscrivent dans une approche globale et cohérente de gestion durable des ressources forestières.

L'utilisation efficace des instruments fiscaux relatifs aux forêts peut jouer un rôle important dans l'élargissement de l'espace budgétaire, y compris en augmentant les ressources disponibles pour financer les dépenses nécessaires à la gestion durable des forêts. Cet aspect est particulièrement important dans le contexte gabonais où le renforcement de la mobilisation des recettes domestiques pour répondre aux importants besoins de dépenses et réduire la dépendance aux recettes du secteur des hydrocarbures constitue une priorité politique. Les finances publiques restent fortement dépendantes du pétrole, qui représentait près de la moitié des recettes totales de l'État en 2023. Les découvertes récentes peuvent prolonger la durée pendant laquelle le pays tirera profit des richesses pétrolières. Cependant, les recettes pétrolières pourraient commencer à diminuer progressivement à cause de la baisse du cours du pétrole et de la maturité des gisements, le démarrage de la production à partir des nouveaux gisements pouvant encore prendre du temps. Par ailleurs, dans le contexte de sa transition politique, le Gabon est confronté à des attentes sociales et à des besoins de dépenses plus élevés. De grands projets sont en cours et l'État a besoin de ressources pour élargir l'accès aux services publics de base et améliorer les infrastructures. Les réformes fiscales dans les secteurs tels que la foresterie peuvent donc contribuer à promouvoir les objectifs environnementaux tout en mobilisant davantage de recettes publiques pour répondre aux besoins de dépenses et éviter une détérioration de la situation budgétaire.

Les politiques fiscales en faveur des forêts durables sont aussi étroitement liées aux éventuelles compensations internationales pour les services climatiques fournis par les pays du Bassin du Congo. Premièrement, les politiques fiscales environnementales peuvent contribuer à une gestion durable des forêts, servant de base à la mobilisation du financement carbone. Par ailleurs, compte tenu de l'étroitesse de l'espace budgétaire des pays du

Bassin du Congo, les financements internationaux et privés sont également essentiels pour la mise en œuvre des programmes de conservation des forêts et la mise en place de systèmes adéquats de suivi, de rapport et de validation.

Les questions suivantes sont examinées dans ce chapitre : (i) le contexte socioéconomique actuel de la politique forestière au Gabon ; (ii) le rôle et l'utilisation actuelle des instruments fiscaux relatifs aux forêts ; et (iii) des solutions possibles et des compromis qui pourraient être considérés dans la conception des réformes des politiques fiscales y afférentes. Les principaux objectifs de ces réformes sont : de percevoir suffisamment de rentes des ressources ; de promouvoir la création de valeur ajoutée et d'emplois basés sur la forêt ; de réduire la déforestation et la dégradation des forêts ; et de promouvoir une croissance durable, tout en mettant en place les conditions préalables à une plus grande mobilisation de financements internationaux et privés pour l'action climatique. Il y a encore un manque de connaissances approfondies sur ce domaine, notamment en ce qui concerne la manière dont les instruments de politique fiscale sont actuellement utilisés au niveau national à travers le monde, les effets de ces politiques sur les différentes incitations et comportements des acteurs économiques, et la manière dont certaines réformes de politiques fiscales peuvent contribuer à mobiliser davantage de financement pour la lutte contre le changement climatique auprès des bailleurs internationaux et du secteur privé. Ce chapitre vise à contribuer au dialogue politique sur un éventail de stratégies et d'options pour l'élaboration d'un système fiscal plus adapté à la conservation des forêts et à la gestion d'une croissance durable.

Les sections de ce thème spécial sont axées sur les points suivants :

- État et tendances des forêts au Gabon ;
- Contribution des forêts à l'économie du Gabon et à l'action climatique ;
- Contexte régional et international ;
- Rôle des politiques fiscales environnementales : compromis dans le secteur forestier ;
- Utilisation des instruments de politique fiscale en rapport aux forêts au Gabon ;
- Opportunités de réforme des politiques fiscales forestières climato-intelligentes au Gabon ;
- Perspectives : comment réaliser les objectifs budgétaires, économiques et environnementaux à travers des réformes des politiques fiscales forestières ?

L'analyse et la discussion ici présentées sont fortement axées sur les instruments de recettes fiscales ciblant



directement la production et la préservation forestières afin de mettre en évidence les opportunités de premier ordre d'utilisation des instruments fiscaux.

Cependant, il est important de noter que la conception et la mise en œuvre concrètes des politiques devront prendre en compte toute une série de questions complémentaires. Premièrement et avant tout, les instruments fiscaux relatifs aux forêts constituent un sous-ensemble d'instruments économiques pour la gestion durable des forêts et complètent les approches réglementaires, les campagnes d'information et les instruments volontaires. Deuxièmement, la déforestation et l'exploitation des ressources forestières dépendent également de politiques non forestières. Parmi les exemples importants de ces politiques non forestières figurent les politiques agricoles telles que les subventions agricoles, qui peuvent entraîner une augmentation de la demande de terres et conduire à la déforestation. Les politiques du secteur de l'eau constituent un autre exemple important, compte tenu du rôle central que joue la santé des systèmes fluviaux pour des forêts durables. Les politiques qui conduisent à un prélèvement d'eau non durable ou à la pollution des rivières affecteraient les écosystèmes fluviaux et forestiers. Les politiques qui affectent les moyens de subsistance des populations et leur demande en produits forestiers constituent un autre exemple. Le bois, étant utilisé par de nombreux ménages dans certaines régions, pourrait faire l'objet d'une politique de fourniture de sources d'énergie alternatives qui réduirait sa demande en tant que source d'énergie. Enfin, il est également important de mentionner l'importance des cadres de planifica-

tion de l'affectation des terres et leur interaction avec les politiques fiscales. Par exemple, les réserves écologiques devraient être gérées différemment des forêts gérées par les communautés, et les taxes et amendes devraient être établies en fonction de la planification de l'affectation des terres.

Cette analyse s'appuie sur l'engagement plus large de la Banque mondiale en rapport aux forêts du Bassin du Congo et y contribue.

Cet engagement comprend les travaux sur les Rapports nationaux sur le climat et le développement, les Revues des finances publiques et les Mémoires économiques des pays, qui ont été ou sont en cours de préparation pour la plupart des pays membres de la CEMAC et qui incluent des analyses portant sur les forêts dans bien des cas. Dans plusieurs pays, dont le Cameroun, la République centrafricaine et le Gabon, la Banque mondiale mène des projets spécifiques pour appuyer l'utilisation et la gestion durables des forêts. Actuellement, la Banque mondiale prépare également des comptabilisations du capital naturel pour plusieurs pays du Bassin du Congo, qui fourniront des évaluations approfondies sur les services fournis par la forêt du Bassin du Congo. Aussi, la Banque mondiale étudie les options permettant de monétiser le carbone et les services écosystémiques fournis par la forêt du Bassin du Congo, examinant les options telles que les obligations associées à la nature et les échanges dette-nature, ou aidant les pays à remplir les conditions préalables à l'accès au financement carbone. En reconnaissance de l'importance de soutenir les pays à réa-

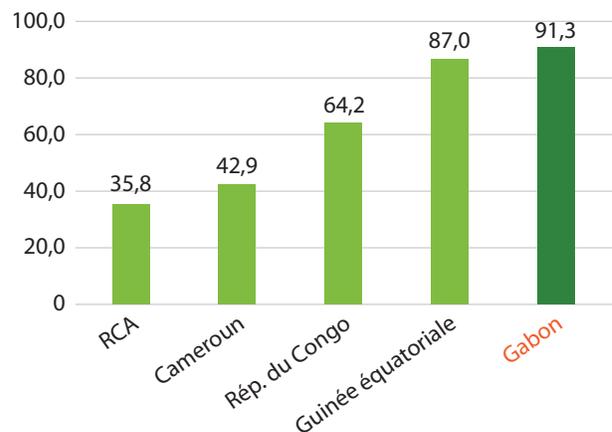
liser davantage de bénéfices et de valeur ajoutée de leurs forêts, un projet qui appuierait, entre autres, les chaînes de valeur du secteur forestier dans la région de la CEMAC est en cours de préparation. Récemment, la Banque mondiale a également créé le *Global Challenge Program : Forêts pour le développement, climat et biodiversité*. Alors que ce programme reconnaît que la conservation restera un élément essentiel de la gestion durable des forêts, son objectif est d'élargir l'approche de manière à mettre l'accent sur les personnes à travers la création d'importantes opportunités économiques et la mobilisation d'importantes ressources du secteur privé pour développer des économies intersectorielles basées sur la forêt. Des activités spécifiques sont en cours de conception pour le déploiement dudit programme dans les pays du Bassin du Congo.

1. Grâce aux efforts de conservation et aux pratiques durables, les forêts gabonaises sont une source vitale d'emplois et d'exportations pour l'industrie du bois et fournissent en même temps au monde des services climatiques essentiels

1.a. État et tendances des forêts au Gabon

Le Gabon est le quatrième pays le plus boisé au monde, plus de 91 pour cent de son territoire étant couvert de forêts bien préservées qui s'étendent sur environ 22 millions d'hectares (Figure 19). Le pays possède un écosystème forestier impressionnant et bien préservé. Environ un quart de la totalité du territoire terrestre et marin se trouve dans des aires protégées. Le taux de déforestation, bien que faible par rapport à ceux de la plupart des pays de la région et du monde, a légèrement augmenté, passant de 0,02 pour cent sur la période 2000-2010 à 0,05 pour cent sur la période 2010-2020²² (Figures 21 et 22). Il existe trois principaux types de forêts au Gabon : les forêts sempervirentes de l'ouest, dominées par des espèces réputées telles que l'okoumé (*Aucomea klaineana*) ; des forêts denses humides situées dans la partie centrale du Gabon, couvrant une partie importante du pays ; et les forêts semi-caducifoliées du nord-est, où se trouvent des arbres tels que le limba, le wengé et l'ayous²³. Au Gabon, 14 pour cent

Figure 19. Superficie forestière au Gabon et dans les pays de la CEMAC (en pourcentage de la superficie)



Source : FAO.

de la forêt se trouve dans des aires protégées, y compris les 13 parcs nationaux. Environ 59 pour cent de la forêt est dédiée à la production durable et contrôlée de produits forestiers sous gestion d'entreprises privées sur la base de droits de gestion accordés par l'État. En 2021, la moitié des forêts du Gabon faisaient l'objet de plans de gestion à long terme²⁴ (Figure 20).

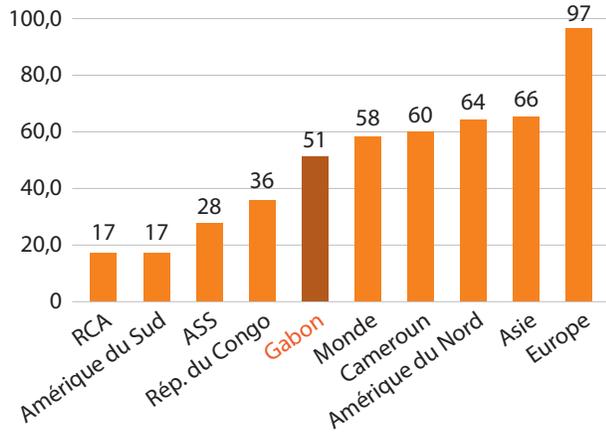
Le Gabon s'est engagé de longue date à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à concilier la conservation des forêts et le développement économique durable. Il s'agit notamment d'initiatives telles que la création de parcs nationaux et d'aires protégées, ainsi que d'efforts visant à promouvoir une gestion responsable des forêts et une utilisation durable des ressources forestières. Les décisions notables en matière de protection de l'environnement prises au cours des dernières décennies comprennent le Code Forestier de 2001, imposant la gestion durable de toutes les concessions forestières ; la Loi sur les Parcs Nationaux de 2007 portant création de 13 parcs nationaux couvrant environ 12 pour cent des terres forestières ; l'interdiction d'exporter des grumes édictée en 2009 ; la création du Conseil National Climat en 2010 ; l'adoption du Plan National Climat en 2012 ; l'adoption de lois sur le développement durable et

22 FAO. 2024. Base de données des indicateurs des ODD. <https://www.fao.org/faostat/en/#data/SDGB>

23 Portail du commerce du bois 2024. Ressources forestières. <https://www.timbertradeportal.com>

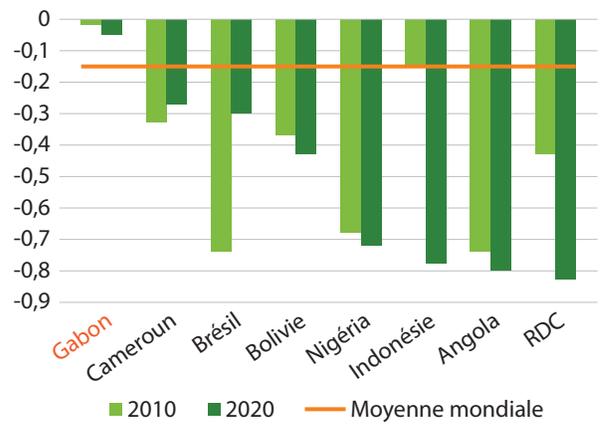
24 Un plan de gestion forestière à long terme est un document détaillé qui décrit les stratégies et les actions visant à gérer durablement une zone forestière sur une période prolongée, s'échelonnant souvent sur plusieurs décennies. Ces plans sont préparés de manière à harmoniser les facteurs environnementaux, sociaux et économiques de manière à préserver la vitalité et la productivité à long terme de l'écosystème forestier, tout en répondant aux différents besoins des parties prenantes. Les plans de gestion forestière sont généralement mis à jour régulièrement.

Figure 20. Proportion de superficie forestière dotée d'un plan de gestion à long terme, 2020



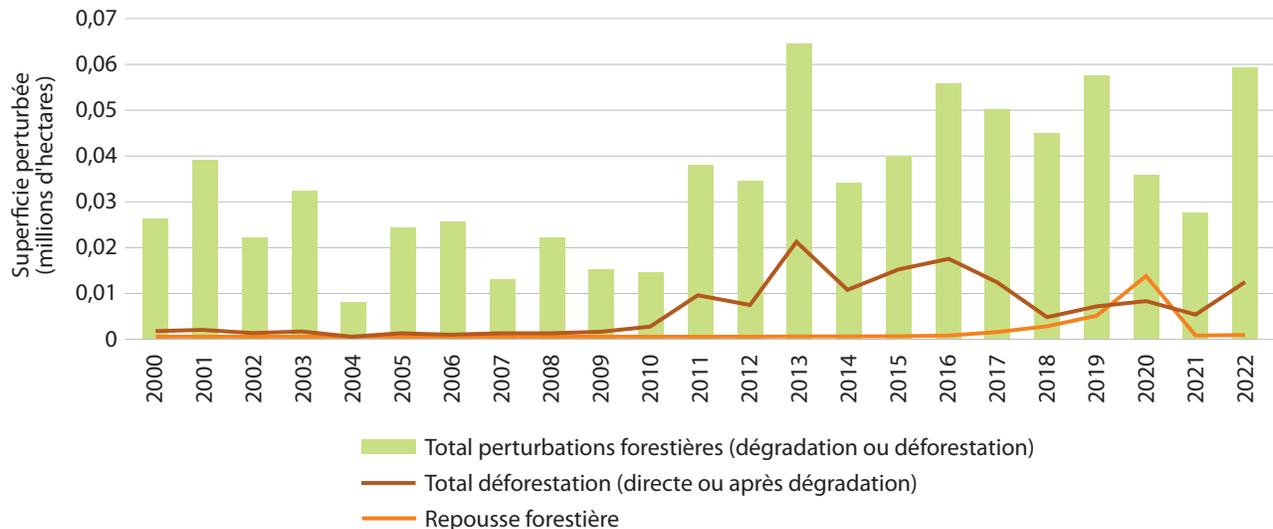
Source : FAO.

Figure 21. Taux de déforestation au Gabon et dans des pays sélectionnés, en pourcentage de la superficie forestière



Source : FAO.

Figure 22. Tendence de déforestation au Gabon



Source : Vancutsem et al. 2021.

la protection de l'environnement en 2014 ; la ratification de l'Accord de Paris en 2016 ; et l'adoption de l'Ordonnance n° 019/2021 relative aux changements climatiques en 2021²⁵. De plus, différents centres de recherche et projets forestiers sont actifs dans le pays, notamment l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale et l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières²⁶. Par ailleurs, à travers l'AGEOS, l'agence géospatiale nationale, le pays a déployé

des efforts de collecte de données en utilisant des moyens techniques avancés tels que les drones et l'imagerie satellitaire, complétés par des recherches s'appuyant sur des équipes déployées sur le terrain.

Malgré de robustes politiques de conservation des forêts, le Gabon est toujours confronté à des défis dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale. L'impact

25 Deuxième Contribution déterminée au niveau national du Gabon. 2022.

26 AFD. 2021.

de l'activité humaine sur les forêts gabonaises a été atténué par le fait que la population est de petite taille et fortement urbanisée et le fait que l'économie est alimentée par les recettes pétrolières. En 1970, 30 pour cent de la population gabonaise résidait en milieu urbain. Ce pourcentage est passé à plus de 90 pour cent en 2020, alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne était de 41 pour cent²⁷. Par ailleurs, le Gabon se distingue par sa très faible densité populationnelle, avec seulement huit habitants par kilomètre carré, contre une moyenne de 45 pour l'Afrique subsaharienne. Bien que la forte urbanisation et les faibles taux de densité aient contribué à la préservation des forêts, des initiatives fortes ont été mises en œuvre en faveur de la conservation des forêts, ce qui a permis au pays de réaliser des résultats notables. Le pétrole continue de jouer un rôle majeur dans l'économie, mais depuis 2010, la stratégie de développement du Gabon fait de la foresterie un moteur clé de la diversification économique, ce qui, en absence des efforts de conservation pris par le pays, aurait pu accentuer la pression exercée sur les forêts. Dans l'ensemble, les Autorités ont réussi à développer l'économie forestière de manière durable. Pourtant, malgré la mise en œuvre d'exigences de certification et les efforts de surveillance de la chaîne des produits ligneux, l'exploitation forestière illégale reste un défi pour le pays²⁸. Les réformes en cours pour s'attaquer à ce problème incluent un nouveau système numérique de traçabilité du bois.

1.b. Le secteur forestier contribue largement à l'économie et est devenu un moteur clé du programme d'action pour la diversification du Gabon

Si le pétrole reste le principal moteur de l'économie au Gabon, le secteur forestier est devenu le premier pourvoyeur d'emplois privés, générant des milliers d'emplois en milieux urbain et rural. Le secteur pétrolier reste le premier secteur de l'économie, représentant près de 70 pour cent des exportations et 23 pour cent du PIB en 2023. Cependant, confronté à un éventuel épuisement progressif des réserves pétrolières et à la volatilité des prix, le Gouvernement continue à chercher de nouvelles voies pour diversifier l'économie. En instaurant des exigences de

certification, en établissant des seuils d'exploitation forestière stricts et en proposant des incitations pour l'industrie du bois locale, le Gabon a pu transformer le secteur du bois en une source majeure d'emplois et d'exportations. Ainsi, l'industrie du bois n'a cessé de gagner en importance en tant que pilier majeur de l'économie gabonaise, représentant 3,2 pour cent du PIB et 6 pour cent des exportations en 2023²⁹. Elle est actuellement le premier employeur privé du pays, fournissant près de 15 000 emplois en 2022³⁰. L'augmentation de l'emploi dans le secteur est largement attribuée à l'expansion des industries de transformation du bois dans la Zone Économique Spéciale de Nkok depuis 2009. Le secteur est également considéré comme un élément crucial de la stratégie de diversification économique en préparation dans le cadre du Plan National de Développement pour la Transition (PNDT). Il figurait déjà en tant que moteur de croissance dans le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), l'ancien plan de développement lancé en 2012. L'industrie du bois dispose en effet d'un grand potentiel qui en ferait un moteur de croissance encore plus important. Pourtant, des défis persistent en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale et de réalisation de niveaux plus élevés de transformation du bois. Les réformes visant à améliorer la politique fiscale de ce secteur peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif de développer davantage l'industrie locale de transformation durable du bois, de stimuler la création d'emplois et d'accroître la valeur ajoutée de ses exportations.

Le Gabon se distingue des autres pays de la CEMAC par le niveau plus élevé de développement de son industrie de transformation du bois. Depuis la décision d'interdire l'exportation de grumes en 2009, le bois produit au Gabon est de plus en plus transformé localement. Au début, la décision a entraîné des difficultés pour les exportateurs et une baisse des exportations, qui sont passées de 3,9 millions m³ en 2009 à 1,9 millions m³ en 2011³¹ (Figure 23). Cependant, depuis lors, les exportations ont rebondi et ont rattrapé leurs niveaux d'avant 2010, avec davantage de valeur ajoutée, ce qui a été bénéfique pour l'économie, les emplois et les recettes fiscales. Le nombre d'unités de transformation de bois est passé de 82 en 2009 à 197 en 2020, dont 70 sont implantées dans la Zone Économique Spéciale de Nkok³².

27 Banque mondiale. Base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

28 Nature Economy and People Connected. 2017. Timber Legality Risk Assessment - Gabon. Mai.

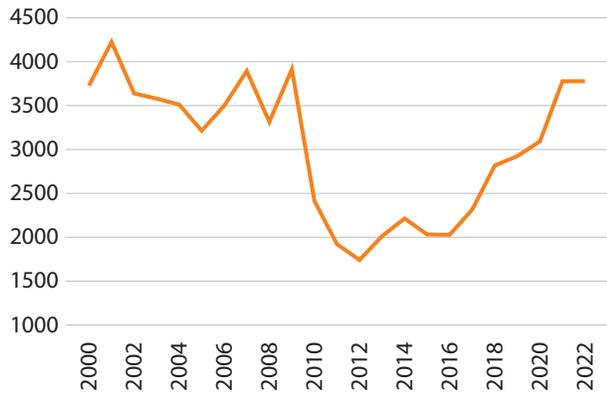
29 Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale, Ministère de l'Économie et des Participations du Gabon.

30 Gouvernement du Gabon 2023. Tableau de Bord de l'Économie. Situation 2022 – Perspectives 2023-2024. N° 53. Octobre. Ministère de l'Économie et des Participations. Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale.

31 OIBT. 2024. https://www.itto.int/biennial_review/

32 Portail du commerce du bois 2024. Ressources forestières. <https://www.timbertradeportal.com>

Figure 23. Quantité de production de bois rond industriel du Gabon (1 000 m³)



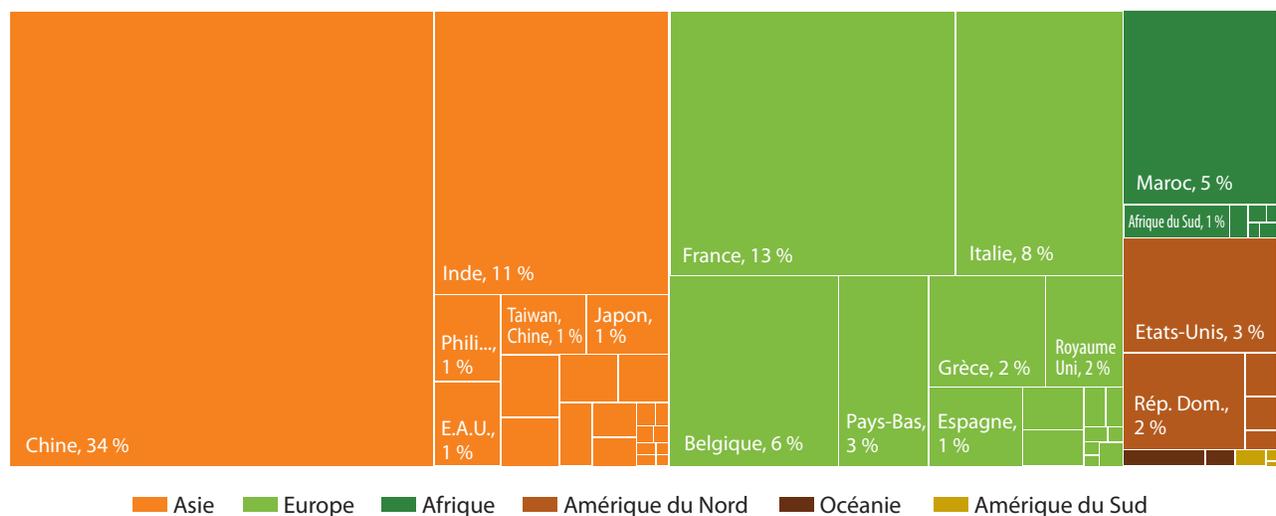
Source : OIBT.

Actuellement, plus de 50 pour cent des exportations de produits forestiers du Gabon sont dirigées vers les marchés asiatiques qui sont devenus la principale destination du bois produit en Afrique centrale (Figure 24). En 2022, les principaux partenaires commerciaux du Gabon pour les exportations de bois étaient la Chine, la France, l'Inde, l'Italie, la Belgique et le Maroc³³. Même s'il produit moins de bois rond industriel que le Cameroun, qui est le plus grand producteur de la région, le Gabon parvient à

compenser cette situation en ajoutant davantage de valeur à sa production et à ses exportations. En 2022, le pays a exporté pour plus de 700 millions USD de bois de première transformation (Figure 25). La plupart de ces exportations étaient constituées de bois débité et de placage, qui sont des produits forestiers davantage transformés que le bois rond industriel. La production de bois de deuxième transformation, tel que les meubles et les moulures, a régulièrement augmenté ces dernières années, même s'il est encore possible d'augmenter les niveaux de production, ce qui apporterait plus de valeur ajoutée aux produits en bois. En 2022, les exportations de bois de deuxième transformation représentaient 21 millions USD (Figure 26).

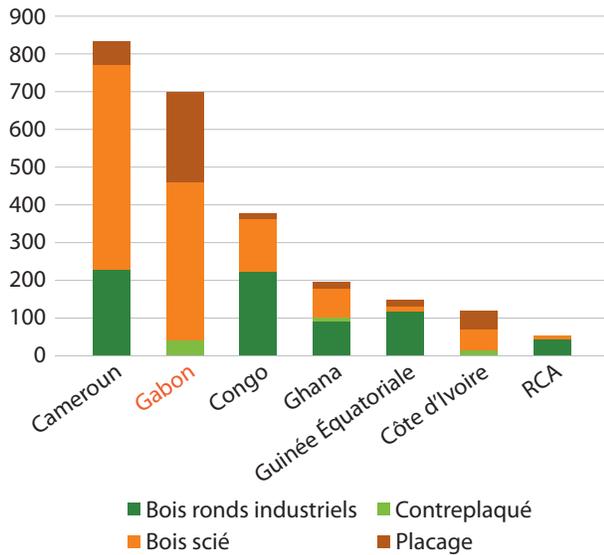
Des efforts sont actuellement menés pour combler les déficits de compétences de la main-d'œuvre et permettre une plus forte expansion de l'industrie du bois. La valeur ajoutée par la transformation locale du bois contribue à augmenter les revenus des entreprises et des travailleurs et permet au pays d'engranger davantage de recettes fiscales. Lorsqu'elle est gérée d'une manière adéquate, la transformation locale du bois peut générer des avantages économiques et environnementaux, contribuant à la création d'emplois, à la croissance des revenus, aux exportations et aux recettes fiscales, tout en maintenant des niveaux élevés de conservation et une utilisation durable des ressources forestières. La disponibilité de compétences professionnelles constitue un défi

Figure 24. Principales destinations des exportations de bois du Gabon en 2020



Source : WITS

Figure 25. Exportations de produits ligneux de première transformation, 2022 (millions USD)

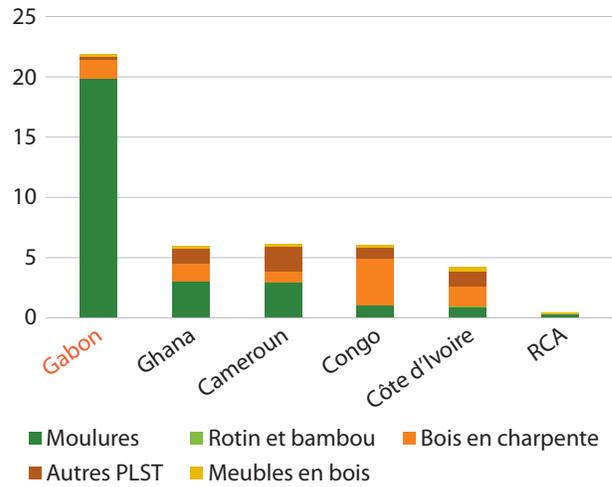


Source : OIBT.

dans l'effort visant à parvenir à un niveau plus élevé de transformation du bois. En effet, le pays est confronté à un décalage entre les compétences et les emplois, ce qui entraîne des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes. Pour répondre à ce besoin, un centre de formation professionnelle dédié à la filière bois a été créé dans la zone de Nkok avec l'appui de la Banque mondiale en 2023. Les programmes de formation ont débuté en février 2024 et devraient contribuer à l'expansion du secteur, générant des avantages en termes de recettes du bois et de création d'emplois.

La stratégie visant à accroître la production agricole nationale afin de créer davantage d'emplois et réduire la dépendance aux coûteuses importations alimentaires pourrait poser des défis pour la conservation des forêts, auxquels les Autorités souhaitent s'attaquer à travers le plan d'affectation des terres. Il serait essentiel de parvenir à un équilibre entre le développement agricole et la préservation des forêts et de la biodiversité. Avec l'appui de l'Initiative pour les Forêts en Afrique Centrale (CAFI) menée par les Nations Unies et d'autres partenaires, un Plan National d'Affectation des Terres est en cours d'élaboration par le Gouvernement pour assurer la protection des zones forestières. Une commission interministérielle a été créée en 2017 pour déterminer les affectations des terres sur le territoire national, renforcer la cohérence entre l'activité

Figure 26. Exportations de produits ligneux de deuxième transformation, 2022 (millions USD)



Source : OIBT.

économique et les objectifs sociaux et environnementaux, et optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Le plan avait établi l'affectation des terres de différents secteurs, notamment la foresterie, les aires protégées, l'agriculture, la pêche, les zones urbaines, les infrastructures de transport ainsi que les activités pétrolières et minières. Il met en place le cadre institutionnel des concessions et des permis d'utilisation des terres forestières et agricoles³⁴. Il sera possible de développer davantage les activités agricoles et de pêche de manière durable, en accord avec les objectifs du pays à travers une mise en œuvre efficace et continue de ce plan d'affectation des terres et des politiques de conservation.

1.c. Le Gabon est un important puits de carbone pour le monde, grâce à ses forêts ; à l'avenir, le secteur forestier jouera un rôle croissant dans les engagements climatiques du pays

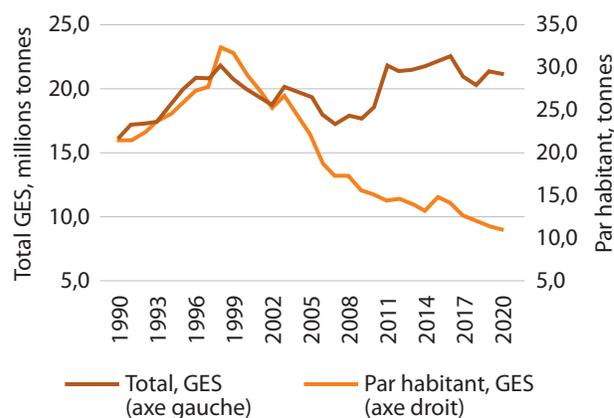
Chaque année, les forêts du Gabon absorbent environ 140 millions de tonnes de CO₂, tout en émettant environ 30 millions de tonnes, soulignant leur importance cruciale pour la lutte contre le changement climatique à l'échelle de la planète. Après le secteur du pétrole et du gaz, le changement d'affectation des terres et la foresterie sont le deuxième plus grand contributeur aux émissions

34 Commission Nationale d'Affectation des Terres. <https://www.cnat-gabon.com/>

totales du pays, comptant pour 6,3 millions de tonnes, soit 25 pour cent des émissions totales (Figure 28). Les secteurs de l'industrie, de l'électricité, des déchets, de la manufacture et de la construction, viennent ensuite, totalisant 4,8 millions de tonnes. Les émissions totales de gaz à effet de serre n'ont que légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, passant de 20 millions de tonnes en 2000 à 21 millions de tonnes en 2020. Par contre, les émissions par habitant ont diminué, passant de 29,3 tonnes en 2000 à 10,5 tonnes en 2021, suite à la réduction de la déforestation à travers les efforts de conservation (Figure 27). En termes d'émissions par habitant, le Gabon figure au deuxième rang parmi les pays de la CEMAC, après la Guinée équatoriale qui produisait des émissions de 11,3 tonnes par habitant en 2021³⁵.

Dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN), le Gabon s'est engagé à maintenir la neutralité en carbone jusqu'en 2050 et au-delà, gardant une capacité annuelle nette d'absorption de carbone d'au moins 100 millions de tonnes de CO₂. Adoptées par les États du monde entier à la suite de l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, les CDN énoncent les contributions que chaque pays entend apporter à la réalisation des objectifs de ce traité. Pour sa part, l'État ga-

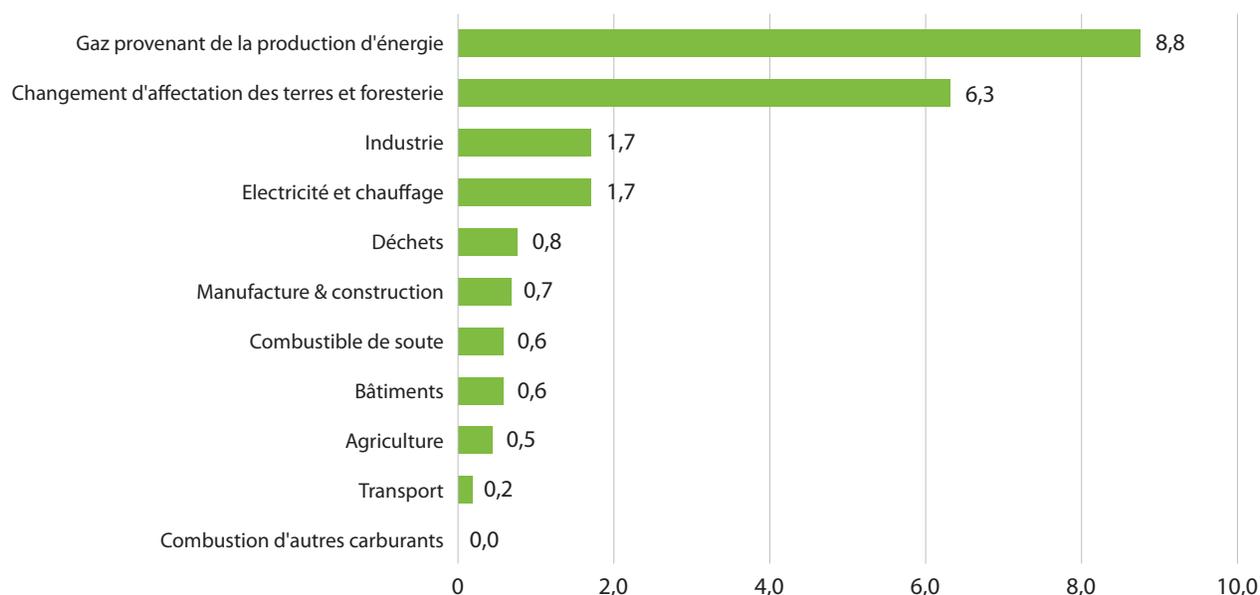
Figure 27. Émissions totales et par habitant de GES au Gabon, 1990-2020



Source : Climate Watch.

bonais a pris le ferme engagement à maintenir la neutralité carbone du pays. Toutefois, il a insisté sur le fait que pour parvenir à respecter cet engagement, il lui faudra des appuis de la communauté internationale sous forme de financement, d'assistance technique, de transfert de technologie, d'accès permanent au marché du bois et d'une aide pour lui permettre de réussir sa transition hors d'une

Figure 28. Émissions de GES du Gabon par secteur, en millions de tonnes, 2020



Source : Climate Watch.

35 Climate Watch. 2024. <https://www.climatewatchdata.org/data-explorer/historical-emissions?historical-emissions-data-sources=climate-watch&historical-emissions-gases=all-ghg&historical-emissions-regions=CMR&historical-emissions-sectors=&page=1>

économie dépendante du pétrole et du gaz. Contrairement à d'autres pays de la région tels que le Cameroun, le Congo et la RCA, le Gabon n'a pas indiqué dans sa CDN le montant qu'il estime nécessaire pour honorer les engagements déclarés. En 2030, dans un scénario où les émissions sont sous « contrôle », le secteur forestier devrait être à l'origine de 30 381 d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente une réduction de 54 720 en émissions ou 64 pour cent par rapport au scénario « statu quo ». Dans sa CDN, le Gouvernement a adopté la collecte durable du bois et sa transformation dans le pays en produits finis et semi-finis destinés à l'exportation comme principaux mécanismes de maintien de la capacité de séquestration de ses forêts³⁶.

La sécurisation de la tenure foncière pour les communautés forestières et l'application du principe de partage des bénéfices des revenus forestiers sont essentielles à la lutte contre la déforestation, à l'amélioration des conditions sociales des communautés locales et au renforcement de la cohésion sociale. Les études réalisées sur ce sujet montrent que, lorsqu'il est mis en œuvre efficacement, l'octroi de droits de participation aux acteurs locaux de la gouvernance forestière peut améliorer la gestion des forêts³⁷. Lorsque les communautés qui vivent dans des zones forestières ont un intérêt direct et un pouvoir de décision dans la gestion de leurs forêts locales, elles sont plus susceptibles d'adopter des pratiques durables qui s'alignent sur leurs intérêts à long terme. En recevant une partie des revenus issus d'activités telles que l'exploitation durable du bois, la collecte de produits forestiers non ligneux ou les initiatives d'écotourisme, les communautés deviennent des parties prenantes plus investies dans la gestion responsable de ces actifs naturels. En outre, les revenus générés par le partage des recettes peuvent être réinvestis dans des projets de développement communautaire, d'éducation, des soins de santé ou des moyens de subsistance alternatifs, ce qui renforce encore le lien entre la conservation des forêts et le bien-être local. La gestion communautaire des forêts et le partage des revenus forestiers peuvent favoriser un sentiment d'appropriation et de responsabilité parmi les membres de la communauté, les encourageant à protéger les forêts de la surexploitation et des activités illégales. Pour être pleinement efficaces, les programmes de foresterie communautaire ont besoin de s'appuyer sur des droits fonciers clairs, d'un renforcement des capacités et d'un soutien de la part des niveaux supérieurs de gouvernance.

36 CDN du Gabon. 2022. *Contributions déterminées au niveau national (CDN)*. <https://unfccc.int/documents/497489>

37 Klooster and Masera, 2000 ; Smith and Scheer, 2003 ; Veit, 2019.



Le Gabon a été l'un des premiers pays à adopter la foresterie communautaire dans la région, reconnaissant la nécessité d'assurer les droits d'usage des communautés locales. La création, la mise en œuvre et la gestion des forêts communautaires au Gabon sont régies par le code forestier de 2001. Cette loi accorde aux communautés locales le droit d'utiliser les forêts tout en promouvant les principes de gestion durable. Les permis de forêts communautaires ont été initialement lancés dans la province de l'Ogooué-Ivindo en 2013 et ensuite relancés en 2022. Le Gabon compte 85 forêts communautaires sous conventions définitives, 39 sous conventions provisoires et 45 réservées par décision. Ces catégories couvrent plus de 750 000 hectares, soit 3 pour cent de la superficie forestière du pays³⁸. La foresterie communautaire au Gabon offre aux populations locales la possibilité de bénéficier des ressources forestières et de participer à des activités génératrices de revenus et à des pratiques de gestion durable. Le code forestier prévoit également que les concessionnaires forestiers doivent contribuer aux activités d'intérêt public développées par les communautés locales. Les règlements d'application ont été introduits en 2014 par le biais d'un processus participatif qui a abouti à la mise en place d'une taxe payée par les opérateurs forestiers en vue de soutenir les communautés locales. Une phase pilote a conduit à la signature d'accords de partage des bénéfices entre 26 communautés locales et huit concessionnaires forestiers en 2016. Cependant, une mise en œuvre insuffisante a conduit à des litiges juridiques impliquant des communautés qui n'avaient pas reçu de bénéfices, ce qui indique le potentiel pour des actions et efforts visant à renforcer davantage la foresterie communautaire et les mécanismes de partage des bénéfices³⁹.

2. Perspectives régionales et mondiales concernant les politiques climatiques et forestières

2.a. Le financement mondial pour le climat est un agenda qui gagne en ambition mais la mise en place d'un mécanisme efficace et substantiel qui soit en mesure de satisfaire aux besoins des pays doit encore devenir une réalité

Les dernières années ont vu une augmentation importante du financement international pour la gestion durable des forêts de la région du Bassin du Congo, mais les engagements internationaux sont encore insuffisants et il leur manque dans bien des cas des objectifs quantifiables et transparents, créant un décalage entre les promesses faites et les résultats. Cette tendance au relèvement du niveau des engagements est illustrée par l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) sous la direction des Nations Unies et la Déclaration conjointe des bailleurs du Bassin du Congo publiée lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2021 (COP26). Appuyée par plusieurs grands bailleurs, cette initiative a alloué un ambitieux montant de 1,5 milliard USD à répartir entre six pays d'Afrique centrale de 2021 à 2025⁴⁰. Les lettres d'intention signées entre la CAFI et les Autorités nationales ont davantage consolidé les engagements dont le montant s'élève à 465 millions USD. Cependant, lorsque ces engagements sont placés dans le contexte délicat de forts besoins de protection des forêts du Bassin du Congo, leur montant s'en trouve éclipsé et on ne peut que constater le décalage entre les besoins et les ambitions. En outre, il existe des incohérences entre les engagements et les réalisations, comme en témoigne le sous-financement relatif de la communauté internationale pour les actions en appui au climat dans le Bassin du Congo par rapport aux autres régions de forêts tropicales. Ainsi, le Fonds pour l'Amazonie a reçu 1,3 milliard USD de dons depuis sa création en 2008, et des promesses d'un supplément à hauteur de 640 millions USD ont été faites en 2023.

Au niveau national, des politiques sont actuellement mises en œuvre, mais l'action pour le climat et la réalisation des objectifs sociaux peuvent être entravées par des défis en matière de partage des financements et de coordination entre les agences gouvernementales. En ce qui concerne le financement national pour le climat, le Gabon a franchi une première étape essentielle avec l'Ordonnance n° 019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques portant création de l'Organisme de Gestion des Enjeux Climatiques, une entité chargée de mettre en place un marché national des crédits carbone. En ce qui concerne les politiques budgétaires, certains États du Bassin du Congo dédient des lignes budgétaires à la conservation des forêts et au financement des aires

38 Kahondwa, P. 2024.

39 Client Earth. 2021.

40 La Déclaration conjointe des bailleurs du Bassin du Congo de la COP26 a été appuyée par le *Bezos Earth Fund*, la Belgique, l'UE, la France, l'Allemagne, le Japon, la Rép. de Corée, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis.



protégées, mais le manque de coordination vient souvent entraver la réalisation des objectifs et les actions des différents ministères, diluant l'impact que ces fonds pourraient avoir. La situation est encore plus compliquée en ce qui concerne la distribution des fonds. En effet, très peu de financements sont alloués aux communautés locales, aux forêts communales, aux femmes en milieu rural et aux petits exploitants agricoles.

Si les initiatives mondiales visant à réduire les émissions dues à la déforestation sont apparues comme de potentiels flux financiers importants pour les forêts du Bassin du Congo, à ce jour, elles se sont avérées insuffisantes pour atteindre les objectifs qu'elles sont censées réaliser. Ces initiatives comprennent les marchés volontaires du carbone et le mécanisme REDD+ sous la direction de l'ONU, un cadre visant à encourager les pays en développement à réduire leurs émissions à travers une gestion durable des forêts. Le Gabon est devenu le premier pays africain à avoir reçu des paiements basés sur les résultats dans le cadre de REDD+, touchant initialement 17 des 150 millions USD prévus à travers la CAFI (Encadré 4). Si cette évolution est louable, elle met néanmoins en avant un enjeu plus profond : les flux de financement passant par REDD+ s'apparentent davantage à un filet d'eau qu'au torrent dont les pays auraient besoin. Un appui plus conséquent et soutenu de la part de la communauté mondiale demeure nécessaire. À titre d'exemple, le Gabon n'a pas réussi à obtenir de finan-

cement pour les 90 millions de tonnes de crédits carbone certifiés en 2022. Les crédits carbone et les autres mécanismes de financement vert se trouvent sans doute encore à un stade embryonnaire et doivent être renforcés par les bailleurs internationaux si l'on veut sérieusement appuyer les pays qui maintiennent leurs forêts et qui fournissent au monde des biens publics environnementaux.

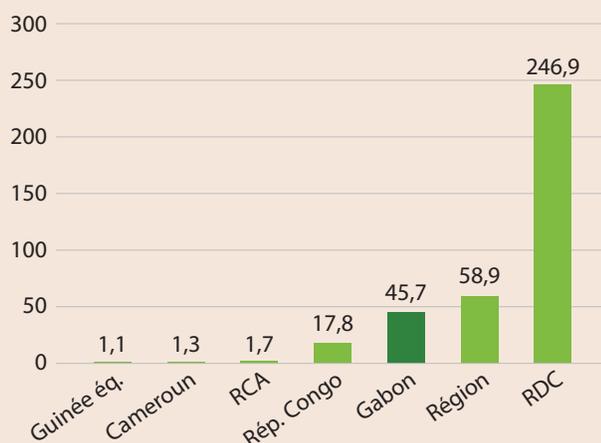
En l'absence d'instruments mondiaux plus solides pour le financement climatique, des réformes fiscales visant à optimiser les ressources forestières pourraient en partie apporter une réponse à la problématique de réalisation des objectifs financiers et environnementaux. Le Gabon a misé sur les crédits carbone pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de protection des forêts et d'atténuation des émissions de CO₂, mais il faudrait développer davantage les solutions à l'échelle mondiale si l'on veut véritablement répondre aux besoins de financement. Même si des progrès ont été accomplis en faveur du financement de la conservation des forêts du Gabon et du Bassin du Congo de façon plus générale, la situation actuelle soulève encore bien plus de défis et de complexités. La solution pourrait consister à affiner les politiques fiscales de manière à optimiser les recettes provenant d'utilisations durables des forêts et à canaliser les fonds nationaux existants avec plus d'efficacité vers la protection des forêts conformément aux objectifs sociaux et économiques.

Encadré 4. Appui de la CAFI au Gabon

La forêt du Bassin du Congo est le plus grand puits de carbone au monde. Préservée par le passé, cette forêt tropicale, deuxième au monde par sa taille, subit actuellement une pression grandissante. Les forêts constituent des puits de carbone essentiels et leur destruction ou dégradation peut être à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. Les changements dans l'utilisation des sols et la foresterie sont d'importants contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre en Afrique centrale. Néanmoins, ces émissions restent nettement inférieures à la capacité d'absorption des forêts, estimée à 1,1 milliard de tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3 pour cent des émissions mondiales. Les pays d'Afrique centrale sont confrontés à divers défis de développement, notamment une pauvreté persistante, le manque d'opportunités économiques, l'insécurité alimentaire et les lacunes des services publics et de l'accès à l'énergie, qui affectent tous la gestion durable des forêts. Pour réussir à préserver les forêts d'Afrique centrale, il faudra mobiliser un appui international substantiel en faveur de réformes transformatrices et d'investissements ambitieux sur le terrain, et il faudra aussi déployer des efforts pragmatiques pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation.

Pour contribuer à la préservation des forêts, en 2015, une coalition composée essentiellement de gouvernements européens et d'organisations internationales, dont le PNUD, la FAO et la Banque mondiale, a mis sur pied l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI). Cette initiative, sous la direction de l'ONU, vise à ralentir la perte et la dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. Cette coalition multi-bailleurs a été mise en place pour améliorer la coordination et mobiliser des ressources en appui aux pays d'Afrique centrale. La CAFI se propose d'être à la fois un fonds d'affectation spécial qui appuie les investissements directs en rapport à la préservation des forêts et de la biodiversité, et une plateforme de dialogue politique de haut niveau. Cette initiative travaille en étroite collaboration avec le Programme REDD+ de l'ONU et s'appuie sur le travail d'autres initiatives de la région, telles que le Fonds forestier du Bassin du Congo. En 2021, le Gabon est devenu le premier pays à bénéficier d'un paiement de la CAFI d'un montant de 17 millions USD grâce aux efforts de réduction des niveaux d'émissions annuelles de plus de 5 millions de tonnes de CO₂ dans le cadre des initiatives REDD+ mises en œuvre en 2016 et 2017 par rapport aux niveaux de la période allant de 2006 à 2015⁴¹. Ce premier paiement a été effectué dans le cadre de l'accord signé avec le Gabon en 2019 pour un montant total de 150 millions USD échelonné sur 10 ans. Même s'il est encourageant, ce paiement reste insuffisant, compte tenu des besoins du pays en matière de gestion forestière et de sa contribution à la fourniture d'un bien public mondial à travers la préservation des forêts.

Transferts monétaires de la CAFI (2015-2024), en millions USD



Source : ONU.

Les instruments de politique fiscale liés à la forêt et le financement axé sur les résultats sont liés par leur objectif commun de promotion de la gestion durable et de la conservation des forêts. Les instruments de politique fiscale, tels que les taxes pigouviennes et les subventions, sont conçus pour influencer le comportement des acteurs forestiers en rendant les pratiques durables plus attrayantes sur le plan financier. Au Népal, par exemple, les instruments de politique fiscale ont été utilisés pour ré-

soudre les problèmes liés au partage des revenus et à la répartition des bénéfices entre les groupes d'utilisateurs des forêts communautaires, bien que certaines incohérences de ces politiques aient nui à leur efficacité. De même, en Inde, des transferts fiscaux intergouvernementaux ont été utilisés pour soutenir la conservation des forêts. La conception de ces transferts est cruciale pour atteindre les résultats souhaités en matière de conservation. D'autre part, le financement axé sur les résultats lie les récompenses

41 CAFI. 2022.

financières à la réalisation de résultats spécifiques et pré-définis, tels que la réduction de la déforestation ou l'amélioration de la gouvernance forestière. Cette approche est au cœur d'initiatives telles que REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), qui mobilise des ressources financières sur la base de réductions d'émissions vérifiées. L'intégration d'instruments de politique fiscale au financement basé sur les résultats peut renforcer l'efficacité des deux approches en fournissant des incitations financières continues pour des pratiques durables tout en garantissant la responsabilité et des résultats mesurables. Par exemple, l'utilisation par le Gabon d'un instrument fiscal de type « bonus-malus » (*feebate*) dans la politique forestière, appliqué dans le cas de la taxe de superficie, démontre comment l'alignement des mesures fiscales sur les normes de certification de la durabilité peut améliorer la distribution des ressources fiscales et la performance de la politique. Dans l'ensemble, la synergie entre les instruments de politique fiscale et le financement climatique axé sur les résultats peut créer un cadre solide pour atteindre les objectifs de gestion durable et de conservation des forêts.

2.b. Interdiction d'exporter des grumes au Gabon et dans la CEMAC : serait-ce une solution pour promouvoir davantage de création de valeur ajoutée par les industries nationales ?

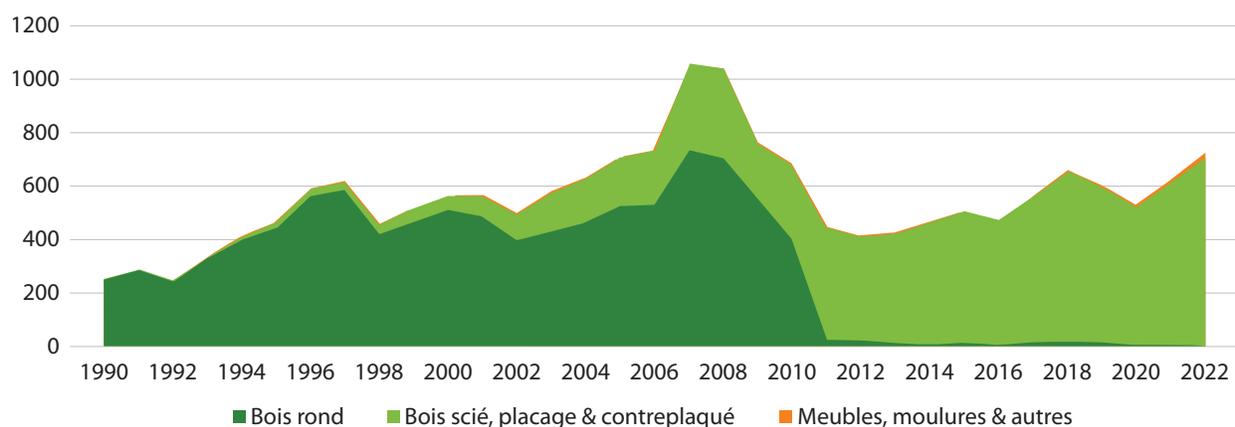
Les pays de la CEMAC se sont tournés vers l'interdiction des exportations de grumes, une mesure prévue pour promouvoir la transformation locale du bois et la gestion durable des forêts. Cependant, il serait essentiel d'offrir des conditions d'affaires favorables pour que les entreprises puissent générer davantage de valeur ajoutée à partir des produits ligneux. Certains États membres de la CEMAC ont, par la suite, reporté à plus tard cet important changement politique, initialement prévu pour janvier 2023, pour laisser suffisamment de temps pour s'adapter. En effet, il faudrait établir des conditions propices pour la production locale pour éviter que l'interdiction ne devienne un fardeau réglementaire supplémentaire pour les entreprises. Le développement des industries nationales du bois exige non seulement des politiques fiscales et forestières appropriées, mais également des compétences professionnelles, un accès aux routes, à l'énergie, au financement et la satisfaction d'autres conditions liées au climat des affaires. Cette initiative constitue un volet d'une stratégie régionale plus globale, à savoir la Stratégie pour l'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo, conçue pour concilier la gestion

environnementale et le développement industriel. Cette stratégie a pour ambition de créer des zones économiques spéciales axées sur la transformation du bois, d'établir un comité régional chargé de la supervision des efforts d'industrialisation et de développer des plantations selon des pratiques durables. En outre, elle plaide en faveur de la création d'établissements d'enseignement qui formeront une nouvelle génération de professionnels dans le secteur du bois, avec à l'appui un code forestier harmonisé et une politique de fiscalité forestière unifiée. La Banque africaine de développement devrait jouer un rôle central dans le financement de ce projet transformateur.

Devançant les autres pays de la région, le Gabon avait déjà décrété une interdiction complète des exportations de grumes en janvier 2010, une politique qui a contribué au développement des industries locales du bois et à la diversification économique. Une interdiction régionale des exportations de grumes sur l'ensemble du Bassin du Congo serait un véritable tournant et devrait générer d'importants impacts économiques. Cette politique a façonné de manière significative la filière bois au Gabon, conduisant au développement d'un nombre important d'unités de transformation du bois dans le pays. Comme mentionné auparavant, les exportations de bois ont chuté immédiatement après l'interdiction, mais ont repris de l'importance depuis et se sont réorientées vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Les niveaux des exportations dans l'ensemble sont restés inférieurs à ceux enregistrés lors des années du boom des matières premières au début des années 2000, mais les exportations de produits transformés localement ont fortement augmenté. En 2022, les exportations de bois transformé, y compris le bois scié, les placages et les contreplaqués, étaient plus de deux fois supérieures à leur pic d'avant l'interdiction des exportations de grumes en 2008. Bien que les volumes d'exportation de meubles, de moulures et d'autres produits impliquant des niveaux de transformation plus élevés soient restés relativement faibles, ils ont été multipliés par 12 entre 2008 et 2022 (Figure 29). L'interdiction d'exportation de grumes au Gabon est reconnue comme ayant entraîné une augmentation de la valeur ajoutée apportée par l'industrie du bois à l'économie nationale, triplant la contribution du secteur au PIB et à l'emploi du Gabon.

Cette interdiction d'exportation a cependant catalysé de manière non intentionnelle un déplacement des activités d'exploitation forestière vers d'autres pays du Bassin du Congo, soulignant les limites inhérentes aux mesures unilatérales. Le Gabon continue d'appliquer l'interdiction d'exporter des grumes et cherche, en outre,

Figure 29. Exportations de bois du Gabon (millions USD)



Source : OIBT. La catégorie « meubles, moulures et autres » comprennent les meubles en bois, les boiseries de construction, les moulures, le rotin et le bambou, ainsi que d'autres matériaux en bois transformés.

à renforcer ses capacités locales de transformation du bois. Une coordination à l'échelle régionale est toutefois essentielle. Une interdiction collective par les pays de la CEMAC constituerait non seulement une réorientation politique, mais également une mise en cohérence plus large en reconnaissance du fait que les destins des nations de la région sont liés quand il s'agit de s'efforcer de limiter la déforestation et de promouvoir la gestion durable des forêts. Elle reviendrait à reconnaître la nécessité d'une vision partagée et d'une action collective pour la préservation du Bassin du Congo.

2.c. Quel sera l'impact du règlement de l'Union européenne sur les produits sans déforestation pour les pays de la CEMAC ?

Ajoutant à la complexité des initiatives régionales de la CEMAC, l'Union européenne, qui constitue un marché d'exportation majeur pour la CEMAC, a pris d'importantes mesures pour restreindre l'importation de produits liés à la déforestation. Un nouveau règlement de l'UE sur les produits sans déforestation est entré en vigueur le 9 juin 2023 et sera applicable à partir de décembre 2024. Il a été adopté dans le cadre d'un effort plus général visant à atténuer le changement climatique et la perte de biodiversité, et à intégrer la conservation des forêts dans les politiques commerciales. Ce règlement vise à assurer que certains types de produits vendus au sein de l'UE ne proviennent pas de terres déboisées d'autres régions du monde. Ces produits comprennent les produits en bois, les produits carnés, le cacao, le café, l'huile de palme, le soja, le caoutchouc, le charbon de bois et les produits im-

primés sur papier. Le règlement comporte trois éléments clés : des exigences d'évaluation préalable, des contrôles basés sur le risque et des sanctions en cas de non-conformité. Premièrement, les entreprises devront fournir une déclaration d'« évaluation préalable » confirmant que leurs produits ne proviennent pas de terres déboisées et n'ont pas entraîné de dégradation des forêts, y compris de forêts primaires irremplaçables, après le 31 décembre 2020. Cette première exigence inclut le respect de la législation en vigueur du pays producteur (exportateur) sur les droits de l'homme et les droits des peuples autochtones. Deuxièmement, l'UE classera les pays ou les régions en fonction du risque qu'ils présentent (faible, standard ou élevé). Les produits provenant de pays à risque faible seront soumis à une procédure d'évaluation préalable simplifiée, tandis que les pays à risque plus élevé feront l'objet de contrôles plus rigoureux. Troisièmement, les entreprises qui ne respectent pas le règlement pourraient se voir infliger de lourdes amendes, dont le montant maximum est fixé à 4 pour cent de leur chiffre d'affaires annuel dans l'UE.

Le règlement de l'UE sur la déforestation pourrait inciter à une gestion durable des forêts dans les pays du Bassin du Congo, mais il se peut qu'il ait un impact limité au Gabon étant donné que l'interdiction d'exporter des grumes est en cohérence avec les objectifs environnementaux de l'UE. En exigeant une évaluation préalable et une traçabilité rigoureuses, le règlement de l'UE pose des normes plus élevées pour les systèmes de surveillance, de vérification et de rapport environnementaux, ce qui pourrait encourager les pays du monde à adopter des pratiques plus durables. Ces normes, à leur tour, pourraient

conduire à l'adoption de politiques et de pratiques qui donnent la priorité à la conservation des forêts et à l'utilisation durable des terres, entraînant une mise en conformité avec les normes environnementales de l'UE pour conserver l'accès à ce marché. Avec le temps, l'approche de l'UE pourrait aboutir à des normes environnementales plus strictes dans d'autres régions. Cependant, son effet pourrait être éventuellement moins prononcé dans certains pays étant donné que divers facteurs entrent en jeu, tels que la pertinence d'autres marchés importateurs ; le fardeau des coûts réglementaires et la volonté politique locale ; la capacité des industries locales à se conformer à ces normes ; et l'appui des organismes internationaux et des ONG en vue de faciliter le respect des obligations. Pour ce qui est du Gabon, l'interdiction d'exporter des grumes et les efforts visant à promouvoir le bois transformé sont en cohérence avec la nouvelle réglementation de l'UE. Son industrie du bois se concentre sur l'exportation d'une variété de produits de bois finis et semi-finis, à destination des marchés d'Asie, de l'UE et d'Amérique du Nord principalement⁴². Ces produits de plus grande valeur sont plus en mesure de satisfaire aux réglementations et aux normes de l'UE et à d'autres normes internationales, y compris celles visant à réduire la déforestation et à promouvoir la gestion durable des forêts, plaçant le Gabon dans une position avantageuse dans ce domaine.

En outre, le Gabon et les autres pays de la CEMAC se sont engagés dans des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'UE pour l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), qui visent à garantir que le bois importé par l'UE provient de sources légales. Les accords impliquent de définir une norme de légalité et de mettre en place un système d'assurance de la légalité du bois qui couvre l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement. Ils ont permis de réhausser la transparence, de renforcer les organisations de la société civile et d'accroître la part de recettes forestières allouée aux communautés (Encadré 5). Au Cameroun, par exemple, la gestion des chaînes d'approvisionnement en bois s'est fortement améliorée et le contrôle indépendant s'est considérablement renforcé, témoignant de l'impact des licences FLEGT et des

APV sur l'amélioration de la gouvernance des forêts et la réduction des activités d'exploitation forestière illégale⁴³. En ce qui concerne le Gabon, le pays a entamé les négociations d'un APV avec l'UE en septembre 2010. Après un bon début, les négociations ont subi des retards. Cependant, en 2019, le Gabon a exprimé son intention de les relancer. Les règlements régionaux et internationaux relatifs aux forêts et les modalités de gouvernance montrent bien que l'approche que les pays de la CEMAC mettent en œuvre pour lutter contre la déforestation et promouvoir la gestion durable des forêts a de multiples facettes. En intégrant à la fois des mesures législatives et des initiatives de collaboration, ces efforts visent à garantir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, contribuant ainsi aux objectifs mondiaux de conservation de la biodiversité et d'atténuation du changement climatique, tout en promouvant les industries locales, la création d'emplois et des exportations à plus grande valeur ajoutée.

3. Le rôle de la politique fiscale axée sur l'environnement : les compromis dans le secteur de la foresterie

3.a. Comment les instruments fiscaux peuvent-ils contribuer aux finances publiques et à une foresterie durable ?

Il existe de nombreuses stratégies pour la conservation des forêts, mais leur efficacité varie considérablement, en particulier dans les nations disposant de peu de ressources mais ayant des besoins de développement importants. Les pays à travers le monde ont adopté diverses politiques, comprenant des mécanismes de réglementation, des instruments volontaires et des incitations économiques (Tableau 5). Les mécanismes de réglementation, tels que les normes obligatoires et les interdictions, se sont révélés prometteurs pour la réalisation des objectifs de conservation. Néanmoins, ils nécessitent une infrastructure administrative et une forte capacité de gestion et peuvent ne pas être aussi rentables que d'autres mesures économiques. Certains instruments économiques, tels que les politiques fondées sur des financements axés sur les ré-

42 Les produits ligneux du Gabon comprennent : (i) les bois ronds industriels et les bois sciés, qui sont des produits primaires à niveaux de transformation inférieurs. Dans le cas des bois sciés, les grumes sont sciées en planches pour être plus faciles à transporter et se vendre plus cher sur les marchés internationaux ; (ii) les placages et les contreplaqués qui sont fabriqués en sciant de grosses grumes en fines lames qui sont ensuite utilisées telles quelles (placage) ou collées ensemble pour former du contreplaqué (ce procédé ajoute de la valeur au bois et est particulièrement privilégié dans la fabrication de meubles et à des fins de construction) ; (iii) les panneaux de particules et les panneaux de fibres qui sont des produits en bois d'ingénierie fabriqués à partir de copeaux de bois, de copeaux de scierie, voire de sciure de bois pressés et extrudés avec un liant, et couramment utilisés dans la fabrication de meubles ; (iv) les moulures et la menuiserie, qui comprennent le bois transformé utilisé pour fabriquer les châssis de portes, les châssis de fenêtres et autres boiseries détaillées des bâtiments.

43 Chatham House. 2024.

Encadré 5. Défis politiques et le rôle de la gouvernance : questions transversales dans la gestion durable des forêts

La promotion de la gestion durable des forêts dans les pays de la CEMAC est confrontée à plusieurs questions transversales, notamment les défis en matière de gouvernance et les contraintes liées à l'économie politique. Une gouvernance efficace est cruciale pour la gestion durable des forêts. Pourtant, de nombreuses régions, y compris la CEMAC, souffrent de lacunes en termes de capacité de gouvernance, ce qui peut entraver l'adoption de la certification forestière et d'autres pratiques durables. Les obstacles institutionnels et structurels, tels que l'insuffisance des financements et le manque de formation technique en matière d'opérations forestières, entravent en outre l'implication effective des communautés locales dans la gestion des forêts, ce qui peut conduire à la surexploitation et à la dégradation de ces dernières. En outre, la présence d'acteurs multiples, chevauchants et indépendants le long de la chaîne de valeur peut créer des problèmes de confiance et de crédibilité, ce qui complique la mise en œuvre de politiques telles que l'accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne.

Les questions liées à l'économie politique, telles que l'influence de secteurs économiques comme l'agriculture, la bioénergie et l'exploitation minière, peuvent également poser des défis importants, nécessitant une coopération politique internationale cohérente et des actions d'intégration pour aligner ces secteurs sur les objectifs de gestion durable des forêts. En outre, les coûts de transaction élevés associés à la mise en œuvre et à l'application des règles visant à réduire la surexploitation peuvent nuire à l'efficacité de la gouvernance forestière, en particulier dans des conditions d'incertitude environnementale et institutionnelle. Les progrès inégaux réalisés en matière de gestion durable des forêts dans différentes parties du monde soulignent la nécessité de plans de gestion forestière à long terme et de droits de propriété clairs des forêts de manière à prévenir la déforestation et la dégradation. Malgré l'expansion mondiale de la gestion durable des forêts, l'écart entre les pays développés et les pays en développement reste souvent important, ce qui nécessite des solutions multidimensionnelles impliquant une coordination entre les différentes parties prenantes. Enfin, les avantages socio-économiques des forêts sont souvent compromis par des défis de gouvernance, ce qui nécessite des analyses systématiques et des efforts ciblés pour améliorer les systèmes administratifs et promouvoir des changements positifs. Il est essentiel d'aborder ces questions transversales pour parvenir à un développement durable et garantir la résilience des écosystèmes forestiers ainsi qu'une utilisation socialement et économiquement plus optimale des forêts dans les pays de la CEMAC.

Tableau 5. Exemples d'approches et d'instruments politiques pour la gestion durable des forêts

Instruments réglementaires	Campagnes d'information et instruments volontaires	Instruments économiques et fiscaux
<ul style="list-style-type: none"> Restrictions ou interdictions d'utilisation (ex : restrictions du commerce de bois illégal) Restrictions ou interdictions d'accès et d'utilisation (ex : désignation en tant qu'aire protégée) Permis et quotas Normes de qualité, de quantité et de conception (ex : diamètres minimum de coupe) Aménagement du territoire (ex : corridors écologiques) Outils et exigences de planification (ex : études d'impact environnemental, évaluations environnementales stratégiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Écolabel et certification (ex : certification de durabilité) Marchés publics verts Approches volontaires (ex : accords négociés entre les entreprises et les États) Comptabilité environnementale d'entreprise Crédit conditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunérations basées sur les résultats (paiements pour des services écosystémiques, REDD+) Subventions Fiscalité environnementale (taxes, droits et frais, redevances) Permis négociables Mécanismes de compensation de la biodiversité Instruments de responsabilisation (amendes pour non-conformité) Garanties de bon achèvement

Source : Banque mondiale. 2021, adapté de l'OCDE. 2013. Remarque : Les mécanismes de compensation de la biodiversité ou « banques de biodiversité » sont des activités visant à compenser la perte de biodiversité à travers un cadre qui permet de mesurer la biodiversité de manière fiable et d'appliquer des solutions basées sur le marché pour améliorer la biodiversité. Ces mécanismes permettent d'attribuer une valeur monétaire aux services rendus par les écosystèmes.

sultats, exigent également des structures de gouvernance, des institutions et des cadres administratifs spécifiques. Certaines de ces politiques, tels que REDD+, dépendent de l'appui financier de bailleurs de fonds internationaux.

Contrairement à d'autres instruments, les instruments de politique fiscale climato-intelligents appliqués au secteur forestier constituent, en principe, une stratégie rentable qui peut générer des résultats significatifs. Les instruments de politique fiscale relatifs aux forêts peuvent compléter les stratégies de conservation et de gestion des forêts. Il est crucial de mettre en œuvre une approche holistique, intégrant des réglementations, des mesures d'information et diverses stratégies économiques adaptées aux réalités locales, y compris des politiques basées sur des dépenses axées sur les résultats, pour assurer la complétude et l'efficacité du cadre de conservation. En effet, les taxes environnementales peuvent réhausser l'efficacité de ces stratégies, permettant aux décideurs politiques d'at-

teindre les objectifs environnementaux et climatiques à un moindre coût, tout en contribuant aux finances publiques. Quand ils sont conçus d'une façon adéquate, ces instruments fiscaux peuvent générer des avantages à la fois pour l'environnement et pour le budget de l'Etat (Encadré 6).

Les taxes forestières peuvent être utilisées pour augmenter les recettes publiques, mais leur application peut être confrontée à des imperfections et asymétries d'informations, notamment en ce qui concerne les États fragiles. Elles visent à saisir la « valeur du bois sur pied » d'une forêt de production, c'est-à-dire une rente économique, un bénéfice en surplus du rendement dit « normal »⁴⁴. En se concentrant sur la « valeur du bois sur pied », ou la valeur nette de la production forestière après prise en compte de divers coûts, les gouvernements peuvent mobiliser les taxes pour s'assurer des recettes qui pourraient autrement être perdues à cause d'inefficiences et de lacunes d'information. La fiscalité forestière peut donc être considérée comme

Encadré 6. L'impact des instruments fiscaux liés à la forêt sur l'espace budgétaire

Les instruments fiscaux liés à la forêt ont un impact significatif sur les finances publiques en influençant les recettes et les dépenses de l'État par le biais de divers mécanismes. Les instruments tels que la fiscalité pigouvienne et les subventions, ainsi que les systèmes basés sur le marché tels que les remises (« *feebates* ») et les systèmes de certification, peuvent soit améliorer, soit restreindre l'espace fiscal en fonction de leur conception et de leur mise en œuvre. Par exemple, l'introduction de remises, qui sont des mécanismes neutres sur le plan budgétaire, peut promouvoir une sylviculture durable sans réduire les recettes publiques, comme le montrent certaines politiques de promotion du bois certifié et des produits agricoles appliquées en Afrique centrale. Toutefois, l'efficacité de ces instruments peut être limitée par des coûts administratifs et de conformité élevés, ainsi que par les parts de marché de niche qu'ils occupent souvent, comme cela a été observé dans le cas de certifications volontaires soutenues par les pays développés.

Plusieurs exemples dans le monde illustrent les divers impacts que les instruments fiscaux liés à la forêt peuvent avoir sur les finances publiques. Au Brésil, la stratégie REDD+, qui comprend à la fois un financement basé sur les résultats et des instruments de marché, montre comment les ressources financières peuvent être mobilisées pour les réductions d'émissions, ce qui a un impact sur l'espace budgétaire à travers la redistribution des fonds entre les différents niveaux de gouvernement. Au Népal, des incohérences dans les instruments de politique fiscale, tels que la taxation multiple et les mécanismes de partage des revenus peu clairs, ont entravé la gestion durable des ressources forestières et ont affecté la situation financière des groupes d'utilisateurs des forêts communautaires, ce qui a eu un impact sur l'espace budgétaire local. En Pologne, le modèle de fonds forestier redistribue les ressources des districts forestiers à revenus élevés vers les districts forestiers déficitaires, bien qu'il soit difficile d'assurer une distribution équitable et optimale. En outre, la mise en œuvre de normes de comptabilité financière telles que la norme AASB 1037 en Australie, qui impose la déclaration de la valeur marchande nette des actifs forestiers, peut influencer l'espace budgétaire en reconnaissant les changements dans la valeur des actifs comme des revenus ou des dépenses. L'impact des instruments fiscaux liés à la forêt sur les finances publiques est multiple et nécessite une approche équilibrée qui prenne en compte les mesures économiques et réglementaires pour parvenir à une gestion durable des forêts tout en contribuant à la stabilité budgétaire.

44 Gillis. 1992. La valeur des rentes associées au bois sur pied correspond au prix du marché de la production de bois (c'est-à-dire un mélange de grumes, de bois sciés, de sous-produits et de produits finis) moins les coûts associés à l'exploitation forestière, à la gestion forestière, au transport, à la transformation, à la commercialisation, et un bénéfice « normal ». L'impôt sur les sociétés doit également être déduit pour obtenir la valeur des rentes associées au bois sur pied d'une unité forestière d'aménagement.



un moyen de capter la rente économique forestière non recouvrée à travers l'impôt sur les sociétés, dans un contexte d'asymétrie d'informations entre les entreprises et les gouvernements sur les prix et les coûts des activités d'exploitation forestière. Dans certains cas, les espèces sont commercialisées en petites quantités sur quelques marchés, ce qui fait qu'il est difficile d'obtenir des informations sur les prix de vente. Les prix sont en évolution constante, non seulement entre espèces mais aussi entre grumes et produits transformés. Par ailleurs, les entreprises peuvent souvent réduire leur assiette fiscale en ayant recours à des pratiques de prix de transfert, et, par manque de personnel, les Autorités fiscales peuvent rencontrer des difficultés à garantir la conformité fiscale. Les taxes forestières peuvent donc jouer un rôle essentiel en contribuant à augmenter les recettes de l'État.

Un système de fiscalité forestière bien conçu exige une planification minutieuse et une bonne compréhension des éventuels impacts. Une taxe ciblant la production de bois, par exemple, pourrait, de manière non intentionnelle, encourager des pratiques préjudiciables à la santé des forêts en incitant éventuellement à l'exploitation forestière illégale pour éviter les obligations fiscales. Les politiques fiscales pourraient encourager les méthodes qui sont en adéquation avec les principes de gestion durable des fo-

rêts, en assurant que la fiscalité sert non seulement les objectifs fiscaux mais contribue également à la conservation des forêts. Les taux d'imposition forestière peuvent être basés sur la *superficie des terres*, les *niveaux de production* ou la *viabilité des méthodes de production*, et l'approche retenue façonnera les incitations à la conservation des forêts et viendra avec son lot de défis administratifs et de gouvernance.

Les recettes mobilisées à partir des taxes forestières pourraient servir à appuyer les politiques visant à maintenir l'affectation des terres forestières, en particulier si des stratégies de fiscalité environnementale sont utilisées. Ces recettes fiscales peuvent être utilisées pour contrebalancer les pressions pour la conversion des terres à d'autres usages, tels que l'agriculture. Cependant, les taxes forestières traditionnelles ne fonctionnent pas comme des taxes ciblant l'environnement étant donné que dans la pratique, les taux d'imposition ne varient pas en fonction de l'ampleur des externalités négatives (ex : les émissions) mais de la superficie exploitée ou du volume de bois. Bien que des taxes puissent, en principe, être prélevées sur la base des dommages environnementaux associés, une telle démarche pourrait entraîner des coûts administratifs et de suivi élevés. En solution alternative, des

politiques de fiscalité environnementale pourraient être conçues de manière à promouvoir l'atténuation de la déforestation. Celles-ci pourraient prendre la forme de taxes environnementales sur les exportations ; de systèmes de droits et de remises (connus par son nom en anglais, « *fee-bate* ») à travers lesquels un droit est imposé sur les produits à fortes émissions et une remise est accordée sur les produits à faibles émissions ; et de transferts fiscaux écologiques. Ces innovations soulignent la possibilité pour les politiques fiscales de stimuler les efforts de conservation des forêts, même dans un contexte de ressources limitées. Elles peuvent également contribuer à assurer un recouvrement plus équitable et plus efficace des taxes et impôts sur les ressources forestières.

3.b. Quels sont les instruments fiscaux utilisés pour l'exploitation forestière au Gabon et quels sont leurs impacts sur les entreprises, les emplois, les finances publiques et l'environnement ?

En 2023, le secteur forestier a contribué à hauteur de 41,9 milliards de francs CFA au budget de l'État (0,3 pour cent du PIB), soit près de quatre fois plus qu'en 2016. Les finances publiques du Gabon restent fortement dépendantes des recettes pétrolières, mais le secteur forestier a gagné en importance, représentant environ 1,5 pour cent du total des recettes publiques en 2023. Les principales sources de recettes sont les impôts fonciers, suivis des droits d'exportation du bois, des taxes de superficie et des impôts sur les sociétés payés par les entreprises du secteur. Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exporter des grumes en 2010, les recettes issues de l'exploitation forestière ont augmenté parallèlement à la production grandissante de bois. Cependant, les perturbations du commerce et la baisse de la demande en rapport à la crise de la Covid-19 ont eu un impact sur les recettes en 2020 (Figure 30). Cette section présente une étude des instruments fiscaux utilisés dans le secteur forestier du Gabon, notamment une analyse de la manière dont ils contribuent aux objectifs fiscaux, économiques et environnementaux

du pays. Ces instruments sont présentés par degré de complexité, allant des instruments plus traditionnels à ceux qui visent à établir un équilibre entre les considérations multiples telles que le ciblage environnemental et les externalités négatives⁴⁵, la génération de recettes, la capacité administrative, et la capacité stratégique de l'État à gérer divers intérêts particuliers dans le secteur forestier, et à intégrer ces considérations.

Charges annuelles récurrentes

Les charges annuelles récurrentes comprennent typiquement des impôts fonciers et des redevances superficielles. Dans le monde, les impôts fonciers sont habituellement prélevés sur un pourcentage de la valeur du bien foncier, qui peut inclure ou exclure la valeur des arbres. Les redevances superficielles sont des frais fixes basés sur la superficie du terrain⁴⁶ et sont généralement plus simples à mettre en œuvre étant donné que la fiscalité foncière dépend d'une évaluation foncière régulière. Toutefois, les redevances superficielles sont généralement déterminées sur la base de valorisations de la concession forestière, qui devront éventuellement être ajustées avec le temps, généralement à travers un processus d'enchères concurrentielles.

Le Gabon impose une taxe de superficie aux entreprises forestières, une taxe ciblant l'environnement dont les taux varient en fonction du niveau de certification de la zone⁴⁷. Les taux pour 2024 sont : 300 francs CFA par hectare pour les concessions ayant la certification FSC ou PAFC/PEFC ; 600 francs CFA par hectare pour les concessions certifiées en matière de légalité ; et 1 000 francs CFA par hectare pour les concessions non certifiées⁴⁸. En outre, un droit de 1 000 francs CFA par pied est facturé pour les prestations techniques fournies par les services forestiers. En 2023, la taxe de superficie a contribué au budget à hauteur de 9,1 milliards francs CFA, soit l'équivalent de 0,07 pour cent du PIB, et cette contribution devrait augmenter avec la hausse des taux pour les concessions non certifiées à compter de 2024.

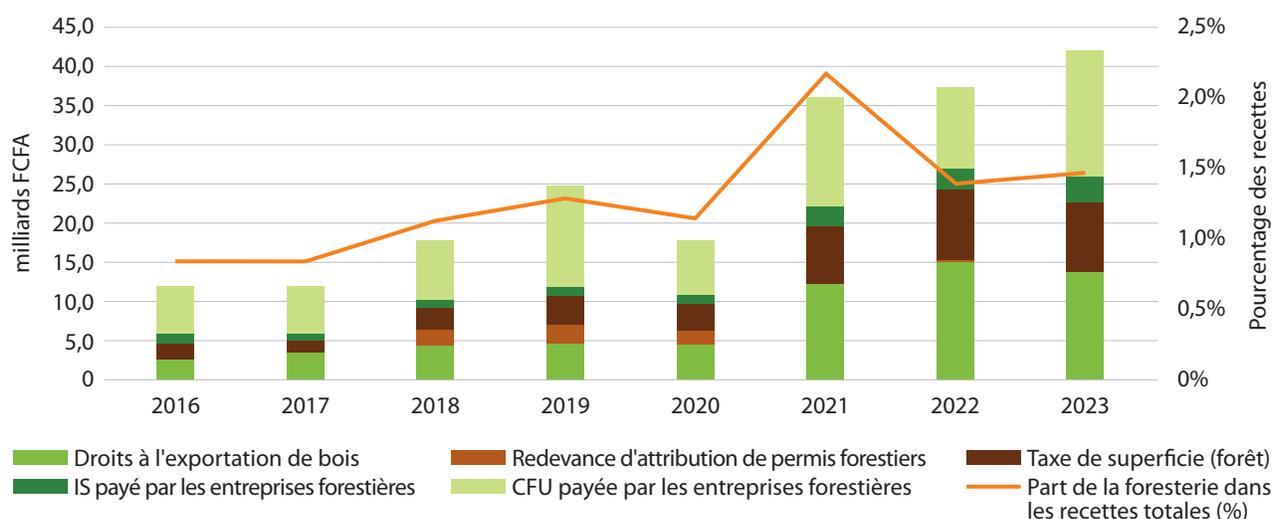
45 Les instruments fiscaux destinés à lutter contre les externalités négatives sont basés sur le principe de la taxe pigouvienne (du nom de l'économiste Arthur Pigou), qui vise à assurer que le coût des effets négatifs provoqués par des biens et des services sur la société soient couverts par leur producteur.

46 Banque mondiale 2021.

47 La Direction Générale des Forêts est l'entité responsable pour délivrer les permis forestiers et pour estimer le montant à payer. Ces informations sont transmises à la Direction Générale des Impôts qui est chargée de la collecte et du contrôle. Les taux sont disponibles dans le Code des Impôts (art. 318 et 326) et la loi de finances, et la Direction Générale des Impôts doit être consultée pour toute information sur la perception des recettes. Une hausse du taux d'imposition des concessions non certifiées a été appliquée en 2024. Ces taux avaient déjà été augmentés pour les concessions non certifiées, par le passé, les faisant passer de 400 francs CFA par hectare en 2012 à 800 francs CFA par hectare en 2021.

48 Le *Forest Stewardship Council* (FSC), le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et la *Pan-African Forest Certification* (PAFC) sont des systèmes réputés de certification de la gestion durable des forêts.

Figure 30. Recettes liées aux forêts au Gabon



Sources : Gouvernement du Gabon et calculs de la Banque mondiale. IS = impôt sur les sociétés.

En outre, le Gabon impose aux entreprises une Contribution foncière unique (CFU) qui a été introduite en 2023 en remplacement des impôts fonciers précédents. Dans le cas du Gabon cette contribution s'applique à la valeur de la propriété foncière et non aux arbres. Cette contribution est prélevée au taux de 20 pour cent pour les personnes morales et de 5 pour cent pour les personnes physiques. La CFU n'est pas assortie de conditions relatives à la durabilité de la gestion forestière ni aux pratiques agricoles du propriétaire foncier ou de l'utilisateur⁴⁹. Les recettes générées par l'impôt foncier sont réservées au financement des collectivités locales, et la contribution de la filière bois est d'une importance particulière pour les municipalités des zones rurales où les opérations d'exploitation de bois sont menées. En 2023, les entreprises forestières ont payé 16,1 milliards de francs CFA en impôts fonciers, ce qui équivaut à 0,13 pour cent du PIB.

La taxe de superficie au Gabon peut être considérée comme une taxe écologique étant donné que le pays se conforme à un plan national d'aménagement du territoire et que les enjeux environnementaux en amont sont pris en compte dans l'attribution de permis. La taxe de superficie du Gabon contraste fortement avec les redevances superficielles traditionnelles utilisées dans d'autres

pays qui ne ciblent pas l'environnement et dont les effets sur les comportements dans l'exploitation forestière sont complexes et souvent imprévisibles. Dans d'autres pays, comme le montre la réaction des exploitants forestiers aux pressions fiscales associées aux redevances superficielles qui n'intègrent pas de considérations environnementales, l'augmentation des taxes incite parfois à une intensification de l'exploitation forestière. Une hausse des taxes peut induire une ruée sans vision à plus long terme vers l'exploitation, poussant les exploitants forestiers à une extraction prématurée des produits étant donné que le montant imposé reste le même quel que soit le volume de bois extrait ou les méthodes d'extraction⁵⁰.

Permis d'exploitation forestière et mise aux enchères des concessions forestières

Au Gabon, les permis d'exploitation forestière sont attribués par le biais d'enchères concurrentielles qui intègrent des critères d'exploitation forestière durable et de gestion durable des terres. En 2024, les entreprises gabonaises opèrent à travers 571 permis d'exploitation forestière actifs, sur un territoire délimité au sein de 120 concessions forestières (Figure 31). Les permis sont délivrés par la Direction Générale des Forêts conformément au

49 Des informations à jour sur les taux d'imposition sont disponibles dans la loi de finances publiée sur le site Internet de la Direction Générale du Budget. Les informations relatives aux sommes perçues peuvent être mises à disposition sur demande auprès de la Direction Générale des Impôts.

50 Vincent, Gibson, et Boscolo. 2003.

plan national d'aménagement du territoire qui intègre les préoccupations environnementales⁵¹. Étant donné qu'ils sont délivrés par voie d'appel d'offres, les droits de permis fonctionnent comme une taxe sur les rentes d'exploitation forestière. Les exploitants forestiers pourraient être disposés à soumissionner à hauteur de la valeur des bénéfices nets qu'ils pourraient tirer de la concession. Cette mise aux enchères peut donc concourir à deux objectifs : (i) augmenter les taxes perçues en utilisant la mise en concurrence des entreprises pour l'accès aux ressources ; et (ii) lutter contre l'attribution discrétionnaire des permis à travers une comparaison des offres et, idéalement, la publicité et la transparence de la procédure d'adjudication. Comme les frais d'attribution de forêt s'étalent sur plusieurs années, ils ont généré des recettes plus substantielles pour l'État en 2020, à hauteur de 1,7 milliard de francs CFA, soit l'équivalent de 0,02 pour cent du PIB.

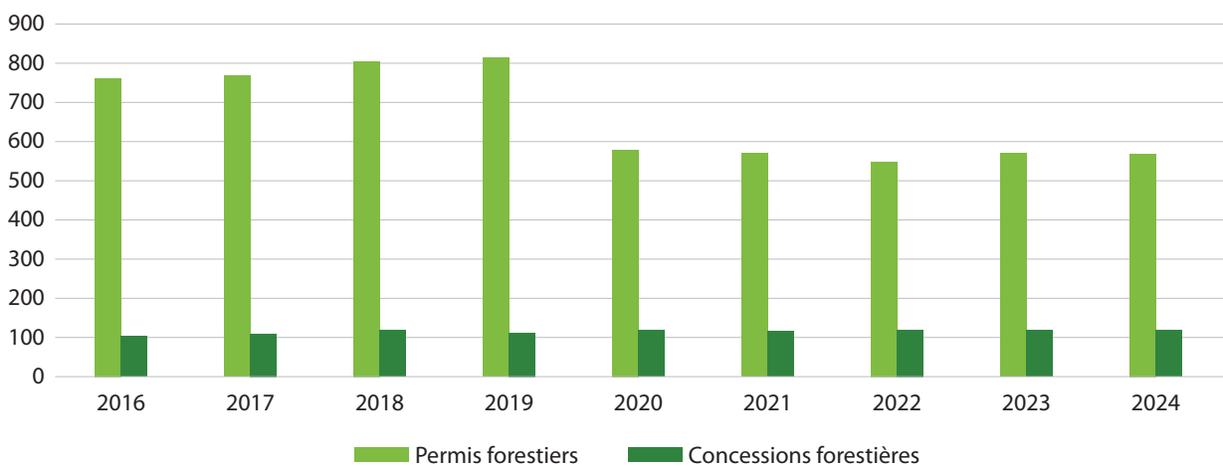
Les contraintes en matière d'économie politique pesant sur la mise aux enchères concurrentielle des concessions forestières sont souvent considérables, et le cas du Gabon pourrait servir d'exemple à d'autres pays. La mise aux enchères des permis forestiers se heurte dans certains pays à une forte opposition de la part d'acteurs du secteur privé, notamment ceux des secteurs de l'exploitation forestière et des produits liés à la déforestation. En même temps, les ministères chargés des Forêts ont tendance à privilégier les critères techniques sur les critères financiers et peuvent surestimer leur capacité à

contrôler et à faire respecter les engagements une fois le permis attribué. L'expérience du Gabon pourrait ainsi inspirer d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et centrale à élargir le recours aux mécanismes d'enchères pour l'attribution des permis forestiers.

Taxes en aval : redevances sur le bois coupé, taxes sur le rendement des bois sur pied et droits d'exportation

Généralement, les taxes en aval se présentent sous forme de redevances sur la valeur marchande du bois coupé ou d'une taxe sur le rendement du bois sur pied, avec des implications économiques et environnementales variables. Les redevances correspondent généralement à un pourcentage de la valeur marchande du bois au moment de la coupe et peuvent donc fluctuer en fonction de l'offre et de la demande. En revanche, une taxe sur le rendement du bois sur pied est typiquement un droit fixe prélevé sur le volume de bois extrait, sans considération de sa valeur marchande. Le choix de la taxe en aval a des implications sur la variabilité des recettes. Les redevances sont généralement plus volatiles, les recettes étant plus importantes lorsque les prix sont élevés et plus faibles lorsque les prix sont bas. Par opposition, une taxe sur le rendement des bois sur pied génère un flux de recettes plus prévisible et plus stable. En outre, dans le cas des redevances, le risque lié à la volatilité des prix est mieux réparti entre le propriétaire du bois et l'exploitant (ou l'État dans

Figure 31. Concessions et permis forestiers attribués au Gabon



Source : Gouvernement du Gabon (Direction Générale des Forêts).

⁵¹ Les informations relatives au nombre de permis et de concessions forestières sont disponibles et peuvent être mises à disposition sur demande par courrier officiel à la Direction Générale des Forêts.



certains cas). Lorsque les prix sont élevés, les deux parties en tirent profit, et lorsqu'ils sont bas, elles gagnent toutes deux moins. À l'inverse, une taxe sur le rendement des bois sur pied expose l'exploitant de bois à un niveau de risque supérieur, étant donné qu'il doit payer un montant forfaitaire rigide quel que soit le prix de vente du bois. De plus, ces deux taxes en aval peuvent avoir des impacts mitigés et ambigus sur les décisions de coupe. Les redevances basées sur la valeur peuvent inciter à couper davantage lorsque les prix sont élevés, ce qui pourrait conduire à des pratiques non durables en l'absence de réglementations appropriées. En revanche, une taxe forfaitaire sur le rendement des bois sur pied pourrait encourager des pratiques de coupe plus constantes, mais elle pourrait devenir une charge onéreuse susceptible de décourager la coupe pendant les périodes où le prix du bois est peu élevé. Par ailleurs, les taxes sur le rendement des bois sur pied peuvent modifier les incitations en permettant de moduler les taux d'imposition par rapport à des objectifs de promotion de certaines espèces ou de priorisation d'emplacements spécifiques. Chaque système comporte ses avantages et ses défis, et le choix devrait être fait en fonction des objectifs économiques, de la capacité administrative et des objectifs de gestion forestière de chaque pays.

Le Gabon ne perçoit pas de redevances sur le bois coupé et n'applique plus de taxe d'abattage, mais impose un prélèvement forfaitaire sur le bois coupé qui alimente un fonds de développement local. Suite à l'interdiction des exportations de grumes, une taxe d'abattage avait été introduite. Cette taxe était plus complexe qu'une taxe sur le rendement des bois sur pied conventionnelle étant donné que son taux variait en fonction de plusieurs facteurs impliquant l'essence du bois et le plan d'occupation des sols⁵². En 2020, cette taxe d'abattage a été supprimée et remplacée par un droit d'exportation du bois. Quant au prélèvement forfaitaire sur le bois au Gabon, il est appliqué au taux de 800 francs CFA par mètre cube et vise à bénéficier aux populations locales dans les zones d'extraction du bois.

Parallèlement, un droit d'exportation sur le bois est également exigible au Gabon en fonction du niveau de transformation du bois, incitant à la création de valeur ajoutée sur les exportations. Avec la suppression de la taxe d'abattage au Gabon en 2020, des droits d'exportation ont commencé à être appliqués sur le bois transformé à des taux variables afin d'encourager la création d'une plus grande valeur ajoutée dans l'industrie nationale de transformation du bois. Les droits d'exportation du bois

⁵² Le taux de ladite taxe est défini par l'Arrêté 005 de 2021 portant tarifs du bois et, le cas échéant, est mis à jour dans la loi de finances.

ont été relevés en 2024 dans le cadre d'un effort visant à mobiliser davantage de recettes pour l'État. En 2024, les taux d'imposition initialement introduits en 2020 ont été relevés de : 7,0 pour cent à 8,5 pour cent pour les produits ayant fait l'objet d'une première transformation ; de 3,0 pour cent à 5,0 pour cent pour les produits ayant fait l'objet d'une deuxième transformation ; et de zéro à 3,0 pour cent pour les produits ayant subi une troisième transformation⁵³. Les droits d'exportation appliqués sur le bois ont généré 13,6 milliards de francs CFA de recettes fiscales en 2023, soit l'équivalent de 0,11 pour cent du PIB et 0,74 pour cent des recettes fiscales (Figure 32). Leur contribution au budget devrait augmenter au cours des années à venir, en cohérence avec les taux d'imposition plus élevés appliqués depuis 2024. Pour assurer le contrôle administratif, la Direction des Douanes et Droits Indirects est présente lors du remplissage des conteneurs et contrôle les déclarations d'exportation en vue de vérifier leur conformité avec les enregistrements au moment du remplissage.

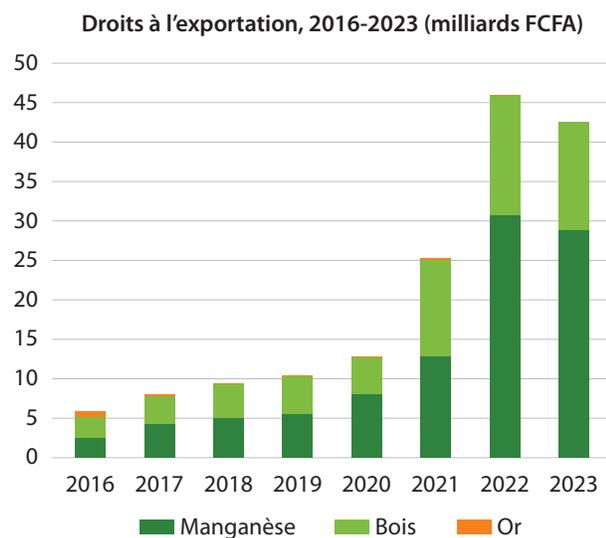
Les droits d'exportation de bois au Gabon sont inférieurs à ceux de certains de ses voisins, ce qui permet à l'État de générer des recettes tout en atténuant les incitations aux distorsions économiques et environnementales. Même si les droits d'exportation ont été re-

levés au Gabon en 2024, la charge économique qu'ils représentent reste relativement faible, comparée à celle de certains pays de la région. En République centrafricaine, les taux varient de 11 pour cent pour les grumes à 5 pour cent pour les bois sciés, puis à 2 pour cent pour les 3^e et 4^e stades de transformation. Au Cameroun, la taxe à l'exportation du bois est appliquée à un taux de 75 pour cent, tandis que les entreprises implantées dans une zone franche industrielle bénéficient d'un taux réduit de 60 pour cent sur les grumes et de 15 pour cent sur le bois transformé. Des taux exceptionnellement élevés peuvent avoir des répercussions indésirables et inattendues. Ils peuvent réduire la concurrence, décourager les exportations et les investissements, et inciter à la contrebande, à la corruption ou à la sous-déclaration des exportations. Si le niveau élevé des droits à l'exportation crée une pression économique à transformer le bois dans le pays mais que cette transformation entraîne des gaspillages ou est inefficace, elle pourrait aboutir à une dégradation de l'environnement plus forte que celle qui se produirait si les grumes étaient exportées pour une transformation plus durable ailleurs.

Impôt sur le revenu des entreprises et incitations fiscales

Les entreprises forestières sont également soumises à des impôts généraux sur le revenu des entreprises qui ont des implications spécifiques dues à longueur des cycles d'investissement dans le secteur. En plus des taxes spécifiques au secteur, telles que les droits à l'exportation ou les taxes sur le rendement des bois sur pied, les entreprises du secteur du bois sont soumises à l'impôt sur les sociétés. En règle générale, pour le cas des plantations dans le secteur forestier, il peut se passer plusieurs décennies entre le moment où les arbres sont plantés et celui où ils sont coupés et cet aspect qui doit être pris en compte dans la conception et l'application des impôts sur le revenu. Dans de nombreuses juridictions, les revenus tirés du bois ne sont pas imposés selon la méthode de comptabilité d'exercice où les revenus sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont générés. À la place, ils sont imposés sur la base de leur réalisation, c'est-à-dire constatés au moment de la coupe. Cette méthode ne constate les produits issus du bois, moins les coûts y afférent, qu'au moment où le bois est effectivement coupé et vendu. Ces produits peuvent être imposés de façons variables : ils peuvent être traités comme des revenus ordinaires ou comme des plus-values. En règle générale, les taux d'imposition des plus-values à long terme sont infé-

Figure 32. Droits d'exportation au Gabon



Source : Gouvernement du Gabon, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Avant 2020, une taxe d'abattage était perçue à l'exportation ; celle-ci a été remplacée par un droit d'exportation du bois dans la loi de finances 2020.

⁵³ La loi de finances 2024 précise les taux des droits à l'exportation. Les informations concernant les recettes perçues peuvent être demandées auprès de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

rieurs à ceux des revenus ordinaires. Lorsque les produits du bois sont imposés en tant que plus-values, l'avantage fiscal obtenu est généralement important parce que les taux appliqués sont normalement plus bas.

Au Gabon, les sociétés sont soumises à l'impôt sur les sociétés indépendamment de leur domaine d'activité et les sociétés forestières ne font pas l'objet de dispositions particulières. Toutefois, les coopératives qui vendent des produits agricoles sont partiellement ou totalement exonérées de l'impôt sur les sociétés. Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 pour cent pour les sociétés ordinaires et de 35 pour cent pour les sociétés minières et pétrolières. Au fil des années, les impôts sur les sociétés payés par les entreprises forestières ont augmenté régulièrement, passant de 1,2 milliard de francs CFA en 2016 à 3,2 milliards en 2023, soit l'équivalent de 0,03 pour cent du PIB. Cependant, ce sont les entreprises de la filière bois, dont bon nombre opèrent dans la zone économique spéciale de Nkok, qui bénéficient le plus des incitations fiscales relatives à l'impôt sur le revenu. En 2023, elles ont bénéficié de 18,1 milliards de francs CFA d'avantages, ce qui correspond à 96 pour cent de l'ensemble des avantages fiscaux accordés à l'impôt sur les sociétés et 5 pour cent des dépenses fiscales totales. Des efforts progressifs ont été menés pour limiter les durées et les montants des avantages fiscaux⁵⁴.

Dépenses fiscales pour l'agriculture

En l'absence de cadres réglementaires appropriés et de planification durable de l'affectation des terres, les dépenses fiscales peuvent entraver les efforts de conservation de l'environnement. Les dépenses fiscales pour l'agriculture, à l'exemple des exonérations de TVA pour les intrants agricoles, ont pour objet de promouvoir l'expansion et la productivité agricoles. Cependant, lorsqu'elles divergent des objectifs environnementaux, ces mesures peuvent provoquer des perturbations écologiques, des pertes de biodiversité et une plus grande déforestation. Ces incitations peuvent de manière non intentionnelle encourager la conversion de terres boisées en champs agricoles, en particulier dans les régions et les pays où l'expansion agricole est le principal moteur de la déforestation. En réduisant le coût des intrants agricoles et en améliorant la viabilité économique de la culture sur de plus grandes superficies, les exonérations de TVA peuvent inciter les agri-

⁵⁴ De plus amples informations sur les taux et les ajustements correspondants peuvent être obtenues dans la loi de finances 2024 et les données sur les recettes totales perçues grâce à l'impôt sur le revenu des entreprises sont traitées par la Direction Générale des Impôts.



culteurs à élargir leurs terres et à empiéter sur des terres forestières.

Au Gabon, les agriculteurs et les agro-entreprises bénéficient d'exonérations de la TVA sur les intrants agricoles. Exemptions Des exonérations sont appliquées aux importations d'engrais agricoles et de produits phytosanitaires, ainsi qu'aux biens d'équipement utilisés dans l'agriculture et l'élevage⁵⁵. Les entreprises opérant dans l'exploitation forestière bénéficient également d'un traitement spécifique en ce qui concerne la TVA. La TVA ne s'applique pas aux petites entreprises dans tous les secteurs : les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 60 millions de francs CFA y échappent et ce seuil est porté à 500 millions de francs CFA pour les entreprises opérant dans l'extraction du bois.

Les producteurs agricoles bénéficient également d'avantages en ce qui concerne la contribution foncière unique au Gabon. Land Les terrains d'une superficie de moins de 5 hectares, situés en milieu rural, cultivés dans un rayon de 25 kilomètres des agglomérations urbaines, et exclusivement utilisés à des fins maraîchères sont exonérés en permanence de la CFU. Les bâtiments utilisés à des fins agricoles ou rurales, tels que les granges, les hangars, les écuries, les caves, les caves à vin, les pressoirs et autres bâtiments servant soit à abriter des animaux d'élevage, soit à stocker les récoltes, sont exonérés pour une période de cinq ans. Par ailleurs, les terres situées en dehors du périmètre urbain, nouvellement utilisées pour l'élevage, ou défrichées etensemencées, bénéficient également d'une exonération temporaire. Enfin, la CFU est prélevée sur la base de taux forfaitaires par hectare variant selon le type de culture pratiquée⁵⁶.

Une éventuelle réforme des incitations fiscales en faveur de l'agriculture au Gabon pourrait contribuer à minimiser leur coût budgétaire et à promouvoir les pratiques agricoles durables, générant ainsi des avantages pour l'économie et l'environnement. Le recours aux incitations fiscales au Gabon a pour objectif de promouvoir l'agriculture locale afin d'assurer la sécurité alimentaire, générer des emplois, diversifier l'économie et

réduire la dépendance envers les importations coûteuses de produits alimentaires. L'un des objectifs clés du Plan National de Développement pour la Transition 2024-2026, la nouvelle stratégie pour développer une économie résilient et inclusive, est de favoriser la production alimentaire nationale. Toutefois, les incitations fiscales ont un coût élevé pour l'État. Les avantages fiscaux tels que la réduction des taux de TVA sur les intrants et la réduction des impôts fonciers pourraient être révisés de manière à cibler les pratiques agricoles qui maintiennent ou améliorent le couvert forestier, s'appuient sur des technologies et des pratiques respectueuses de l'environnement, contribuent à la conservation des sols et de la biodiversité, ou font appel à des techniques agroforestières plus avancées et plus vertes. Pour atténuer les impacts environnementaux négatifs du développement agricole, tout en profitant des avantages économiques qu'il générerait, il serait crucial d'intégrer les politiques budgétaires de manière stratégique. Les réformes pourraient ainsi promouvoir la croissance agricole et la durabilité environnementale, tout en évitant à la fois des pertes fiscales massives et les écueils d'une expansion agricole incontrôlée et d'une forte déforestation.

4. Opportunités pour une réforme en faveur d'une politique fiscale climato-intelligente pour les forêts du Gabon

4.a. Calibrer les taxes forestières de manière à offrir de plus amples incitations aux méthodes durables de production de bois

Les avantages fiscaux et écologiques des taxes forestières dépendent de la précision du ciblage de l'assiette fiscale et de la conception d'une approche fiscale qui offre des incitations aux industries du bois durables. L'impact environnemental de l'exploitation du bois varie fortement en fonction des méthodes de production utilisées. Les taxes sur les produits ligneux augmentent les coûts de production, mais l'idéal serait que les taxes forestières axées sur l'environnement encouragent une production durable en ajustant les taux d'imposition en propor-

⁵⁵ La liste des produits éligibles est conjointement établie par le Ministère de l'Économie et des Participations et le Ministère chargé de l'Agriculture. Les informations relatives au montant de la dépense fiscale y afférente sont disponibles dans le rapport sur les dépenses fiscales annexé à la loi de finances, comprenant des informations sur le taux applicable et les dépenses fiscales totales.

⁵⁶ En vertu de la loi de finances 2024, un taux de contribution foncière unique de 5 pour cent s'applique à la valeur locative réelle des biens détenus par des personnes physiques ou morales constituées au Gabon dont les associés sont tous des personnes physiques. Dans les autres cas, le taux appliqué s'élève à 20 pour cent. Pour les propriétés rurales non bâties, l'assiette fiscale est constituée par la valeur vénale qui est fixée à un taux forfaitaire par hectare qui varie selon le type de culture : (a) terres cultivées de café, du cacao, des palmiers à huile, des hévéas : 600 FCFA ; b) autres cultures : 250 FCFA ; c) terrains de 2ème catégorie attenants à des installations industrielles de transformation alimentaire pour ce produit : 150 FCFA ; (d) terrains non bâtis : 150 FCFA ; (e) terrain utilisé pour l'élevage de gros animaux : 150 FCFA.

tion à l’empreinte écologique des différentes méthodes de production. Les taux d’imposition pourraient ainsi être modulés en fonction de la durabilité des pratiques de production. Cette approche innovante souligne l’importance de différencier les charges fiscales sur la base de l’impact environnemental des activités économiques. Ce changement représente une compréhension nuancée des incitations fiscales, reconnaissant que la durabilité de la production de bois varie selon les différentes techniques de coupe.

L’intégration d’une certification de durabilité dans la politique fiscale représente une solution prometteuse face aux défis administratifs et informationnels qui peuvent entraver la mise en œuvre de politiques fiscales pour une foresterie durable. Bien que les régimes fiscaux des produits de base puissent favoriser des pratiques durables, la variation des taux d’imposition en fonction des méthodes de production se heurte souvent un défi pratique, à savoir des connaissances limitées que les Autorités fiscales peuvent avoir sur les spécificités de ces méthodes, ce qui nuit à la capacité à mettre les taux d’imposition en correspondance précise avec les pratiques de durabilité. Pour surmonter cet obstacle, les Autorités peuvent s’appuyer sur les évaluations détaillées réalisées par les agences de certification. Une telle démarche leur permettrait de mieux ajuster les taux d’imposition en fonction de l’impact environnemental des méthodes de production. Le fait d’accorder des réductions ou des exonérations fiscales aux produits certifiés durables introduit une structure incitative qui encourage les producteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l’environ-

nement. Cette approche apporte non seulement une réponse au manque d’information, mais favorise également la formalisation du marché en offrant des incitations à la légalité et à la durabilité des processus de production. La collaboration entre les Autorités fiscales et les agences de certification illustre ainsi une approche synergique à la politique environnementale. Les atouts de chacune des entités sont ainsi mis à profit pour atteindre un objectif commun. Ce partenariat pourrait améliorer la dynamique du marché en créant une double structure d’incitation dans la mesure où les producteurs certifiés bénéficieraient à la fois des avantages fiscaux et de la préférence de certains consommateurs pour les produits durables, ce qui améliorerait la compétitivité des exportations d’un pays sur les marchés mondiaux. De plus, cette approche favorise la coopération internationale à travers une harmonisation des politiques fiscales nationales avec les objectifs mondiaux de durabilité.

Enfin, l’intégration d’une certification de durabilité dans les taux d’imposition relatifs aux forêts représente une approche avant-gardiste de politique fiscale environnementale - une approche qui intègre les objectifs fiscaux et économiques à la préservation du patrimoine naturel dans l’intérêt des générations à venir. Une telle stratégie reconnaît les complexités de la production durable et s’efforce de tirer parti des instruments fiscaux qui servent plusieurs objectifs fiscaux, économiques, sociaux et environnementaux. Comme mentionné, ils pourraient englober des produits ligneux tels que le bois et le papier, et éventuellement d’autres produits



tels que les produits agricoles et minéraux. En adoptant et en élargissant cette stratégie, les gouvernements peuvent créer un cadre plus efficace, fondé sur l'information, pour encourager les pratiques durables dans le secteur forestier et au-delà, ouvrant la voie à une économie mondiale plus durable et plus respectueuse de l'environnement. Les politiques fiscales qui promeuvent une gestion durable des forêts génèrent des avantages pour l'ensemble de la planète par le maintien de l'absorption du carbone. En outre, les pays tels que le Gabon peuvent également recourir à ces politiques pour éviter une potentielle exploitation moins durable qui aurait pu compromettre les écosystèmes forestiers, optant plutôt pour maintenir une approche de la gestion des forêts et des autres ressources naturelles qui permettra aux générations futures de gabonais de continuer à bénéficier des abondantes richesses du pays.

4.b. Le système de « bonus-malus » dans le secteur forestier : utilisation des taxes sur la production non durable pour financer des avantages fiscaux en faveur de pratiques durables

Le système de « bonus-malus » appliqué au secteur forestier consiste à imposer des taxes plus élevées aux productions non durables afin de financer des réductions de la charge fiscale au bénéfice des pratiques durables. Ce système est conçu de manière à ne pas avoir d'incidence sur le budget de l'État, étant donné que les recettes provenant des impôts plus élevés (malus) serviraient directement à financer les réductions (bonus)⁵⁷. Ce modèle est particulièrement pertinent dans les pays du Bassin du Congo qui connaissent des contraintes budgétaires élevées. Pour être efficace, il devrait être calibré avec attention de manière à ne pas entraîner de pertes de recettes pour l'État. Par exemple, lorsqu'il est appliqué à la fiscalité sur la base des niveaux de certification des concessions, le mécanisme fonctionnerait bien dans la mesure où les prévisions quant au passage des unités non certifiées au statut d'unités certifiées sont exactes.

Un système de bonus-malus en fiscalité forestière peut encourager des pratiques forestières durables. Cependant, il peut générer des coûts élevés pour les entreprises locales et les petits producteurs et sa mise en œuvre exige de capacités solides de gestion et de prévision. Un système inadéquat qui n'évolue pas avec les tendances de production peut aboutir à des déséquilibres fiscaux. De plus, les entreprises nationales et les petits pro-

ducteurs peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux systèmes de certification, souvent à cause du coût élevé des audits. En réponse à cette situation, une partie des recettes fiscales du secteur pourrait être affectée à un fonds spécial destiné à subventionner en partie les coûts d'audit, réduisant ainsi les barrières financières pour les entreprises. Des appuis sous forme de subventions financières pour la certification pourraient être également accordés aux petits producteurs pour plus d'inclusivité et d'efficacité.

La taxe de superficie appliquée au Gabon est un exemple de politique fiscale qui encourage la foresterie durable et qui pourrait inspirer d'autres taxes dans le pays et ailleurs. Un système de fiscalité forestière différenciée s'apparentant à un mécanisme de bonus-malus existe au Gabon : une réduction fiscale est accordée aux concessions forestières certifiées (FSC ou PAFC), une hausse modérée s'applique à celles ayant une certification de légalité et des taux plus élevés sont appliqués aux entreprises opérant dans des concessions non certifiées. En principe, ce type de système vise non seulement à assurer la neutralité budgétaire, mais aussi à augmenter les recettes fiscales dans leur ensemble en encourageant les pratiques durables à travers des mesures fiscales. Les taux variables applicables aux exploitants forestiers en fonction des niveaux de certification de leurs concessions incitent à rechercher des niveaux de certification plus élevés. Des approches similaires pourraient être envisagées pour d'autres taxes et droits prélevés sur la filière bois, ce qui pourrait promouvoir davantage les objectifs de certification. Le recours à de telles approches pourrait également être envisagé pour promouvoir d'autres pratiques durables dans le domaine du bois ainsi que pour d'autres produits tels que les produits agricoles et de la pêche.

4.c. Perspectives : comment utiliser les réformes des politiques fiscales relatives à la foresterie pour réaliser les objectifs fiscaux, économiques et environnementaux ?

La combinaison d'instruments fiscaux et d'une gouvernance forestière renforcée par l'amélioration de l'application des lois, du suivi et de la transparence pourrait aider le Gabon à continuer à protéger ses forêts tout en renforçant le rôle du secteur forestier dans l'économie.

57 Karsenty. 2024.



L'efficacité d'une réforme de la fiscalité écologique dans le secteur forestier ne dépend pas seulement de la conception des politiques fiscales mais aussi de la capacité de gouvernance d'un pays et de la mise en cohérence stratégique des mécanismes fiscaux avec les objectifs de conservation. Comme l'a montré l'analyse précédente, l'intégration des taxes aux garanties de bonne exécution et aux régimes de certification constitue une approche innovante de mobilisation des outils fiscaux pour la gérance de l'environnement. En encourageant des pratiques durables à travers des combinaisons innovantes de programmes de certification et de mécanismes fiscaux, les pays peuvent favoriser une gestion plus responsable des ressources forestières, harmonisant les incitations économiques avec les objectifs environnementaux.

De plus, le succès de ces stratégies fiscales dépendrait aussi de leur mise en œuvre dans le cadre d'un ensemble de politiques globales visant à répondre aux défis multiformes liés à la conservation des forêts. La réussite des stratégies et des efforts de conservation des forêts et de développement durable, allant des mesures réglementaires aux instruments économiques en passant par les campagnes d'information, dépend de la capacité à mettre en œuvre une stratégie cohérente et intégrée qui met à profit les atouts de chaque approche. En effet, la gouvernance joue un rôle majeur dans ce contexte. La

présence d'un cadre de gouvernance solide est essentielle non seulement pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques fiscales, mais aussi pour favoriser la collaboration et la transparence nécessaires à la gestion durable des forêts.

À l'avenir, le Gabon pourrait considérer une réforme des politiques fiscales relatives à ses forêts afin de promouvoir leur durabilité et la viabilité des finances publiques. Au cours des prochaines années, le Gabon serait confronté à des besoins de dépenses élevés, notamment liés aux investissements dans les infrastructures publiques, à l'expansion des services publics, aux mesures visant à soutenir le niveau de vie et à la masse salariale croissante du secteur public. En ce qui concerne les recettes, les défis auquel le pays est confronté comprennent la hausse des coûts de financement, compte tenu du resserrement des conditions de financement à l'échelle mondiale, et les perspectives de baisse des recettes pétrolières dues à l'arrivée à maturité des champs pétroliers. Étant donné qu'il se peut que les ressources pétrolières s'épuisent au fil du temps, les pressions pour une intensification de l'utilisation des forêts et d'autres ressources naturelles pourraient s'accroître.

Le Gabon travaille actuellement sur la réforme de son code forestier, ce qui pourrait ouvrir la voie à des réformes plus générales de la politique fiscale pour le

secteur forestier. La réforme du code forestier de 2001 fait partie des mesures politiques proposées dans le Plan National de Développement pour la Transition et a pour but de moderniser la législation forestière. Les initiatives de gouvernance en cours dans le secteur comprennent l'adoption d'un système numérique de traçabilité du bois pour améliorer la transparence, renforcer l'efficacité et lutter contre l'exploitation forestière illégale. Différentes options de politique fiscale pourraient être envisagées dans le cadre d'une stratégie visant à augmenter les recettes fiscales et à favoriser en même temps la génération de revenus, la création d'emplois et l'exploitation durable des ressources ligneuses. Les politiques fiscales qui pourraient être envisagées comprennent :

- L'élargissement à d'autres instruments fiscaux du mécanisme de « bonus-malus » qui sous-tend la redevance superficielle et récompense les pratiques plus durables et les concessions certifiées par une charge fiscale allégée, tout en frappant les entreprises appliquant des méthodes de production moins durables de charges fiscales plus lourdes ;
 - La rationalisation des dépenses fiscales en faveur de l'agriculture afin d'améliorer leur ciblage et les harmoniser avec les objectifs environnementaux. Les autorités pourraient envisager la mise en place d'un système de contrôle pour s'assurer que les avantages générés par les incitations fiscales sont utilisés efficacement et alignés sur les objectifs environnementaux ;
 - La réforme du code forestier à travers un processus participatif et inclusif qui tient compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, les petits producteurs et les entreprises forestières ;
 - La promotion des services numériques dans le secteur forestier, y compris les processus d'attribution et de vérification des permis et le paiement de tous les frais, taxes et droits, afin d'accroître l'efficacité et la transparence. Ces services pourraient être conçus de manière à être faciles à utiliser et pourraient inclure le suivi en temps réel des activités forestières, en veillant à ce que ces plateformes soient également disponibles dans les zones les plus reculées afin d'accroître l'efficacité et la transparence. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, le gouvernement pourrait former les agents forestiers et les concessionnaires à l'utilisation des outils numériques pour améliorer l'efficacité et la transparence ;
- Un engagement renforcé avec les communautés locales visant à l'expansion et au renforcement de la mise en œuvre des projets REDD+ dans les forêts gabonaises afin de s'assurer qu'elles bénéficient directement des efforts de séquestration du carbone. Les initiatives pour y parvenir pourraient inclure des incitations financières ou des programmes de soutien aux moyens alternatifs de subsistance. L'objectif serait d'obtenir des bailleurs de fonds internationaux plus de financements axés sur la performance en démontrant des progrès mesurables en matière de séquestration du carbone et d'avantages pour les communautés ;
 - L'appui sur les partenariats internationaux pour obtenir un financement accru pour la conservation des forêts et les projets de résilience climatique. Le Gabon pourrait prendre des mesures pour attirer davantage de financements climatiques, d'assistance technique et de soutien au renforcement des capacités par le biais de la coopération internationale. En s'engageant dans des initiatives environnementales mondiales, des partenariats de développement internationaux et des fonds climatiques, le pays peut obtenir davantage de ressources nécessaires à la conservation des forêts, aux stratégies d'adaptation des communautés et aux programmes de soutien aux moyens de subsistance durables ;
 - La promotion de l'agroforesterie et des pratiques de gestion durable des terres en tant que stratégies clés pour réduire la pression sur les forêts. Les investissements dans des projets d'agroforesterie qui intègrent la culture d'arbres avec des cultures agricoles, associés à des programmes de formation et de soutien technique pour les agriculteurs, peuvent faciliter la transition vers des pratiques agricoles plus durables, telles que la rotation des cultures, l'agriculture biologique et les techniques de conservation des sols, réduisant ainsi la déforestation et la dégradation des forêts ;
 - Le renforcement de l'engagement communautaire et des pratiques de gestion forestière participative pour garantir la durabilité des efforts de conservation. L'autonomisation des communautés locales par le biais de modèles de gestion forestière participative est cruciale pour l'utilisation durable des ressources forestières. La mise en œuvre de programmes de gestion communautaire des forêts comprenant des mécanismes clairs de partage des bénéfices pourrait encourager la conservation et les moyens de subsistance durables ;

- Le renforcement des efforts pour produire et exporter davantage de produits du bois transformés de haut niveau, tels que les meubles. Cette politique pourrait être facilitée par des mesures d'incitation telles que des allègements fiscaux, des subventions et une assistance technique, bien que les incitations fiscales devraient être soigneusement conçues et étudiées compte tenu de leur coût budgétaire potentiellement élevé. Les réformes pourraient se concentrer sur la promotion de la production locale de produits de grande valeur pour les marchés nationaux et internationaux. Les pays pourraient investir davantage dans des programmes de formation professionnelle afin de créer une main-d'œuvre qualifiée capable de soutenir un secteur plus prospère de la transformation du bois.

Pour apporter une réponse aux défis budgétaires et environnementaux liés au secteur forestier, il serait important d'adopter une approche équilibrée qui tient compte à la fois des avantages économiques des mesures fiscales et des retombées négatives qu'elles pourraient avoir. Parmi les options pour les différents pays, des taux plus modérés pourraient être appliqués aux pratiques durables et les mécanismes de mise en application pourraient être améliorés. De plus, les pays pourraient considérer les possibilités de relever les taux et d'alourdir les pénalités pour les non-conformités, mais aussi de renforcer la lutte contre l'exploitation forestière illégale et d'adopter d'autres politiques fiscales encourageant des pratiques durables tant sur les marchés domestiques que sur les marchés d'exportation. Pour être bien intégrée, une approche fiscale pour le secteur forestier devrait prendre en compte les effets des politiques fiscales sur le recouvrement des recettes, sur les entreprises et l'emploi ainsi que sur l'environnement. Comme le montre l'expérience des pays en matière des réformes fiscales forestières en Afrique centrale, il est important de prendre soigneusement en considération les aspects d'économie politique et les obstacles aux efforts de réforme que les intérêts sectoriels peuvent soulever (Encadré 7).

Le renforcement de la coopération régionale par l'harmonisation des réglementations, l'amélioration de l'application des lois et l'alignement de la politique fiscale forestière aux préoccupations environnementales permettrait aux pays du bassin du Congo de mieux faire face aux défis transfrontaliers, de renforcer les capacités institutionnelles et d'attirer davantage de financements internationaux.



Encadré 7. Leçons tirées de l'expérience des réformes fiscales forestières en Afrique centrale

Les réformes visant à promouvoir la compétitivité et à améliorer le recouvrement des recettes forestières en Afrique centrale depuis les années 1990 ont dans certains cas eu des résultats mitigés par le passé. Depuis le début des années 1990, des réformes des régimes de concession forestière en Afrique centrale ont été conçues avec l'appui de la Banque mondiale. Ces réformes visaient essentiellement à augmenter les recettes publiques en misant sur la compétitivité des marchés ou sur la fiscalité, et à éliminer les comportements frauduleux et non concurrentiels (« systèmes de favoritisme ») dans l'attribution des permis forestiers. Elles proposaient, entre autres, de passer d'une fiscalité basée sur le bois exporté vers une fiscalité basée sur le volume coupé ou la superficie de la concession dans le but réduire l'inefficacité. Avec le temps, les réformes forestières se sont concentrées plutôt sur les initiatives REDD+, qui mettent l'accent sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Cette évolution reflète un changement plus général des priorités de la politique environnementale internationale. Cependant, l'impact réel de ces initiatives sur les pratiques de gestion forestière et les taux de déforestation a été mitigé⁵⁸.

Ces réformes visaient à améliorer la gouvernance et la transparence du secteur forestier et, de plus en plus, les objectifs environnementaux. Cependant, dans certains cas, les réformes se sont heurtées à des intérêts particuliers, ce qui fait qu'elles n'ont pu être mises en œuvre qu'en partie. Cette situation souligne la complexité de l'économie politique autour des réformes forestières⁵⁹. Le défi qui se pose est de concevoir et mettre en œuvre des politiques fiscales qui créent un équilibre entre les incitations économiques et les objectifs de conservation, tout en garantissant que les pratiques d'exploitation forestière contribuent au développement durable et à la protection de l'environnement.

L'expérience passée souligne l'importance d'assurer la cohérence des instruments fiscaux avec les objectifs de gestion durable des forêts et de garantir le caractère inclusif et participatif des processus d'élaboration de politiques. Les tentatives de réforme passées ont montré que la mise en œuvre des réformes peut se heurter à des difficultés pratiques. Elles font ressortir la nécessité de mettre en place des systèmes robustes et transparents pour assurer la gestion et le suivi des activités forestières. En outre, il est important de ne pas sous-estimer les valeurs non ligneuses des forêts qui sont souvent cruciales pour les moyens de subsistance des populations qui en dépendent⁶⁰. Les efforts passés ont montré la nécessité de mettre en œuvre des processus d'élaboration de politiques inclusifs impliquant toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les populations dépendantes des forêts, et de garantir l'appui aux réformes forestières, tant du point de vue de la durabilité environnementale que du développement économique.

Une meilleure coordination dans les politiques de préservation des forêts dans les pays du bassin du Congo permettrait d'assurer une application cohérente des lois à travers les frontières, de mieux lutter contre les activités illégales et d'améliorer les pratiques de gestion durable. Bien que les pays du bassin du Congo disposent de cadres juridiques visant à réglementer la gestion et la protection des forêts, l'absence de lignes directrices régionales et d'application peut entraver la mise en œuvre de ces lois. Le renforcement de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), en particulier par le biais de son Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), serait essentiel pour harmoniser les cadres institutionnels nationaux et la collecte de données. L'harmonisation des politiques fiscales, en particulier à travers l'expansion des plans d'aménagement forestier et des certifications, ou encore à travers l'alignement des politiques agricoles et minières sur les ef-

forts de protection des forêts, peut contribuer de manière significative à la préservation des forêts dans la région.

Les efforts politiques régionaux au sein de la CEMAC pour harmoniser les politiques fiscales liées à la forêt sont essentiels pour favoriser la conservation de l'environnement, l'amélioration du climat des affaires et l'intégration régionale. Si l'alignement des pays sur l'interdiction d'exporter des grumes afin de promouvoir la filière bois nationale constitue une étape importante, d'autres actions pourraient être envisagées pour renforcer la coopération régionale dans ce domaine. Des politiques efficaces pourraient inclure l'amélioration de la couverture, de la qualité, du suivi, de la vérification et de l'application des certifications de durabilité pour les produits de base liés à la forêt. Ces certifications peuvent garantir que les produits respectent les normes environnementales et so-

58 Hoppe et al. 2023.

59 Karsenty. 2016.

60 La Banque mondiale est en train de développer une comptabilisation robuste du capital naturel des forêts du Bassin du Congo, y compris une évaluation de la valeur des services écosystémiques forestiers et d'autres avantages non ligneux.

ciales, améliorant ainsi l'accès aux marchés et les valeurs des exportations de la région. La coordination régionale peut être encouragée afin d'harmoniser les différentes pratiques dans ce domaine. L'adoption de taxes annuelles récurrentes sur l'utilisation commerciale des terres, telles que les taxes sur la superficie, peut décourager la déforestation et promouvoir la gestion durable des terres. La mise en place d'un système de remises (« *feebate* »), avec des taxes variant en fonction de la durabilité de la production, encouragerait les pratiques respectueuses de l'environnement, tandis qu'une réforme des dépenses fiscales qui sont coûteuses et nuisibles à l'environnement, telles que les subventions pour les intrants agricoles, peut aussi soutenir davantage la gestion durable des forêts.

L'alignement des pays membres de la CEMAC sur cette frontière des meilleures pratiques en matière de politiques fiscales forestières peut atténuer les disparités concurrentielles entre les pays membres de la région, en créant un environnement d'investissement plus stable et prévisible pour attirer des investissements durables. Les initiatives d'alignement des politiques régionales sont essentielles pour éviter les politiques d'assistanat, qui peuvent contrarier le progrès collectif en déplaçant les pratiques d'exploitation forestière non durables vers des pays moins réglementés. Grâce à une normalisation (pigouviennne) de la fiscalité et des réglementations forestières ciblées sur l'environnement, les gouvernements de la région peuvent réduire l'évasion fiscale, capter de plus grandes rentes du secteur, promouvoir une distribution plus équitable des revenus et alléger les charges administratives pour les entreprises engagées dans des opérations transfrontalières. L'alignement régional favorise un climat d'affaires plus propice qui peut attirer davantage d'investissements dans des secteurs tels que le bois, l'agriculture et l'écotourisme, ce qui profite aux populations locales grâce à la création d'emplois, au transfert de technologies et au développement des infrastructures. Des politiques cohérentes soutiendraient également l'intégration régionale en facilitant le commerce et la coopération interétatique, en renforçant la cohésion générale et en rendant la région plus attrayante pour les partenaires internationaux et les organisations qui agissent dans la lutte contre les changements climatiques et dans le développement durable⁶¹.

Les initiatives forestières intégrées au niveau régional sont essentielles pour éviter les politiques d'autosuffi-

sance, qui peuvent compromettre le progrès collectif en déplaçant les pratiques d'exploitation forestière non durables vers des pays moins réglementés. Des réglementations harmonisées favorisent la gestion durable des forêts en garantissant l'application uniforme de normes environnementales, protégeant ainsi les forêts et la biodiversité par-delà les frontières. L'expérience de régions telles que l'Union européenne, l'Organisation du traité de coopération amazonienne et la Communauté d'Afrique de l'Est montre que l'alignement des politiques entre les pays permet de lutter plus efficacement contre la dégradation de l'environnement et de favoriser les pratiques durables⁶². En adoptant des politiques fiscales coordonnées, les pays de la CEMAC peuvent sauvegarder leurs forêts, soutenir la croissance économique et renforcer la résilience régionale face à l'aggravation des impacts climatiques.

L'alignement régional de la fiscalité forestière peut également améliorer de manière significative l'attractivité des pays de la CEMAC pour les partenaires au développement, les organisations internationales et les fonds de conservation. Les organisations telles que la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC) pourraient être plus enclines à soutenir les investissements dans les régions où les politiques sont harmonisées, car cela réduirait les risques et la complexité de la mise en œuvre des projets. Le financement potentiel et l'assistance technique peuvent être débloqués pour des projets de développement tels que le reboisement, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des terres⁶³, en renforçant les activités, y compris celles de la CAFI. La Banque mondiale, sous l'égide de son programme *Global Challenge* sur les forêts pour le développement, le climat et la biodiversité, prépare un programme régional en soutien à l'économie forestière durable dans le bassin du Congo afin d'accroître la cohérence régionale en matière de gouvernance et de politiques fiscales, de renforcer les institutions régionales telles que la CEMAC, la COMIFAC et l'OFAC afin d'accéder aux avantages des récentes avancées en matière de technologies numériques, en particulier l'observation de la terre et l'intelligence artificielle (IA) pour le suivi des forêts et de la biodiversité et les systèmes de suivi, de notification et de vérification. Le programme vise également à investir dans la gestion durable des forêts et des aires protégées. Les instruments et mécanismes financiers tels que le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et l'initia-

61 OCDE. 2019.

62 Commission Européenne. 2020 ; ACTO. 2021.

63 Banque mondiale. 2021 ; GEF. 2022.

tive REDD+ pourraient apporter un soutien supplémentaire important dans le futur. Il est possible de s'engager davantage auprès des investisseurs et des partenaires au développement par le biais de plateformes de coopération régionale, de propositions de projets conjoints et en faisant preuve d'un engagement fort en faveur de la cohérence des politiques et du développement durable. Cette approche collaborative peut non seulement garantir davantage de ressources financières, mais aussi apporter l'expertise et la technologie essentielles à la durabilité environnementale et économique des pays à long terme⁶⁴.

Les efforts déployés par les pays du bassin du Congo pour préserver leurs forêts constituent un bien public mondial essentiel sous la forme de services de régulation du climat et de biodiversité et nécessitent ainsi un soutien international et une compensation considérablement accrus.

La communauté internationale doit de toute urgence fournir un soutien financier plus substantiel et une compensation équitable pour la séquestration du carbone et les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo. Malgré leur rôle central dans la régulation du climat mondial et la préservation de la biodiversité, ces forêts ne bénéficient pas d'une contrepartie financière adéquate pour leurs contributions environnementales. Alors qu'elles constituent un important puits de carbone et qu'elles fournissent des services écosystémiques vitaux qui profitent au monde entier, les forêts du bassin du Congo sont sous-financées. Les pays du bassin du Congo sont confrontés à un déficit de financement substantiel pour leurs engagements en matière de climat, ne recevant qu'une petite fraction des fonds nécessaires. Cette disparité flagrante met en évidence le besoin urgent d'investissements accrus et équitables dans la conservation et la gestion durable de ces forêts.

Un soutien financier adéquat est essentiel pour soutenir les efforts de conservation, lutter contre la déforestation et promouvoir le développement durable dans la région du bassin du Congo. Une compensation équitable pour ces services écosystémiques permettrait non seulement de préserver ces forêts vitales, mais aussi de soutenir la stabilité et la croissance économiques des pays du bassin

du Congo, ouvrant ainsi la voie à un avenir plus équitable et plus durable pour les populations locales. À cette fin, les pays pourraient également améliorer leur capacité à mobiliser efficacement les options de financement climatique disponibles. La Banque mondiale, par le biais d'une initiative régionale de soutien analytique, met en cours des actions pour appuyer ces pays afin de renforcer les capacités nécessaires pour attirer des financements climatiques davantage axés sur les résultats⁶⁵. Cette approche tient compte de la valeur globale des écosystèmes forestiers et des services environnementaux, notamment la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité, la conservation des sols et la rétention de l'eau.

64 Nations unies. 2018.

65 La Banque mondiale, par l'intermédiaire de ses services de conseil et d'analyse des forêts du bassin du Congo (projet de type « ASA »), soutient les pays de la CEMAC et la RDC en les aidant à développer des comptes de capital naturel pour capturer la valeur globale des actifs forestiers et des services écosystémiques, améliorant ainsi la planification nationale et la prise de décision dans le domaine de la gestion durable des forêts. En outre, cette initiative soutient ces pays dans le renforcement des capacités et de la préparation nécessaires pour tirer parti des options existantes et innovantes pour le financement climatique basé sur les résultats.

Références

- ACTO. 2021. *Annual Report Amazon Regional Observatory (ARO)*. Brasília : ACTO/ARO.
https://ora.otca.org/wp-content/uploads/2022/10/Informe-ORA-2021-29-AUG-ING_Final.pdf
- AFD. 2021. *La gestion durable de la forêt au Gabon : un enjeu pour l'AFD*.
- Banque mondiale. 2020. *Gabon - Diagnostic systématique du pays*. Washington, D.C.
- Banque mondiale. 2021. *The Economic Case for Nature: A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways*. Washington D.C.
- Banque mondiale. 2022. *Mémoire Économique du Pays : Vers une Croissance Durable plus Verte et Plus Inclusive*. Washington, D.C.
- Banque mondiale. 2022. *Note de Conjoncture Économique du Gabon - Commerce de Matières Premières Agricoles : Réduire les Tracasseries*. Washington, D.C.
- Banque mondiale. 2023. *Note de Conjoncture Économique du Gabon - Thème spécial : Réformes des Subventions aux Carburants*. Washington, D.C.
- CAFI. 2024. *Central African Forest Initiative database*. <https://www.cafi.org/countries/gabon>
- Chatham House. 2024. *Forest Governance and Legality – Republic of the Congo*.
<https://forestgovernance.chathamhouse.org/countries/republic-of-the-congo>
- Client Earth. 2021. *Benefit sharing and community contracting: from legal design to full operation*. Mai.
- Commission Européenne. 2020. *Plan Stratégique 2020-2024, DG Environnement*. UE. https://commission.europa.eu/system/files/2020-10/env_sp_2020_2024_en.pdf
- FAO. 2020. *Global Forest Resources Assessment 2020: Main report*. Rome: FAO.
- FAO. 2022. *Global forest sector outlook 2050: Assessing future demand and sources of timber*. Forestry Working Paper 31. Rome: FAO.
- FAO. 2024. *SDG indicators database*. <https://www.fao.org/faostat/en/#data/SDGB>
- Gabon CAFI3. 2020. *Gabon National Investment Framework*.
- Gouvernement du Gabon. 2022. *Contributions Déterminées au niveau national (NDC)*. <https://unfccc.int/NDCREG>
- Global Environment Facility (GEF). 2022. *The Amazon, Congo, and Critical Forest Biomes Integrated Program*. GEF.
https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2022-10/GEF_IP_RainforestSystems_2022_10_12.pdf
- Gillis, M. 1992. "Forest Concession Management and Revenue Policies." In *Managing the World's Forests*, ed. N. P. Sharma. Dubuque: Kendall/Hunt.
- Hoppe et al. 2023. *Three Decades of Climate Mitigation Policy: What Has It Delivered? Annual Review of Environment and Resources*. Vol. 48. 2023.
- Kahondwa, P. 2024. *Enquête : La foresterie communautaire, une réalité à double facette en RDC et au Gabon*. Rainforest Journalism Fund. March.
- Karsenty, A. 2016. "The Contemporary Forest Concessions in West and Central Africa: Chronicle of a Foretold Decline?" *Forestry Policy and Institutions Working Paper 34*. Rome: FAO.
- Karsenty, A., Forni, E., et Djanang, W. 2020. *Réduction de la fiscalité forestière pour les concessions certifiées avec compensation aux États*. Paris : CIRAD.
- Karsenty, A. 2024. *Ecological taxation: How can a fiscal bonus-malus (feebates) mechanism be implemented?* Paris: CIRAD.

- Klooster, D., et Maser, O. 2000. Community Forest Management in Mexico: Carbon Mitigation and Biodiversity Conservation through Rural Development. *Global Environmental Change*, 10. 259-272.
- Mitchell I., et S. Pleek. 2022. How Much Should the World Pay for the Congo Forest's Carbon Removal? CGD Note. Novembre.
- OCDE. 2019. *OECD Regional Outlook 2019: Leveraging Megatrends for Cities and Rural Areas*. Paris: OECD Regional Outlook. <https://doi.org/10.1787/9789264312838-en>
- OIBT. 2024. *Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)*. Statistics database. https://www.itto.int/biennial_review/
- ONU. 2024. Central African Forest Initiative. <https://mptf.undp.org/fund/afi00>
- Smith, J., et Scheer, S. 2003. Capturing the Value of Forest Carbon for Local Livelihoods. *World Development* 31 (12). December. 2143-2160.
- Tegegne, Y., Lindner, M., Fobissie, K., et Kanninen, M. 2016. *Evolution of drivers of deforestation and forest degradation in the Congo Basin forests: Exploring possible policy options to address forest loss*. 312-324: Land use Policy.
- Timber trade portal. 2024. *Aperçu de la filière industrielle forêt-bois au Gabon*.
- Timber trade portal. 2024. *Forest resources*. <https://www.timbertradeportal.com>
- Vancutsem, C. et al. 2021. *Long-term (1990-2019) monitoring of forest cover changes in the humid tropics*. *Science Advances*.
- Veit, P. 2019. Land Matters: How Securing Community Land Rights Can Slow Climate Change and Accelerate the Sustainable Development Goals. World Resources Institute. 24 janvier.
- Vincent, J. R., C. Gibson, et M. Boscolo. 2003. "The Politics and Economics of Forest Reforms in Cameroon." Banque mondiale, Washington, D.C.
- UNFCCC. 2018. *UN Climate Change Annual Report*. UNFCCC. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/UN-Climate-Change-Annual-Report-2018.pdf>
- WITS. 2024. *World Integrated Trade Solution*. Gabon Database. https://wits.worldbank.org/CountryProfile/en/Country/GAB/Year/2009/TradeFlow/Export/Partner/all/Product/44-49_Wood#



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE
Macroéconomie, Commerce et Investissement